



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



2024

PROJET DE CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GÉOLOGIQUE
PROFONDE DE DÉCHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ACTIVITÉ
ET DE MOYENNE ACTIVITÉ À VIE LONGUE CIGÉO

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique



PIÈCE 2

États parcellaires et plans parcellaires

VOLUME 5

Bonnet

Section 0D

Version Communiqué



Version communicable

Projet de centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue Cigéo

Dossier d'enquête parcellaire

Article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Pièce 2: États parcellaires et plans parcellaires

Volume 5 - Bonnet

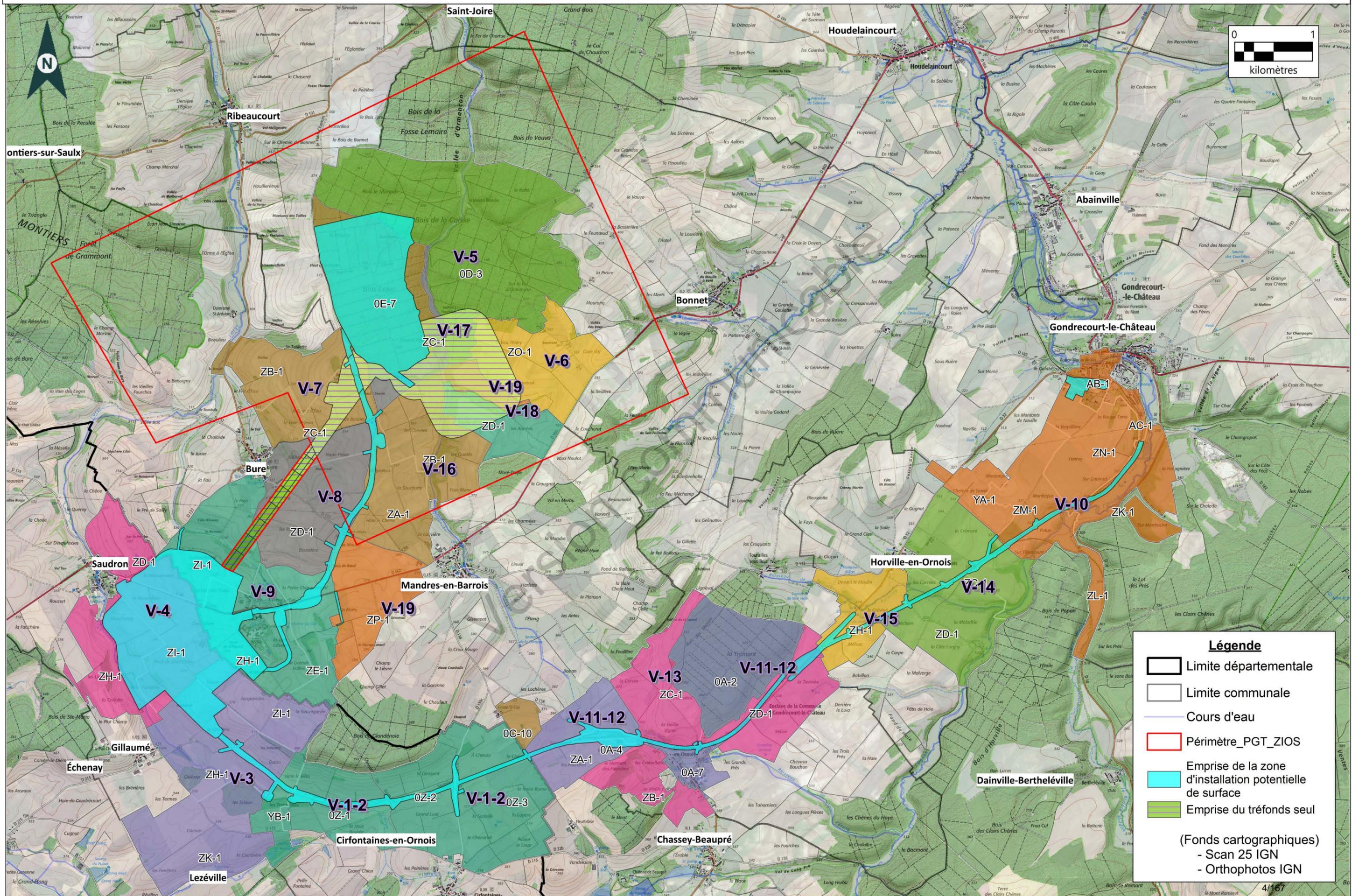
Section 0D

CG-01-D-NTE-AMOA-PU0-0100-23-0006/A

Table des matières

Répartition par volume des emprises du dossier d'enquête parcellaire	4
Sections cadastrales visées par le présent volume	5
BONNET_000_0D_369	6
BONNET_000_0D_370	18
BONNET_000_0D_371	30
BONNET_000_0D_372	42
BONNET_000_0D_373	54
BONNET_000_0D_374	66
BONNET_000_0D_375	78
BONNET_000_0D_376	90
BONNET_000_0D_1045	102
BONNET_000_0D_1046	114
BONNET_000_0D_1047	126
BONNET_000_0D_Ch_expt_n°83	138
BONNET_000_0D_Ch_rural_Bois_Marquis	150
BONNET_000_0D_Ch_rural_Mogneval	156

Version communicable



Légende

- Limite départementale
- Limite communale
- Cours d'eau
- Périmètre_PGT_ZIOS
- Emprise de la zone d'installation potentielle de surface
- Emprise du tréfonds seul

(Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN

Dpt : 55 Commune : Bonnet

Volume : V-5

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

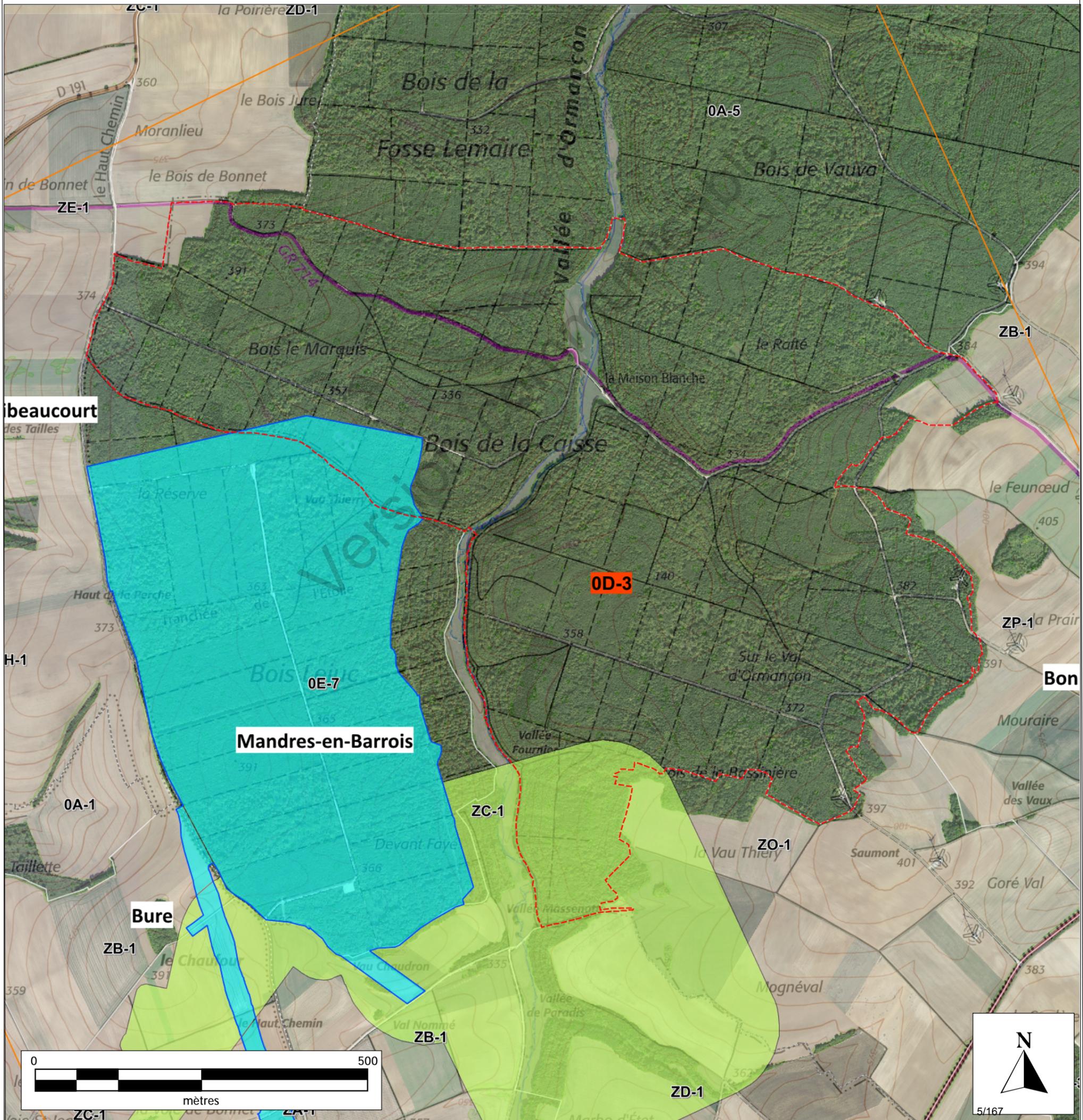
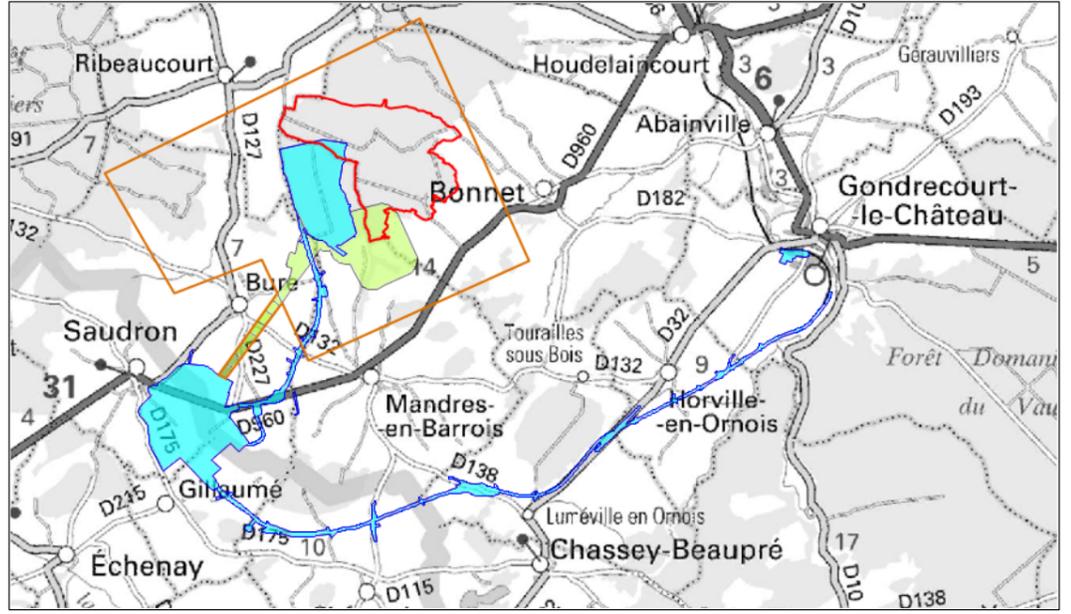
- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1

Section cadastrale

- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_369

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	369	Bois	SUR LES TREMBLES	0,3520

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,3520	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

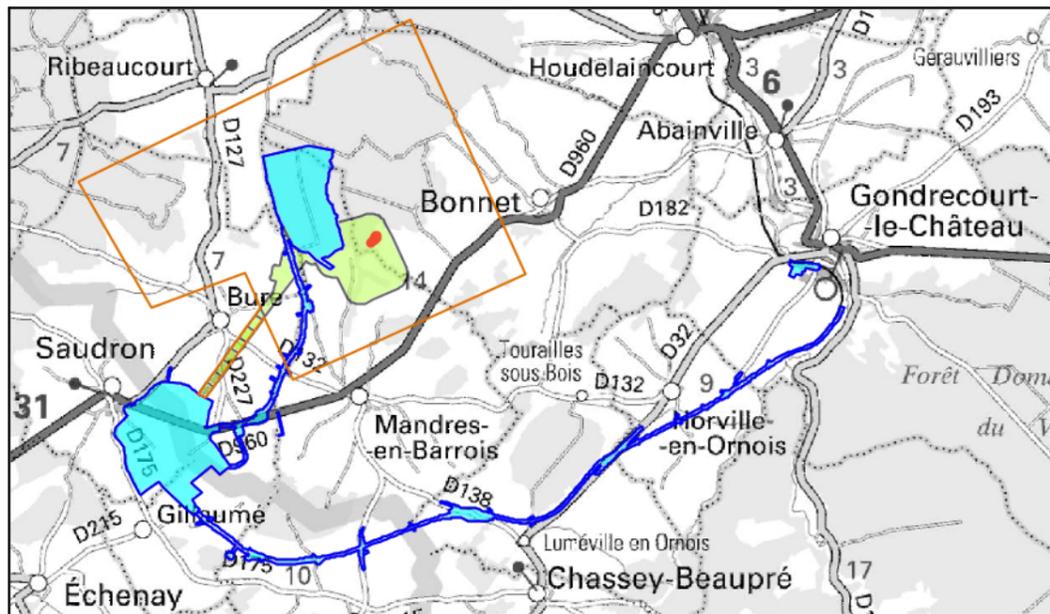
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,3520	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,3520	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	DENIS HENRI	MOULUN	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	SIMONE PAULETTE GEORGETTE	MOULUN	CO-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 369
Libelle :



Légende :

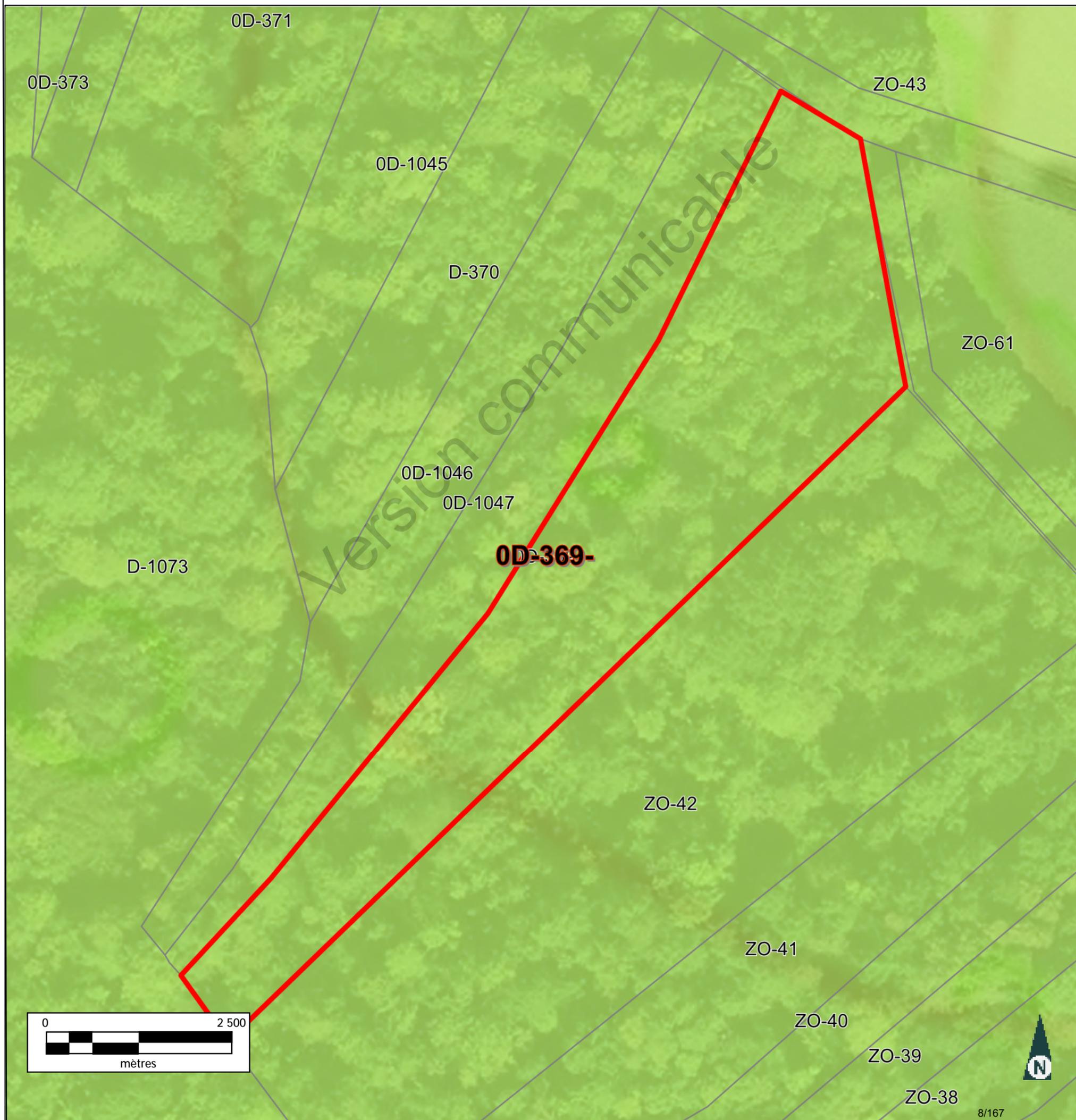
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 369

Référence cadastrale de la parcelle	000 D 369
Contenance cadastrale	3 520 mètres carrés
Adresse	SUR LES TREMBLES 55130 BONNET

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

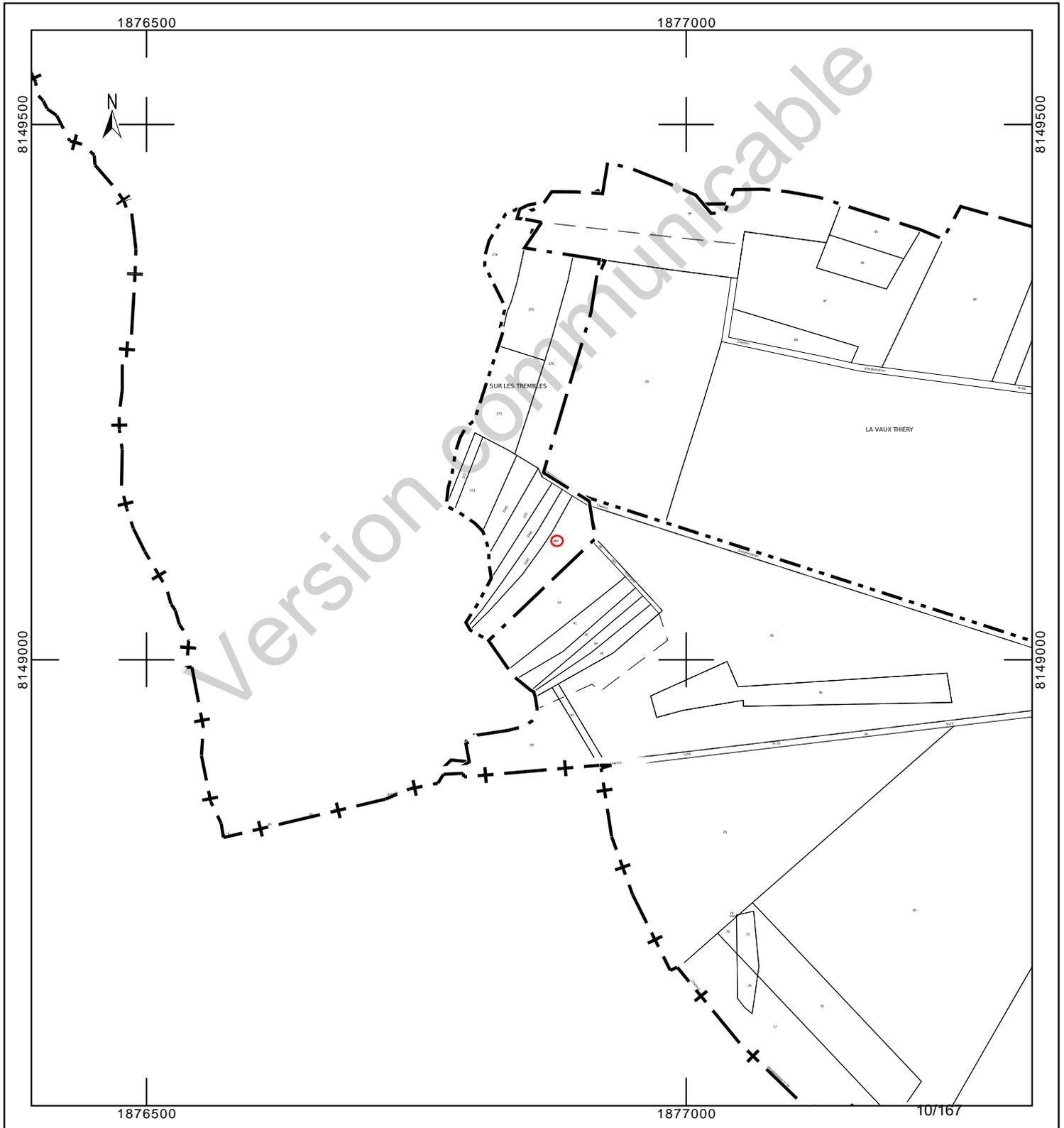
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 - fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

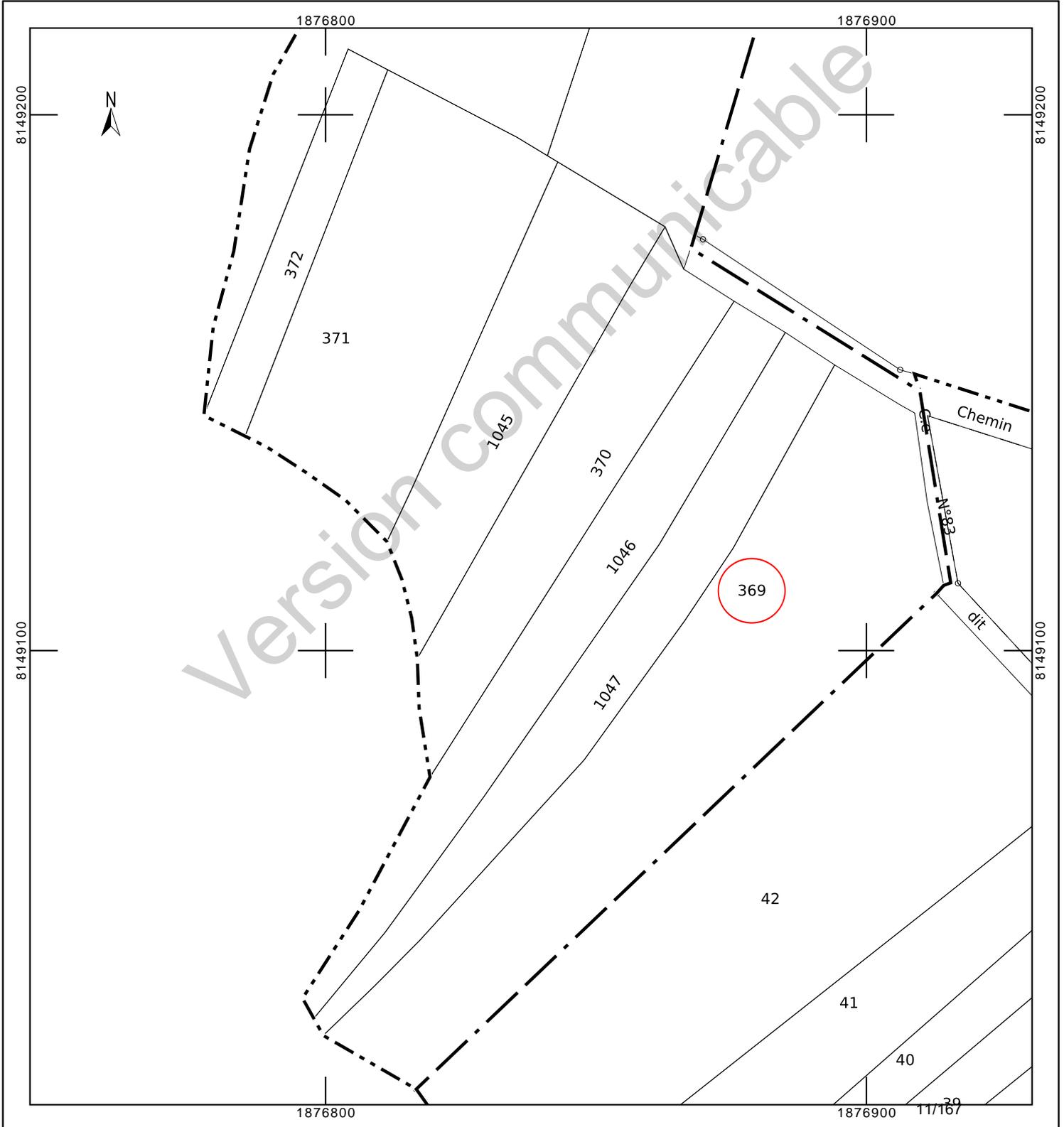
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 - fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN

JEAN-BAPTISTE

CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS

Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 369
pour une contenance cadastrale de 35a 20ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 35a 20ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 35a 20ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	3520	100.00 m	Sans limitation
2	3520	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

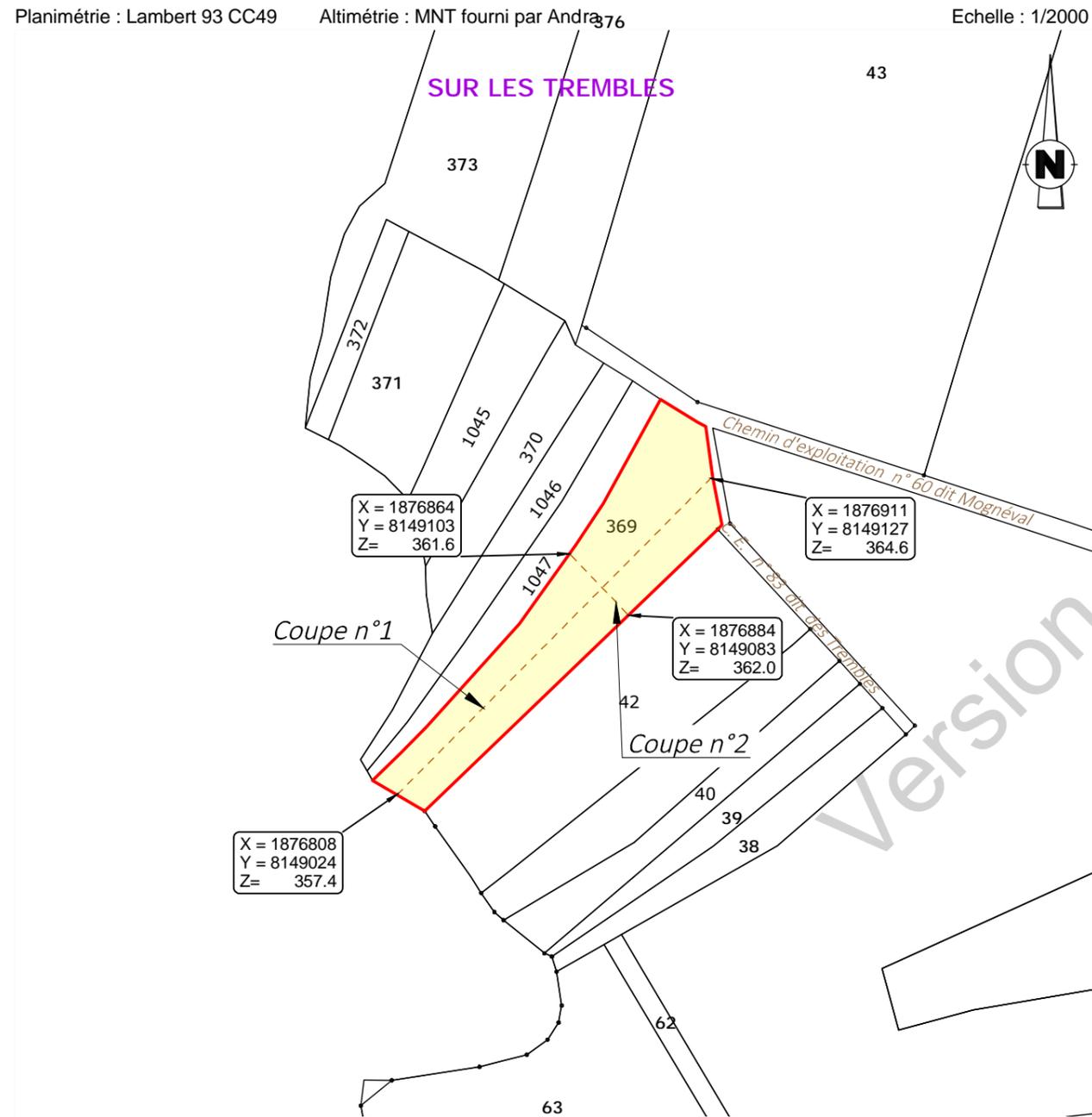
Parcelle cadastrée Section D n° 369

Lieudit : Sur les Trembles

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

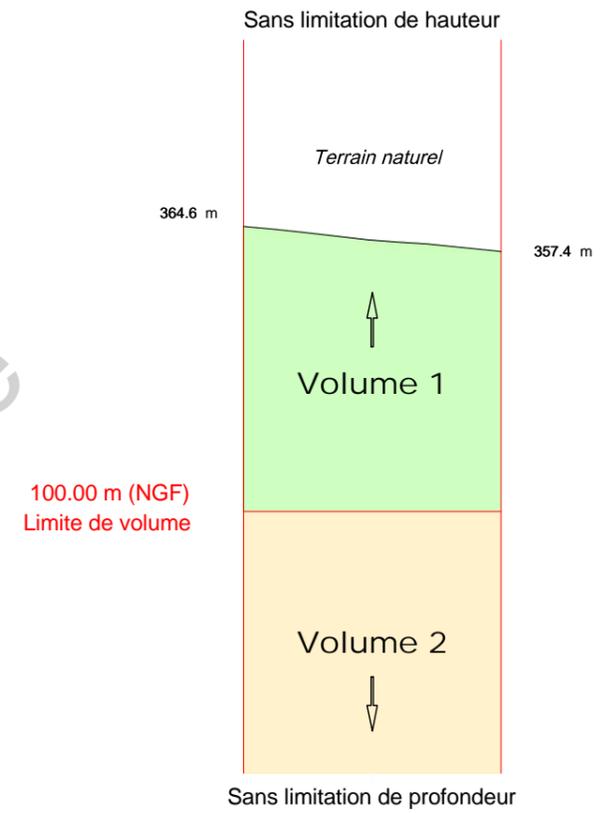
DIVISION EN VOLUMES



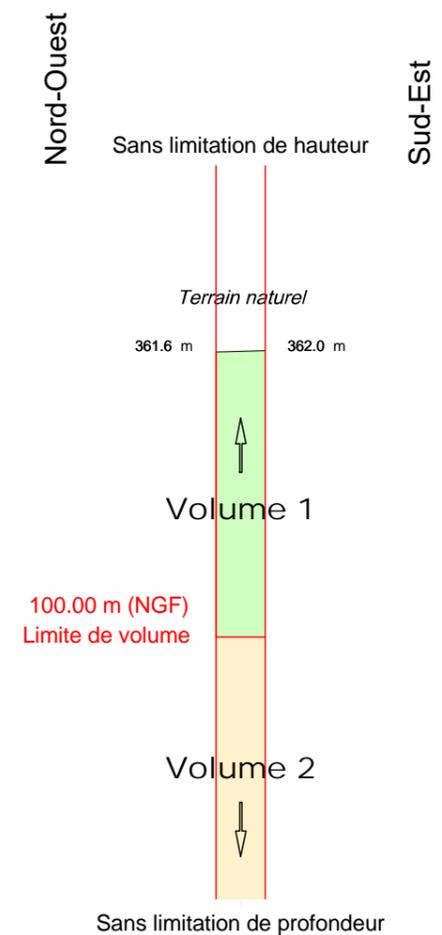
Nord-Est

Sud-Ouest

Coupe n°1



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_370

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	370	Bois	SUR LES TREMBLES	0,1618

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1618	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

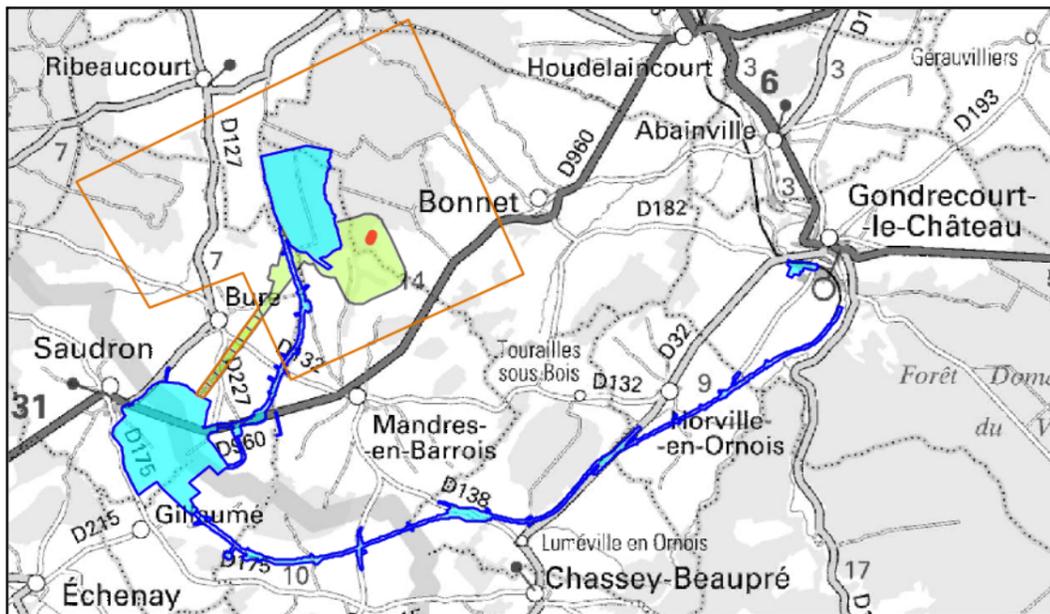
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1618	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1618	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE_(Propriétaire)
Monsieur	JEAN	BERARD	CO-PROPRIETAIRE
Madame	EVELYNE COLLETTE	BERARD	CO-PROPRIETAIRE
Madame	CLAUDINE YVONNE	DIEMOZ	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 370
Libelle :



Légende :

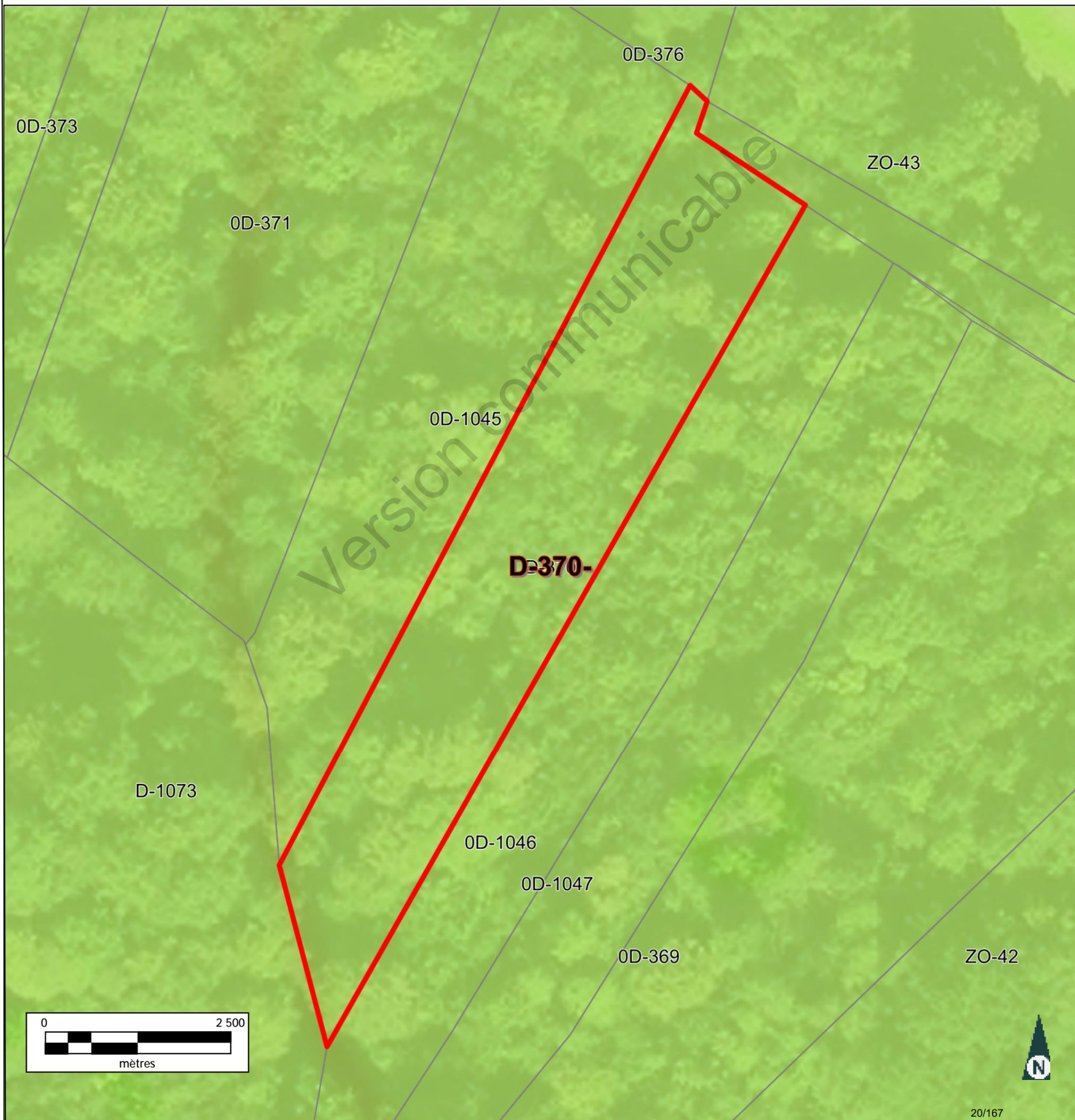
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 370

Référence cadastrale de la parcelle	000 D 370
Contenance cadastrale	1 618 mètres carrés
Adresse	SUR LES TREMBLES 55130 BONNET

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 21/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

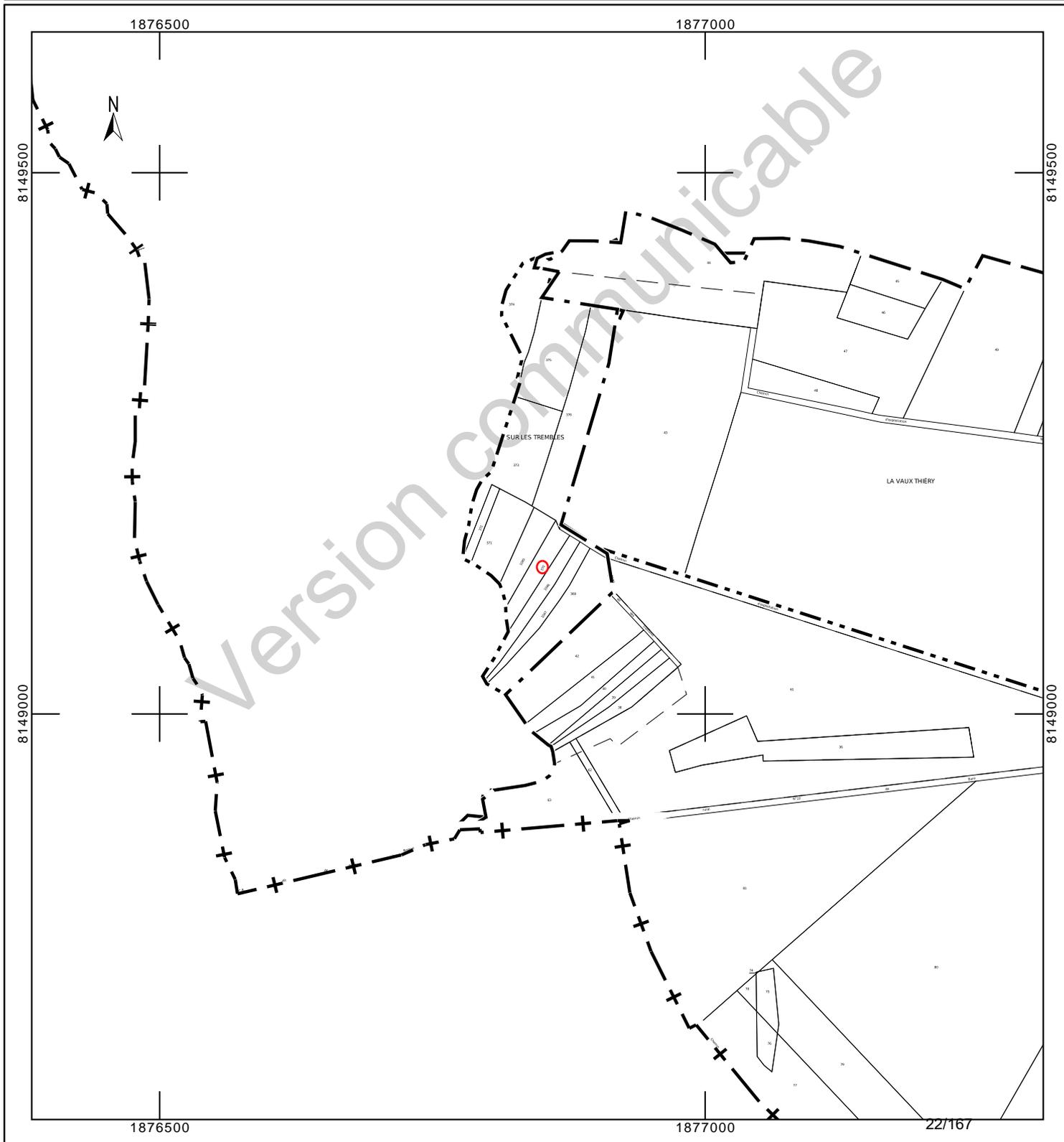
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

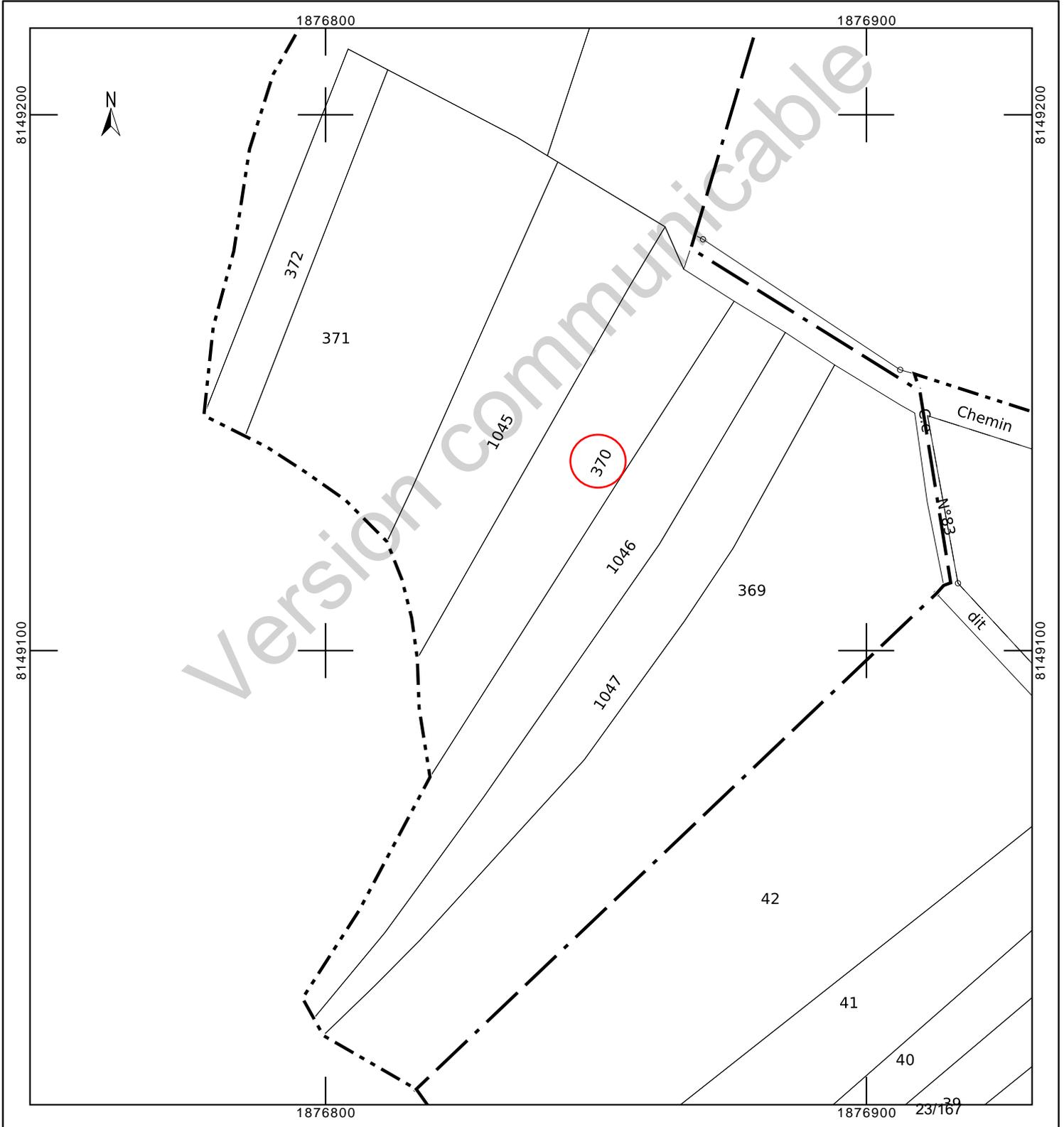
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 - fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN

JEAN-BAPTISTE

CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS

Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 370
pour une contenance cadastrale de 16a 18ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 18ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 18ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1618	100.00 m	Sans limitation
2	1618	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

Parcelle cadastrée Section D n° 370

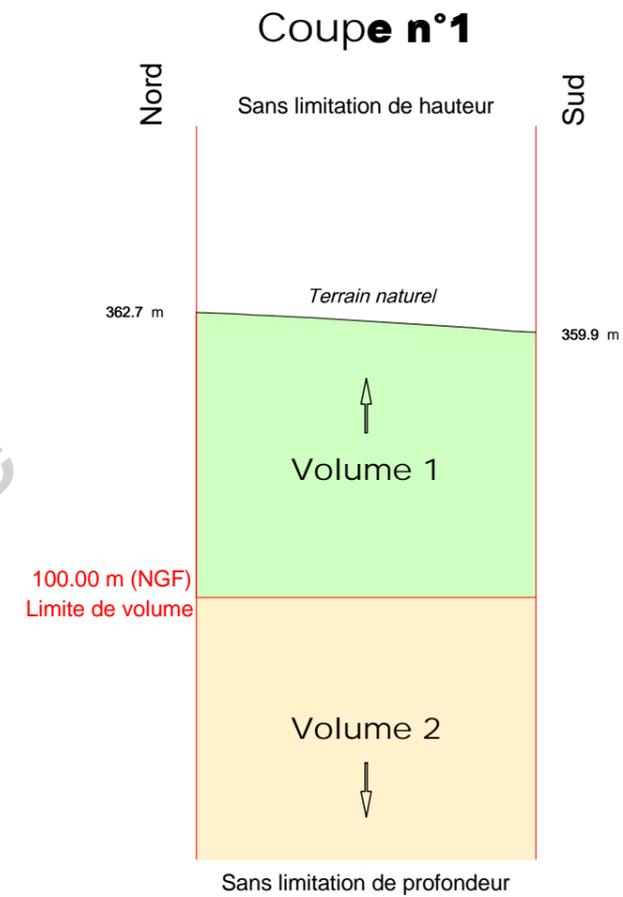
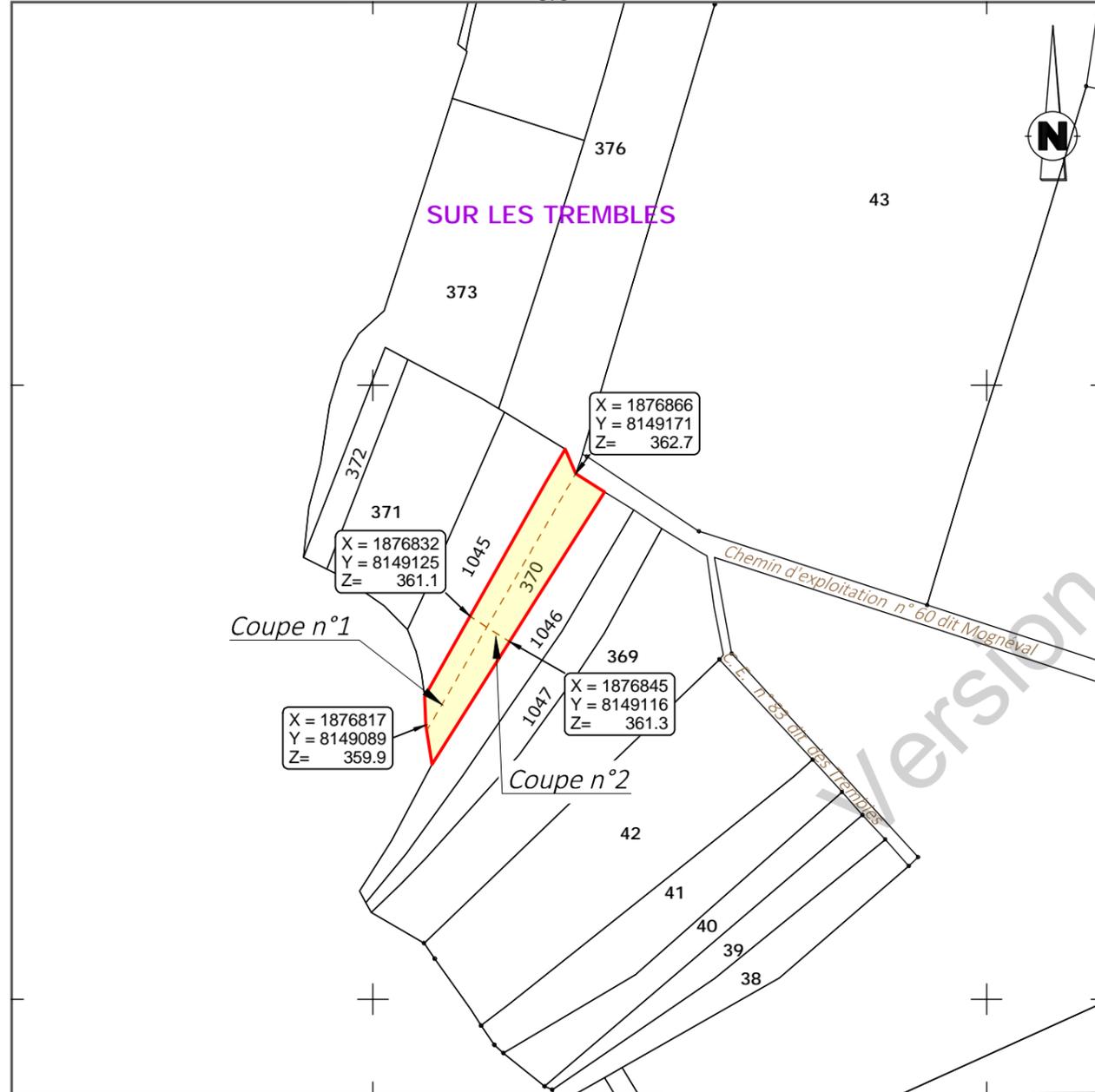
Lieudit : Sur les Trembles

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

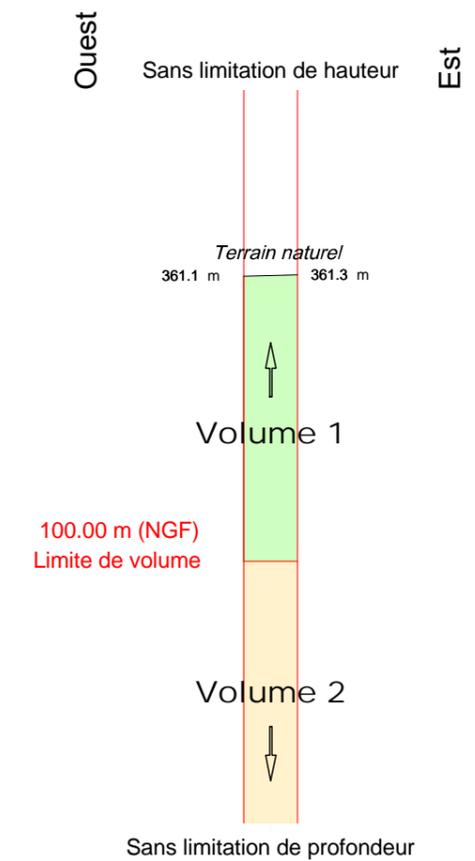
Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

DIVISION EN VOLUMES

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Agdra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008



HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.I
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Le 25/05/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_371

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	371	Bois	SUR LES TREMBLES	0,2575

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,2575	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

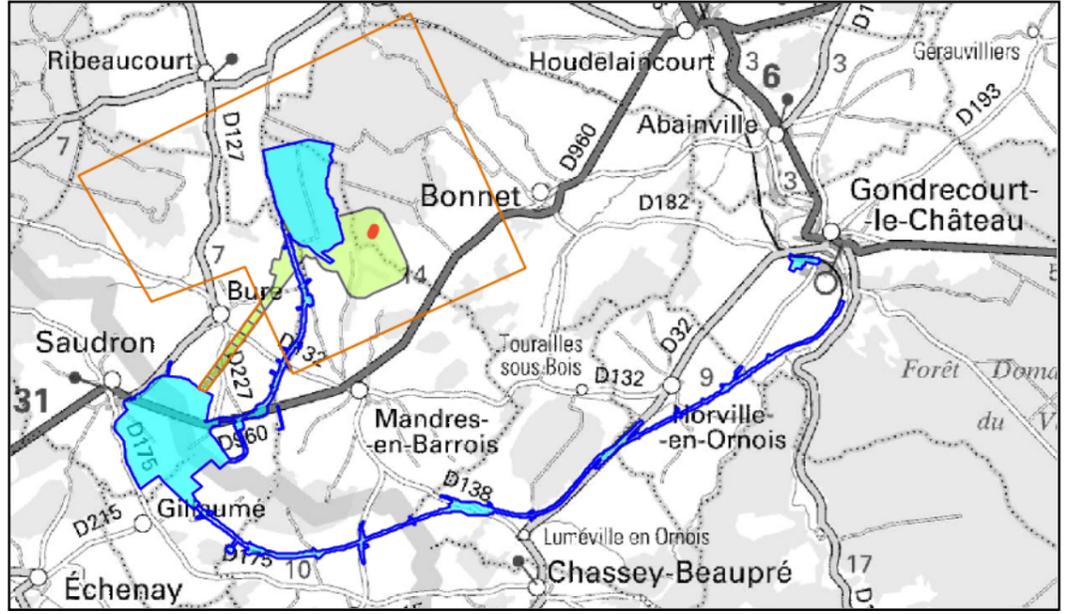
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,2575	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,2575	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	DENIS HENRI	MOULUN	NU-PROPRIETAIRE	
Madame	SIMONE PAULETTE GEORGETTE	MOULUN	USUFRUITIERE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 370
Libelle :



Légende :

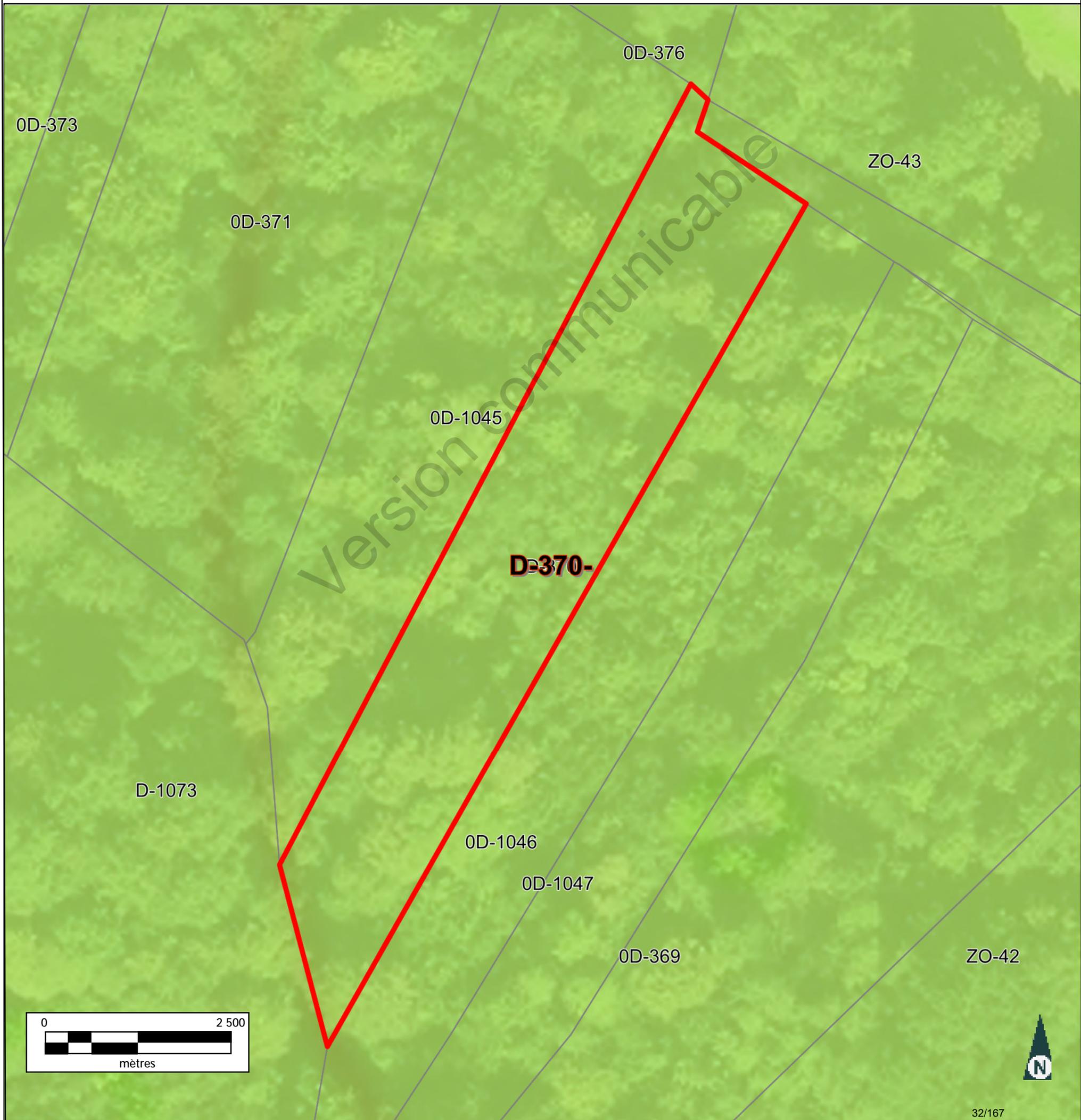
- ▭ Limite départementale
- ▭ Limite communale

Projet Cigéo

- ▭ Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- ▭ Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- ▭ Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- ▭ Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- ▭ Cadastre
- ▭ **Entité cadastrale**
(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 371

Référence cadastrale de la parcelle	000 D 371
Contenance cadastrale	2 575 mètres carrés
Adresse	SUR LES TREMBLES 55130 BONNET

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

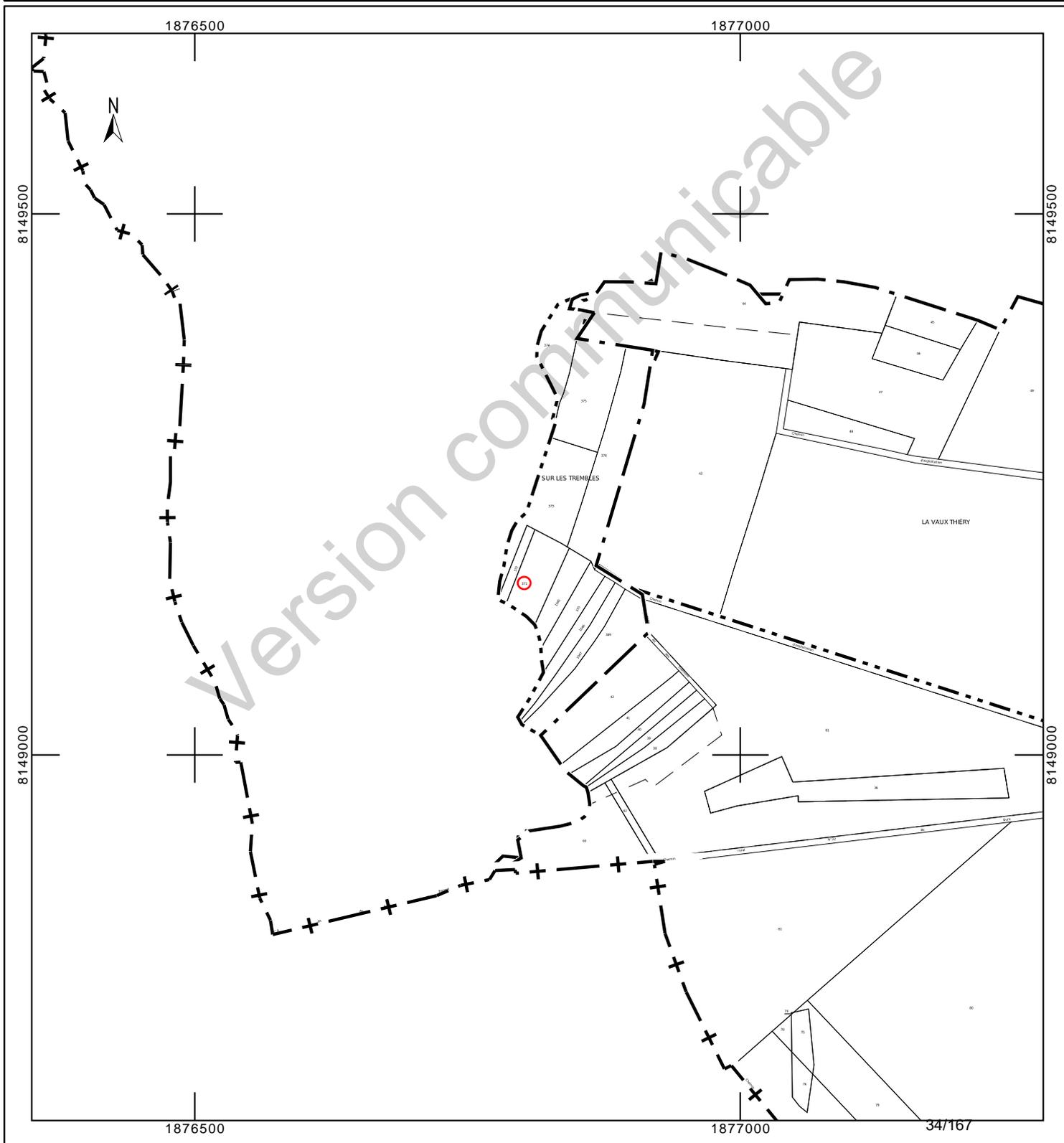
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 - fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : D
Feuille : 000 D 03

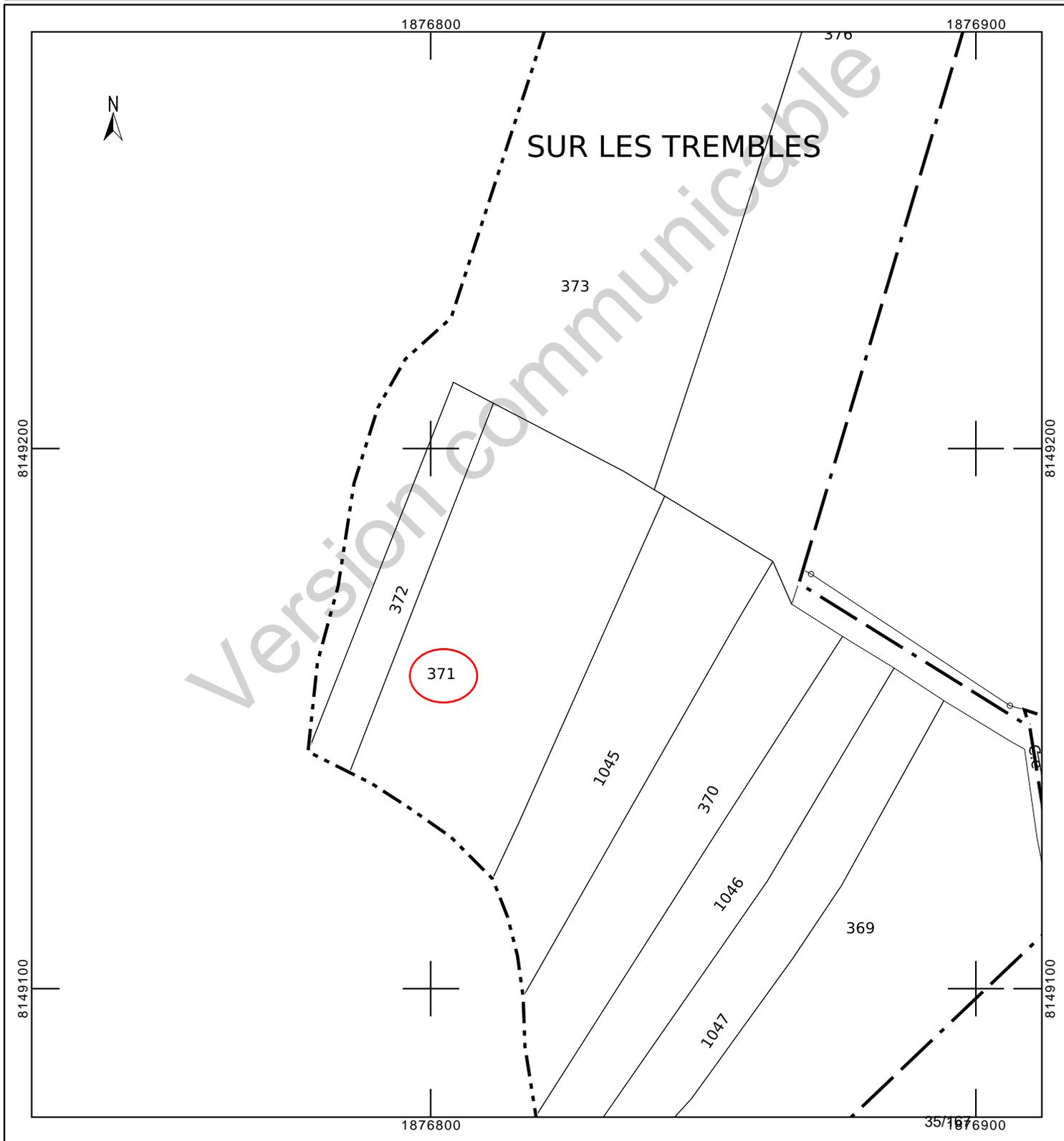
Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 371
pour une contenance cadastrale de 25a 75ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 25a 75ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 25a 75ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	2575	100.00 m	Sans limitation
2	2575	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

Parcelle cadastrée Section D n° 371

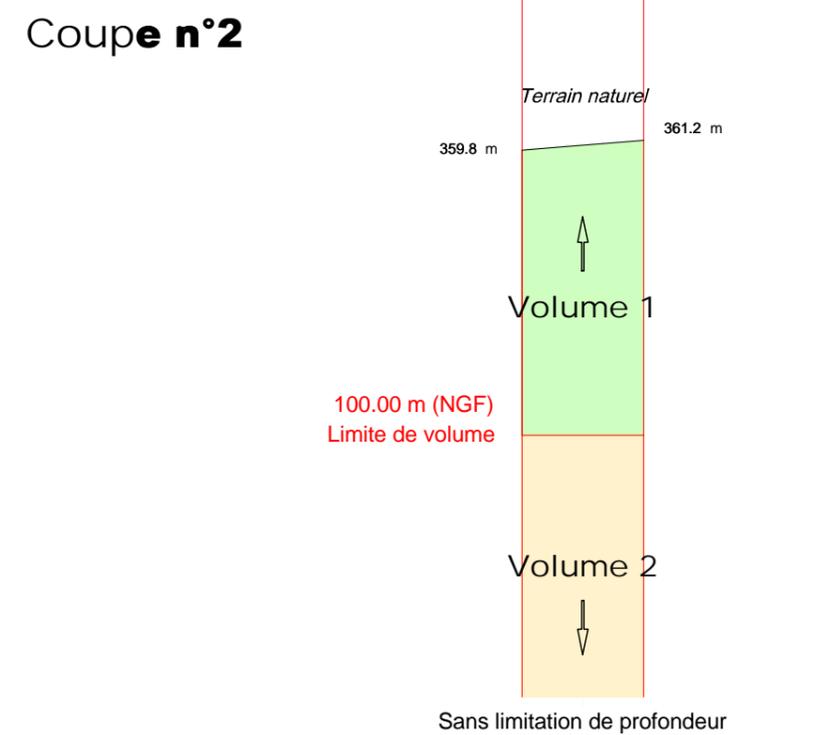
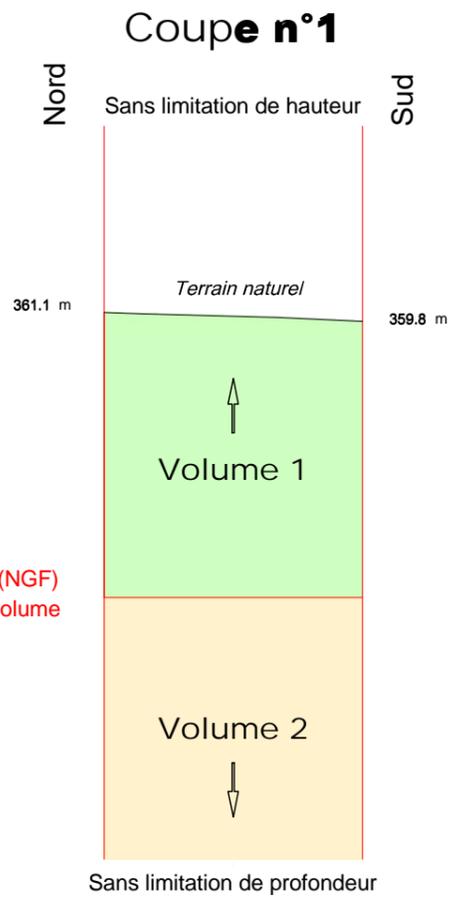
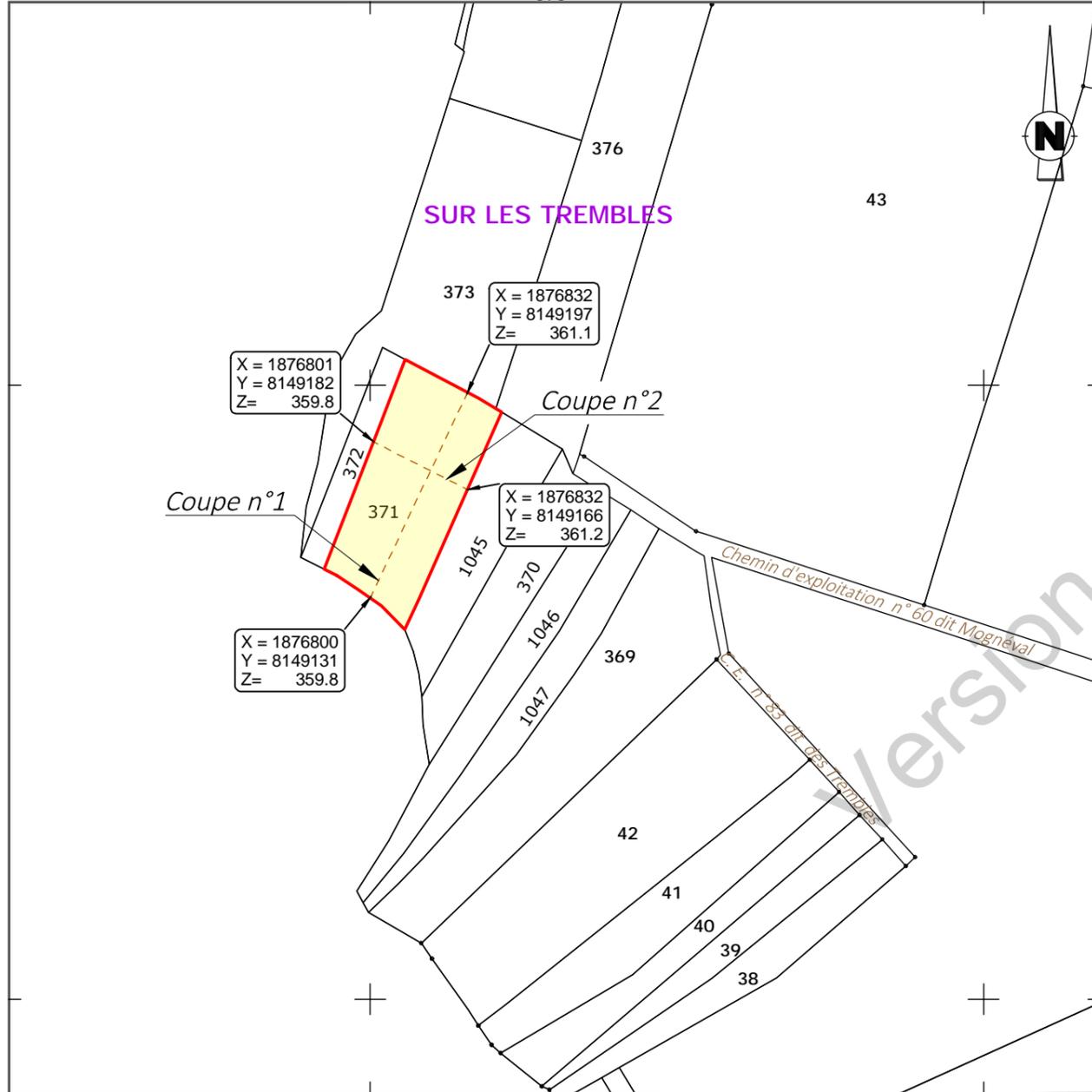
Lieudit : Sur les Trembles

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

DIVISION EN VOLUMES

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Agdra Echelle : 1/2000



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008



HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.I
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Le 25/05/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_372

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	372	Bois	SUR LES TREMBLES	0,0635

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,0635	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

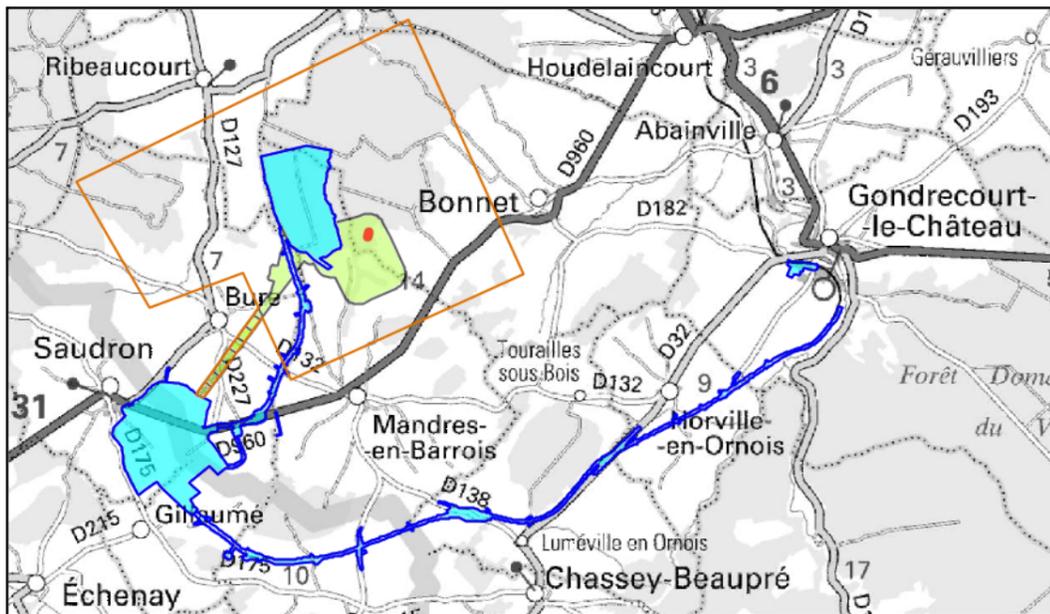
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,0635	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,0635	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	CHRISTIAN	RAGUET	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	LINE MICHELINE CHRISTINE	RAGUET	CO-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 372
Libelle :



Légende :

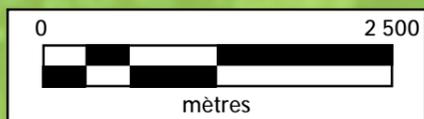
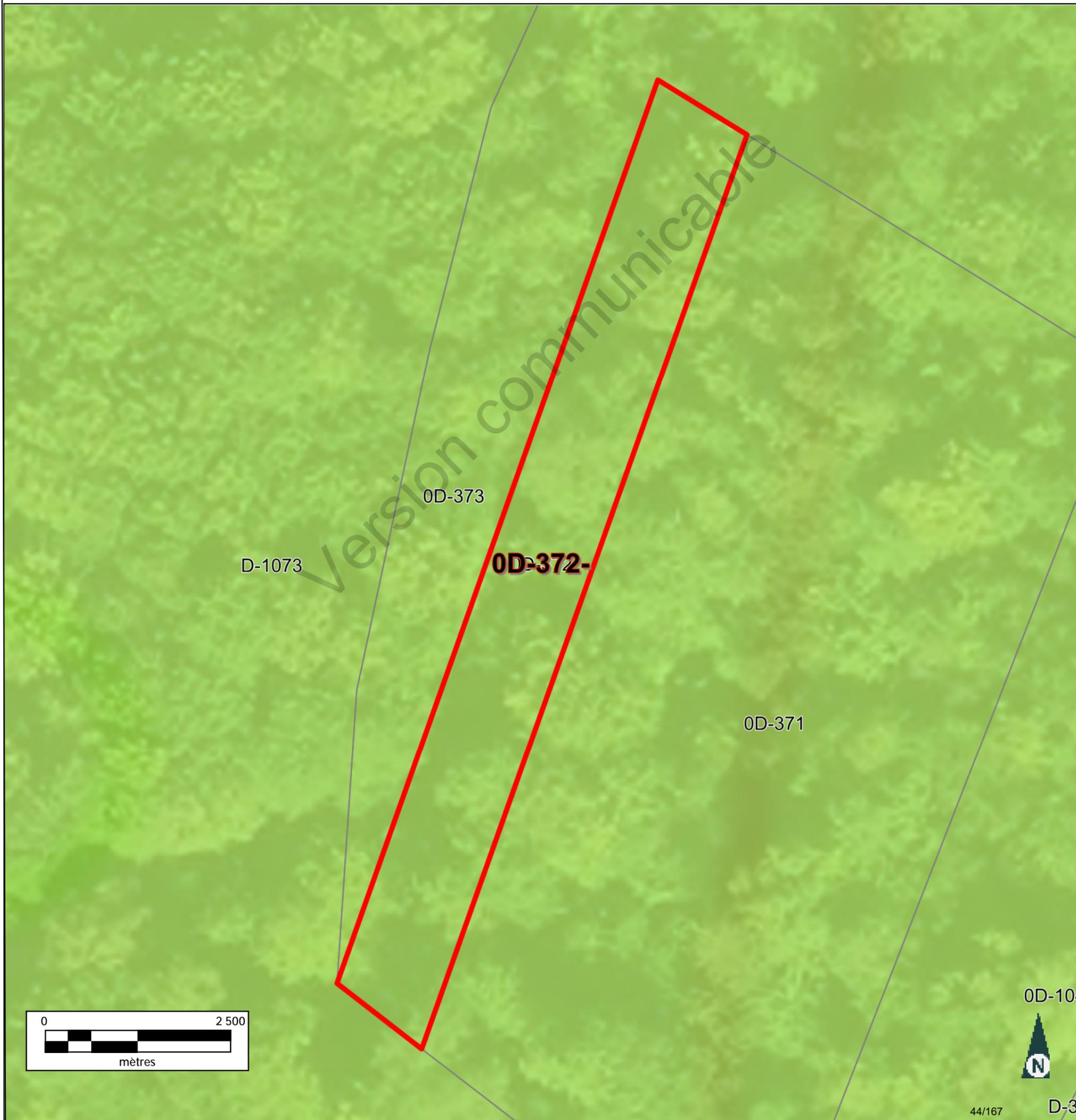
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 372

Référence cadastrale de la parcelle

000 D 372

Contenance cadastrale

635 mètres carrés

Adresse

SUR LES TREMBLES**55130 BONNET**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

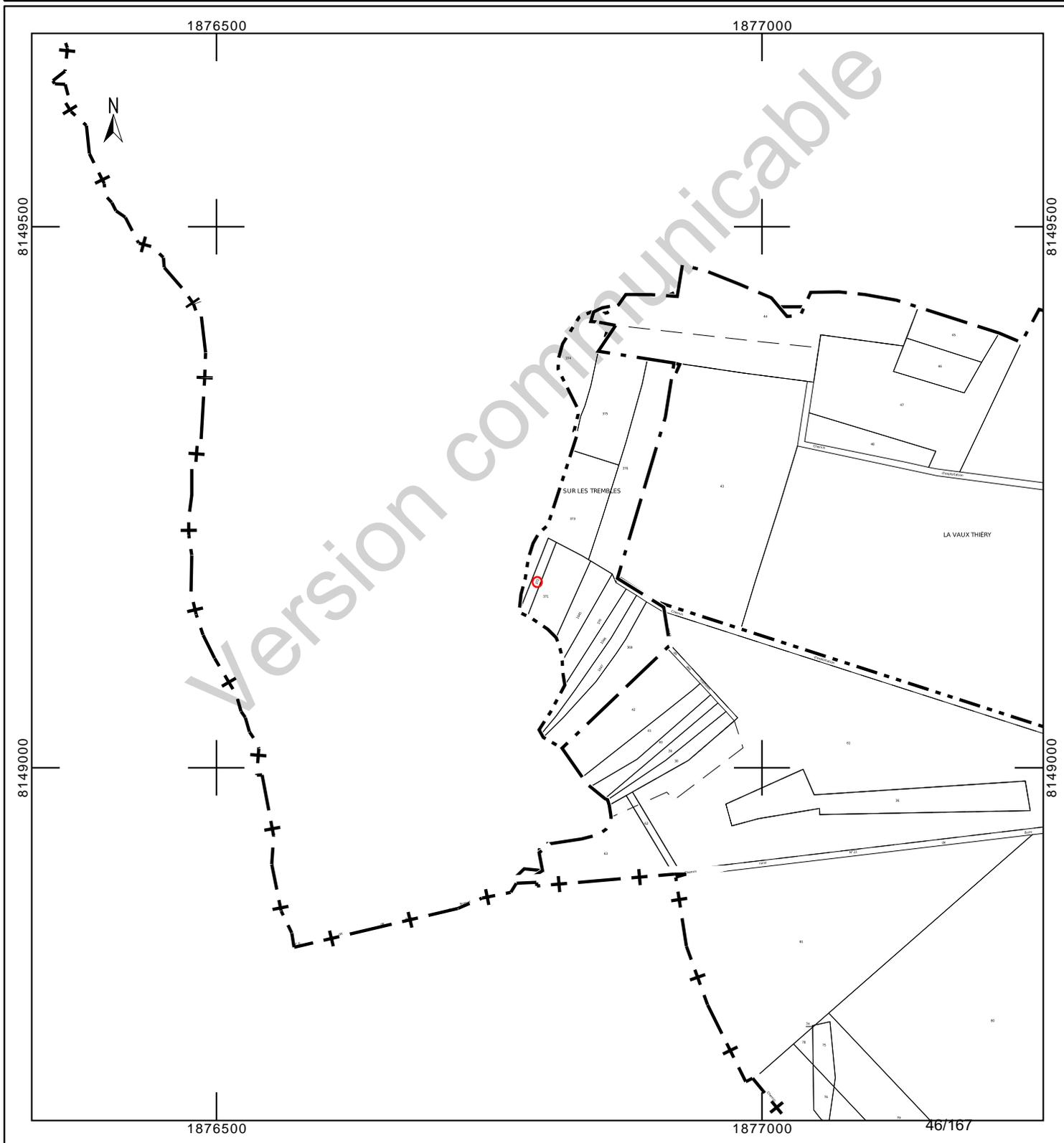
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 - fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : D
Feuille : 000 D 03

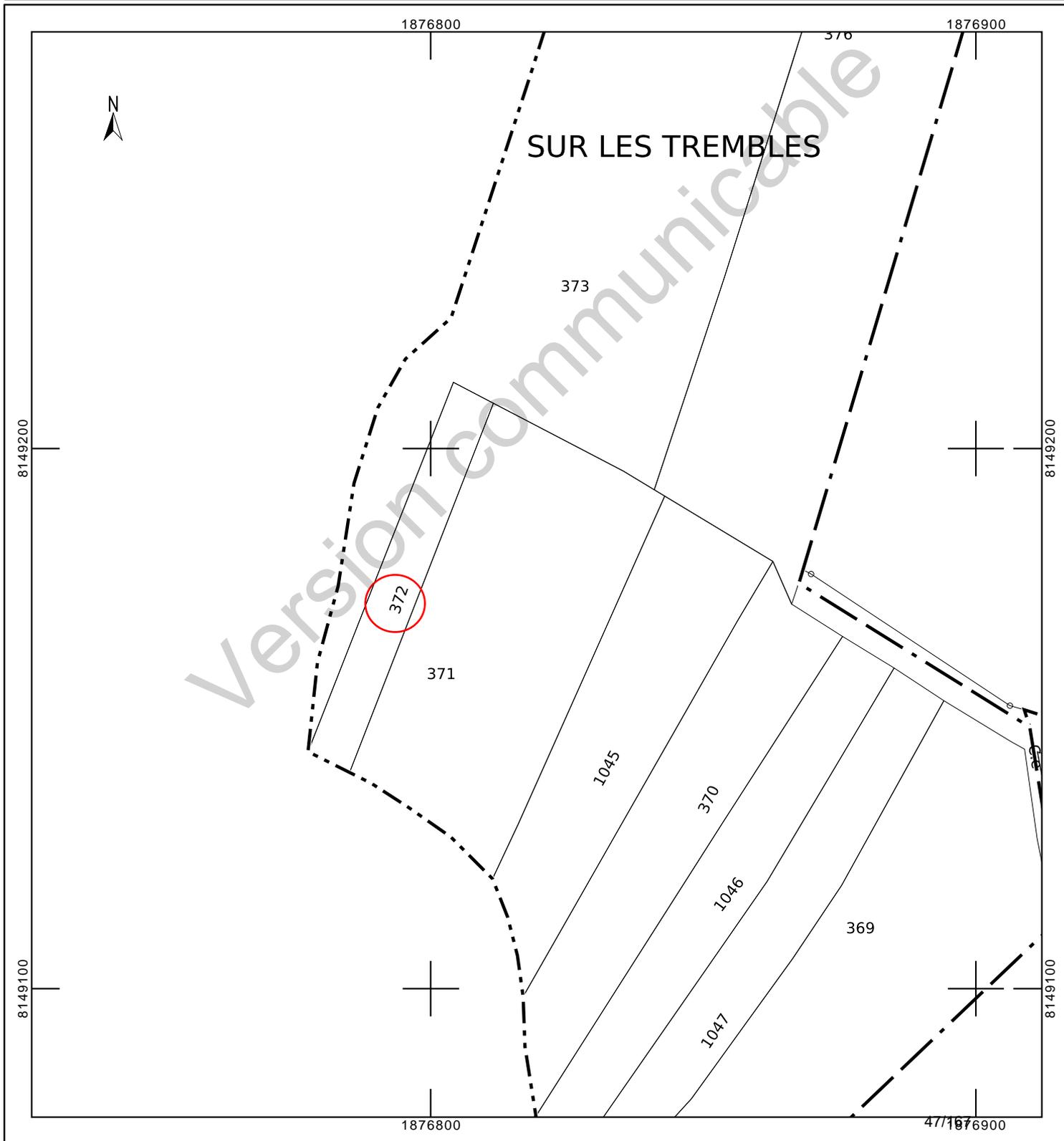
Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 372
pour une contenance cadastrale de 6a 35ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 6a 35ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 6a 35ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	635	100.00 m	Sans limitation
2	635	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

Parcelle cadastrée Section D n° 372

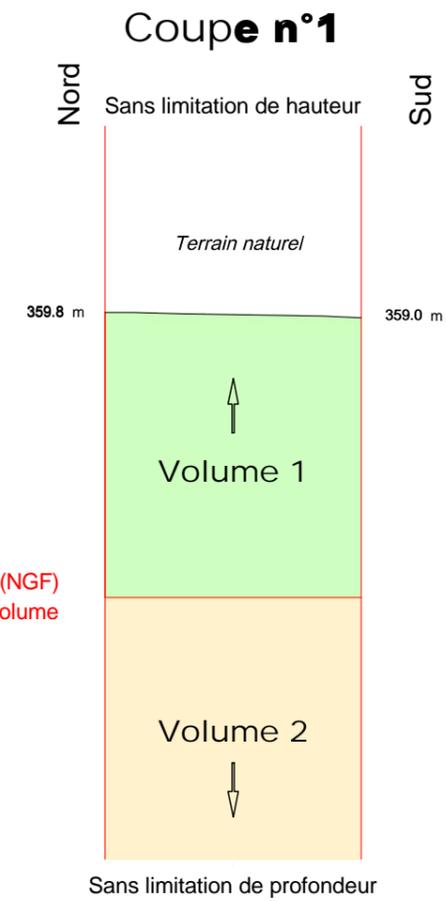
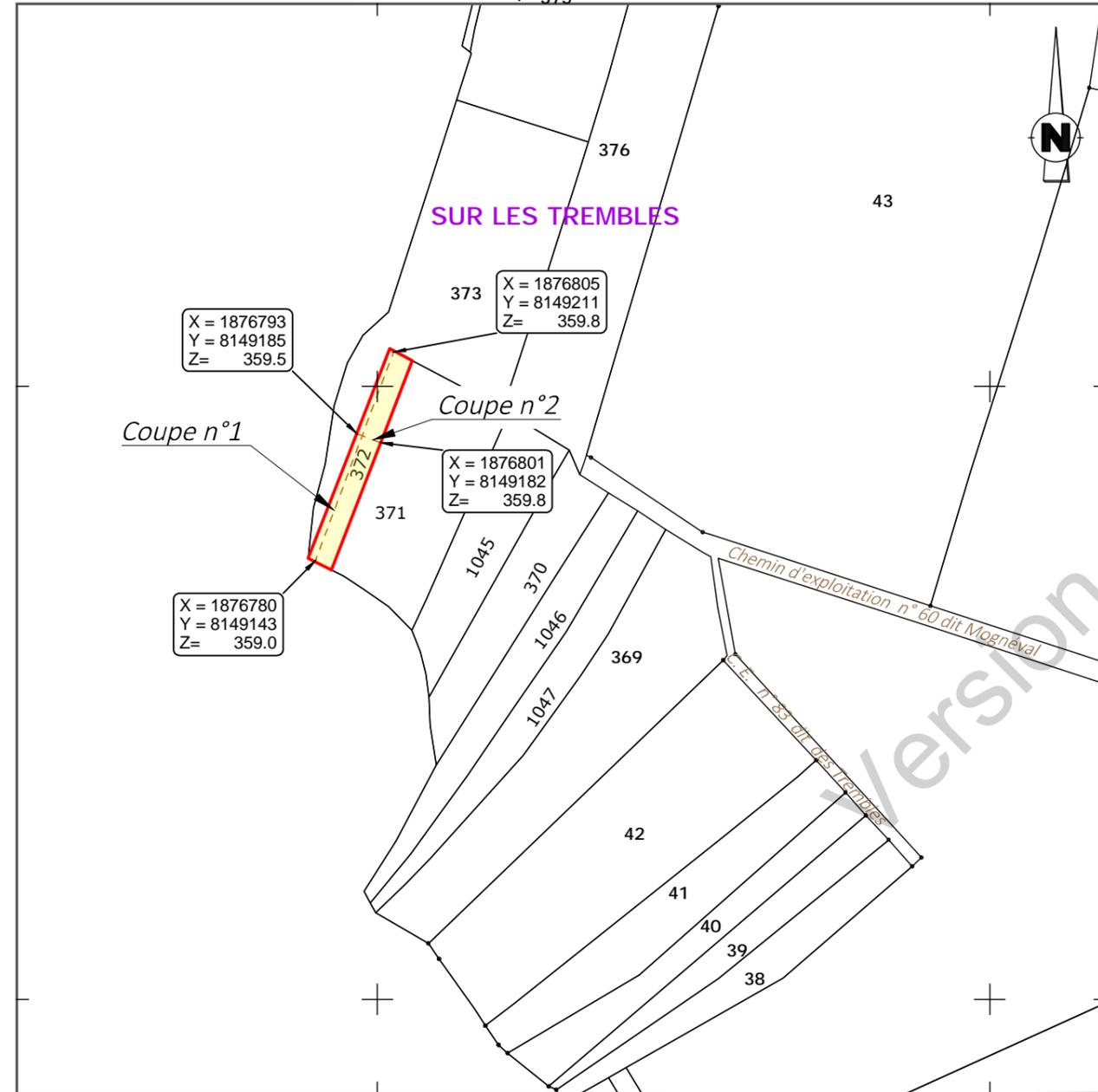
Lieudit : Sur les Trembles

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

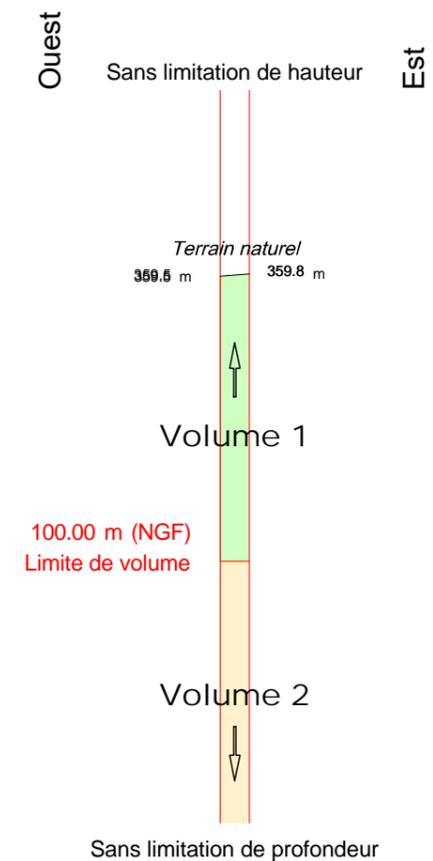
Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

DIVISION EN VOLUMES

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_373

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	373	Bois	SUR LES TREMBLES	0,4625

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,4625	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

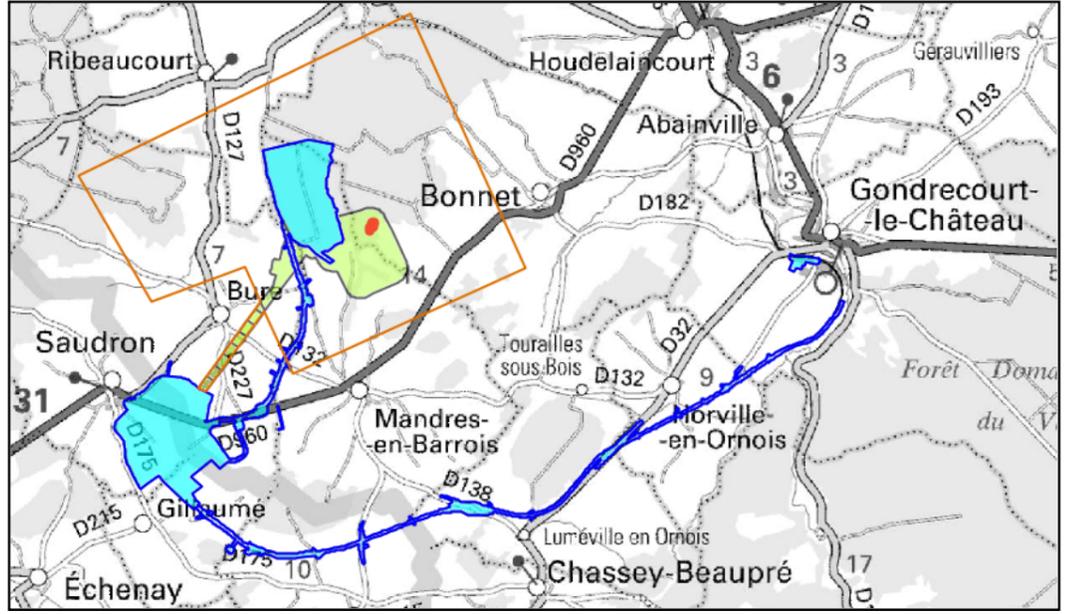
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,4625	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,4625	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	CHRISTOPHE	COIRNOT	PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 373
Libelle :



Légende :

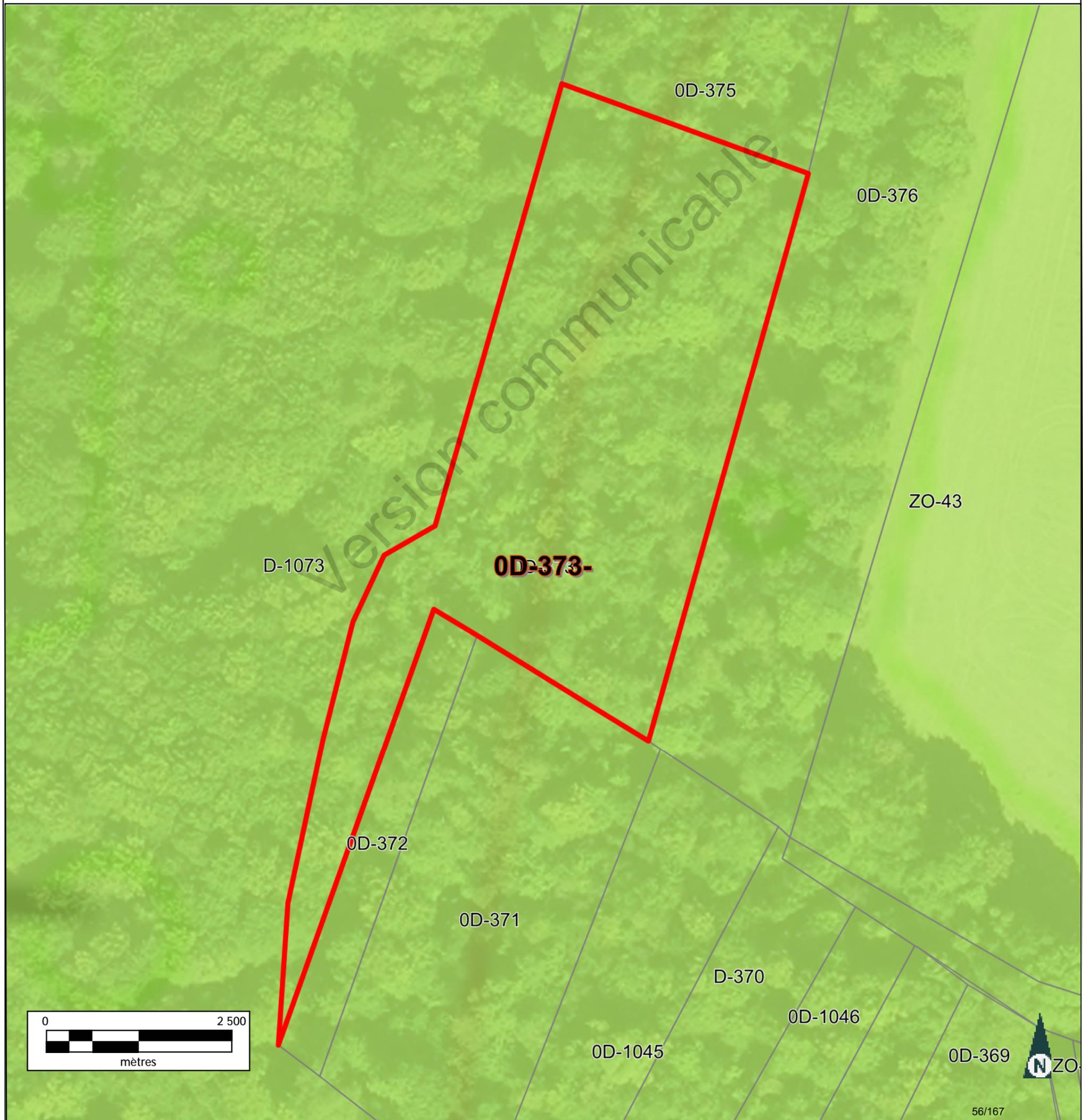
- ▭ Limite départementale
- ▭ Limite communale

Projet Cigéo

- ▭ Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- ▭ Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- ▭ Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- ▭ Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- ▭ Cadastre
- ▭ **Entité cadastrale** (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 373

Référence cadastrale de la parcelle	000 D 373
Contenance cadastrale	4 625 mètres carrés
Adresse	SUR LES TREMBLES 55130 BONNET

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

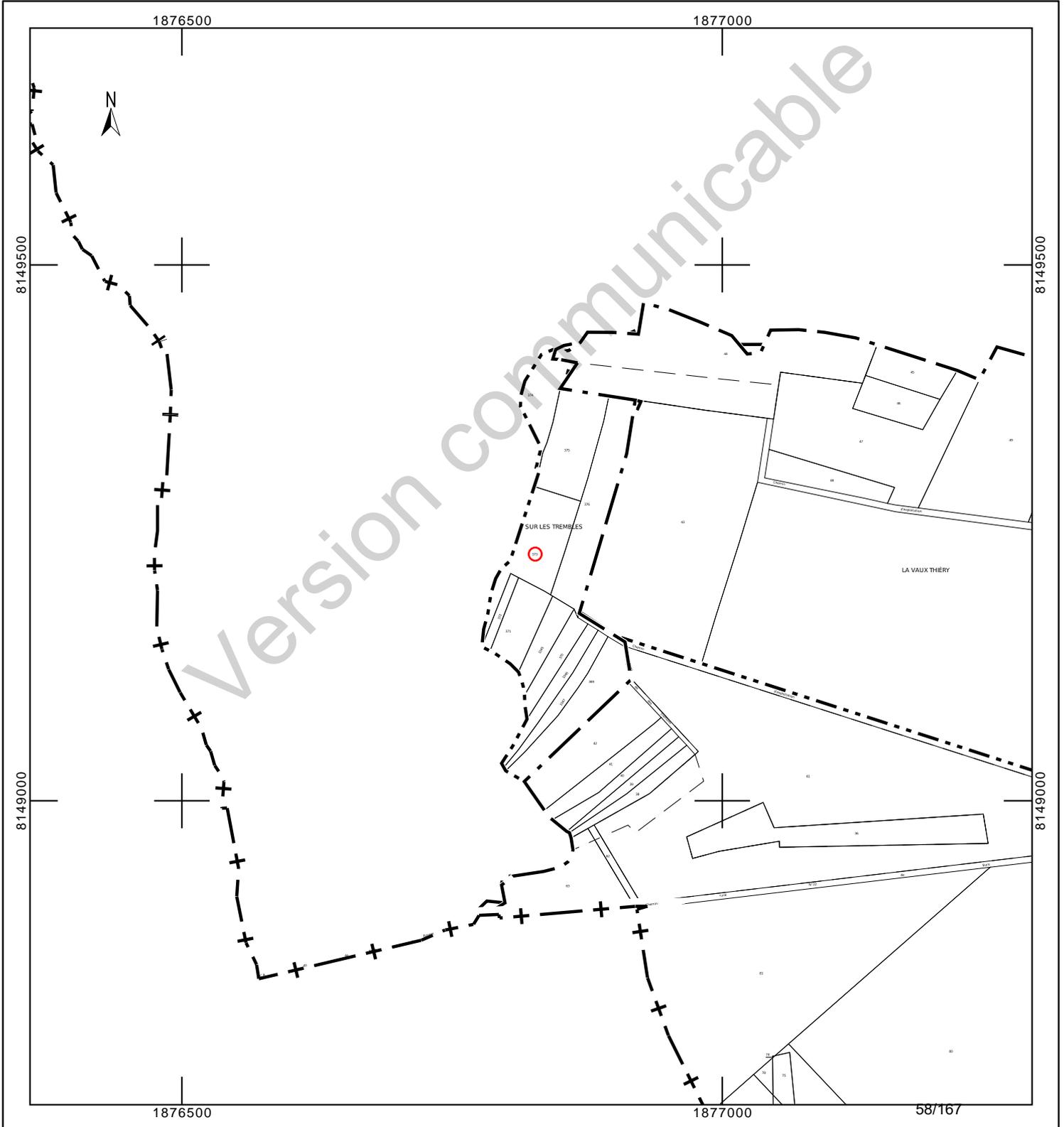
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 - fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

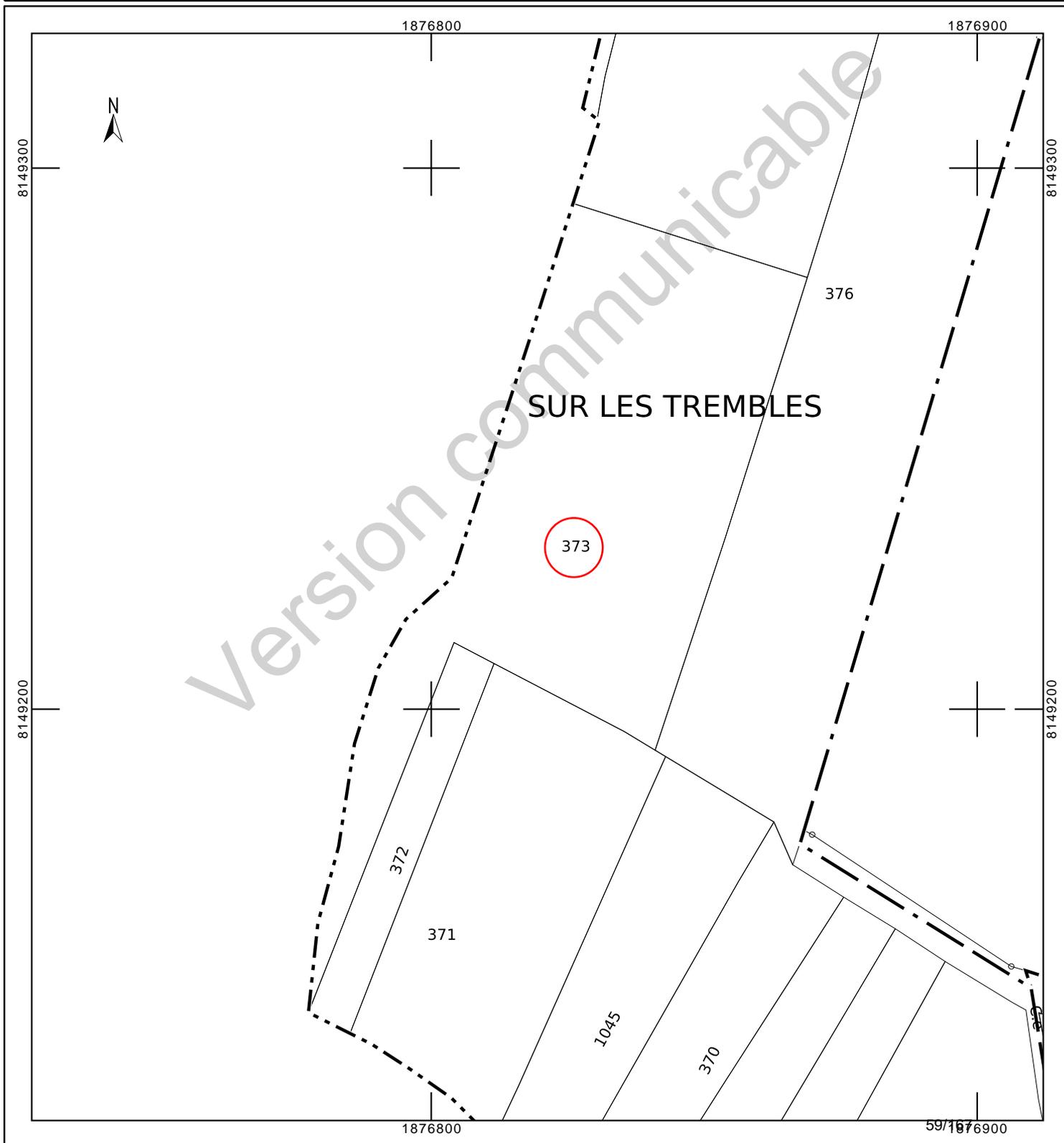
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 - fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 373
pour une contenance cadastrale de 46a 25ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 46a 25ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 46a 25ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	4625	100.00 m	Sans limitation
2	4625	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

Parcelle cadastrée Section D n° 373

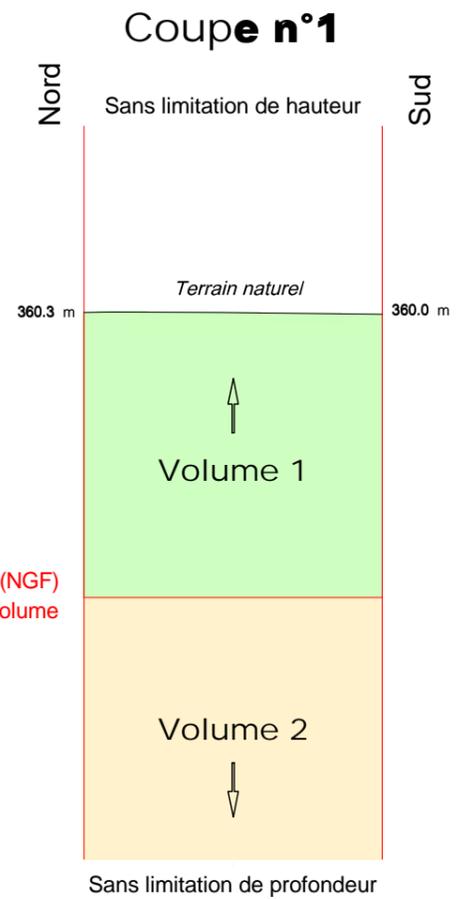
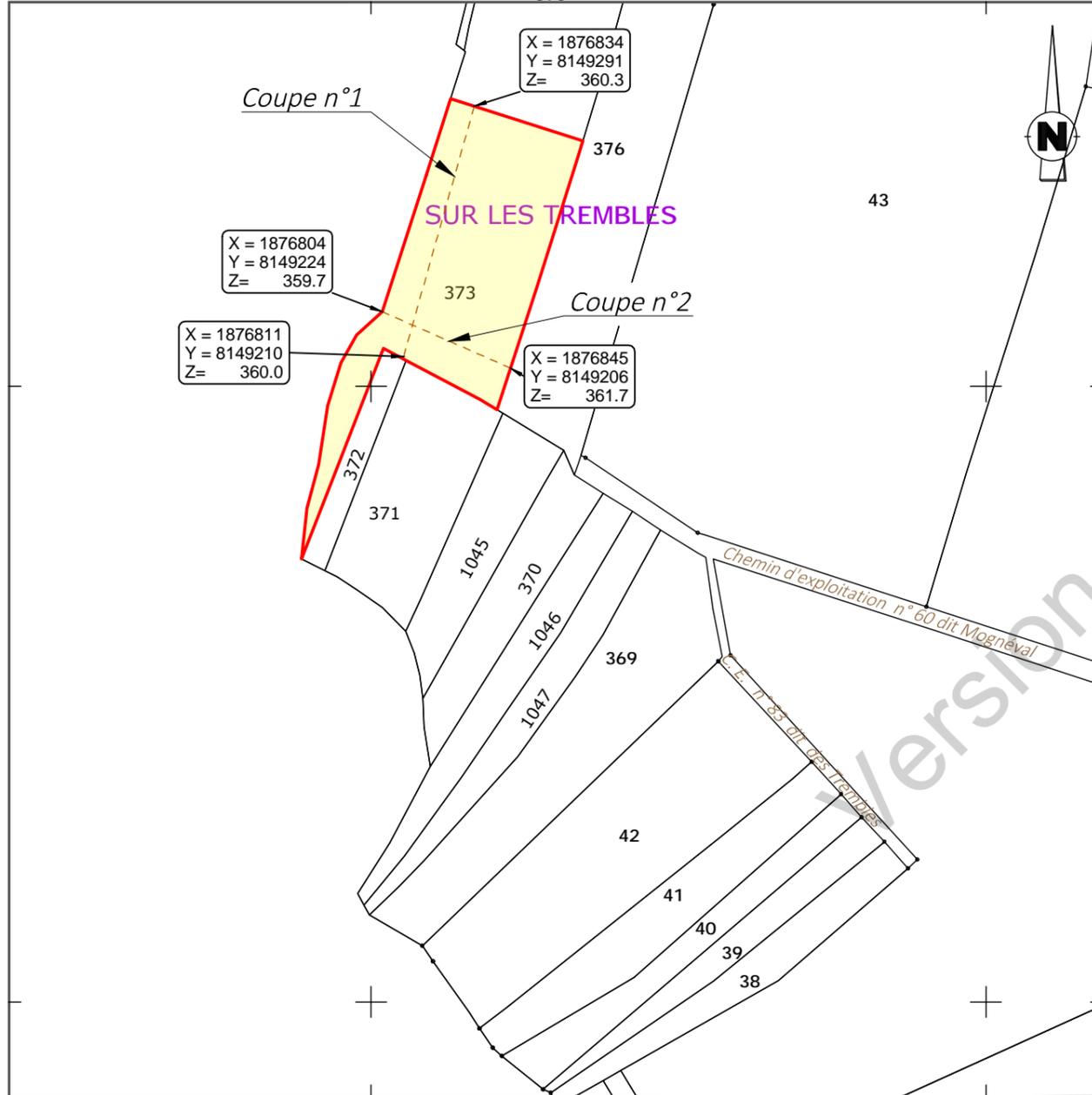
Lieudit : Sur les Trembles

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

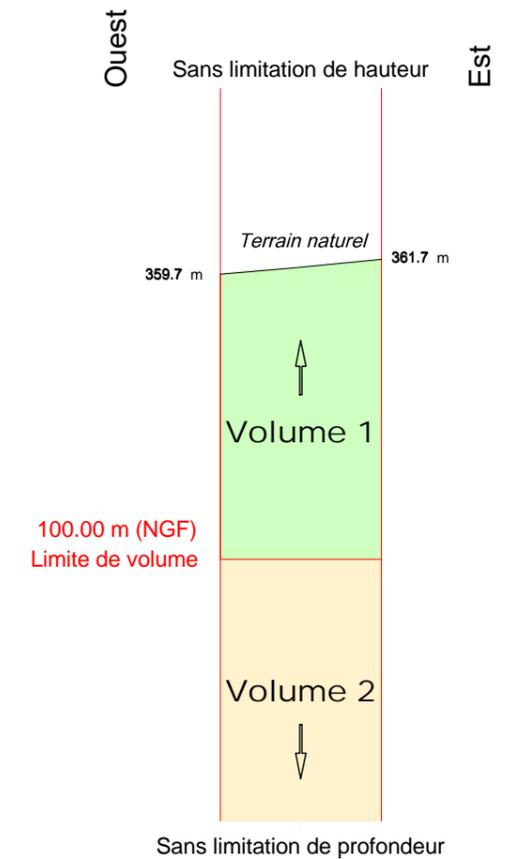
DIVISION EN VOLUMES

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Adra Echelle : 1/2000



100.00 m (NGF)
Limite de volume

Coupe n°2



100.00 m (NGF)
Limite de volume

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008



HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucou@herreye-julien.fr

Le 25/05/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_0D_374

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	0D	374	Bois	SUR LES TREMBLES	0,2450

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,2450	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

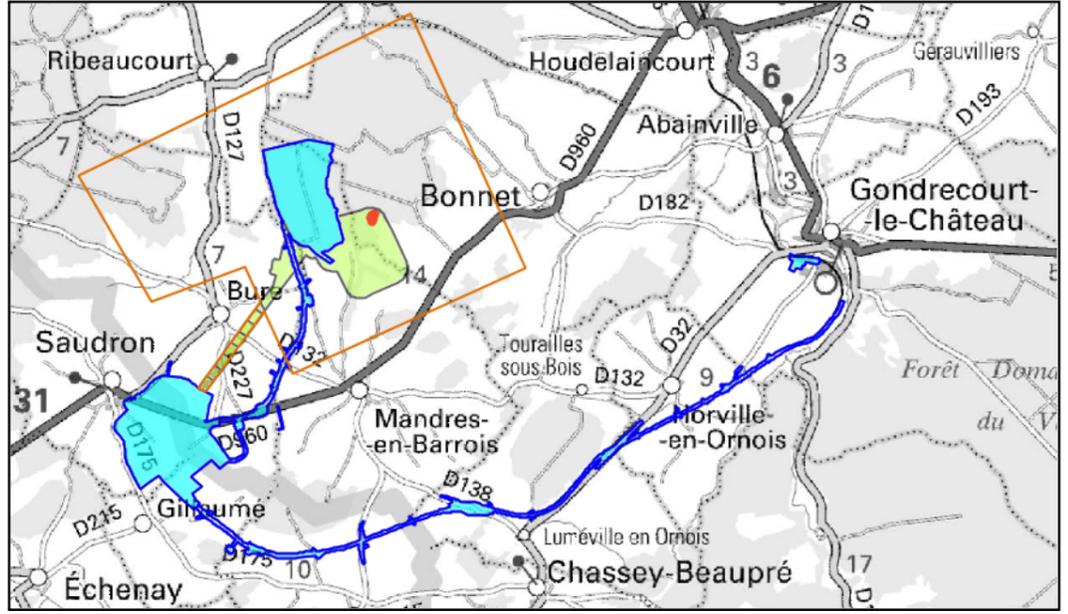
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,2450	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,2450	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	ANTHONY	BRIOT	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	SARAH	BRIOT	CO-PROPRIETAIRE	
Monsieur	NOEL	BRIOT	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	MARTINE	BRIOT	CO-PROPRIETAIRE	
Monsieur	PATRICK	THEVENOT	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	SOLANGE BRIOT	NÉE THEVENOT	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	CORALIE	BRIOT	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	SEVERINE	BRIOT	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	ANGELIQUE	MOUGEOT	CO-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
 Section : 0D Parcelle : 374
 Libelle :



Légende :

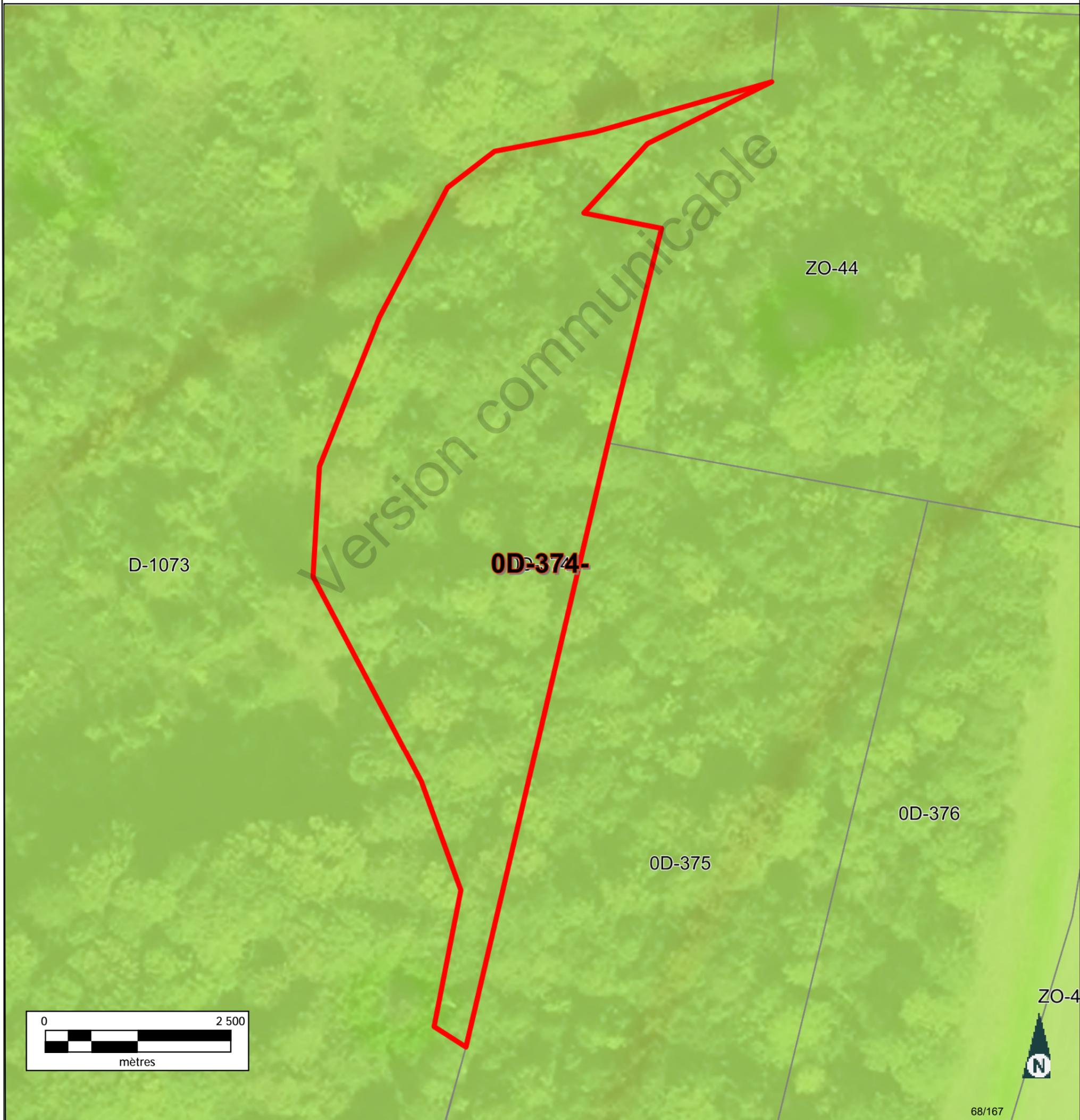
Limite départementale
 Limite communale

Projet Cigéo

Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
 Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 Cadastre
 Entité cadastrale
 (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 374

Référence cadastrale de la parcelle	000 D 374
Contenance cadastrale	2 450 mètres carrés
Adresse	SUR LES TREMBLES 55130 BONNET

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

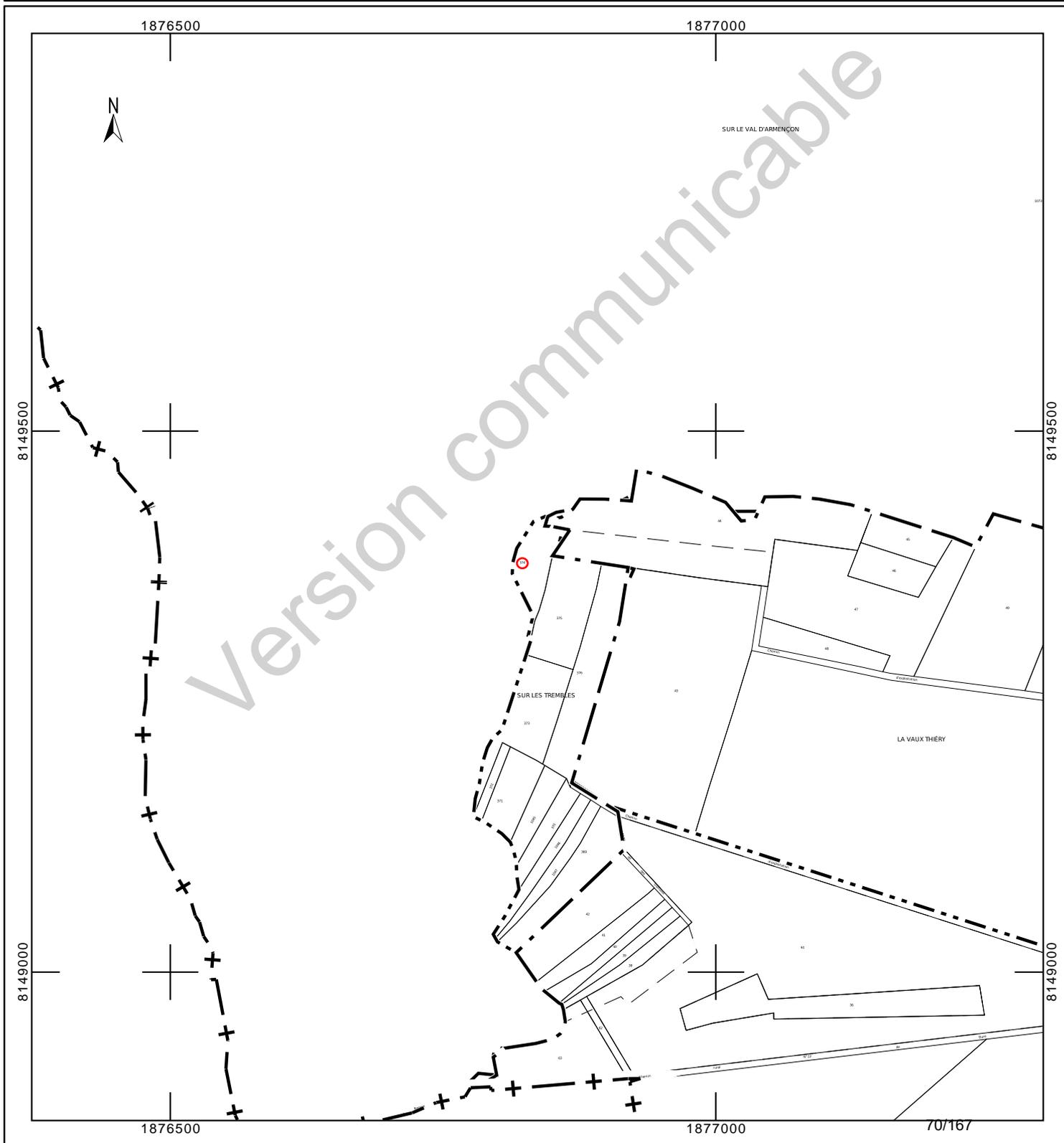
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 - fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

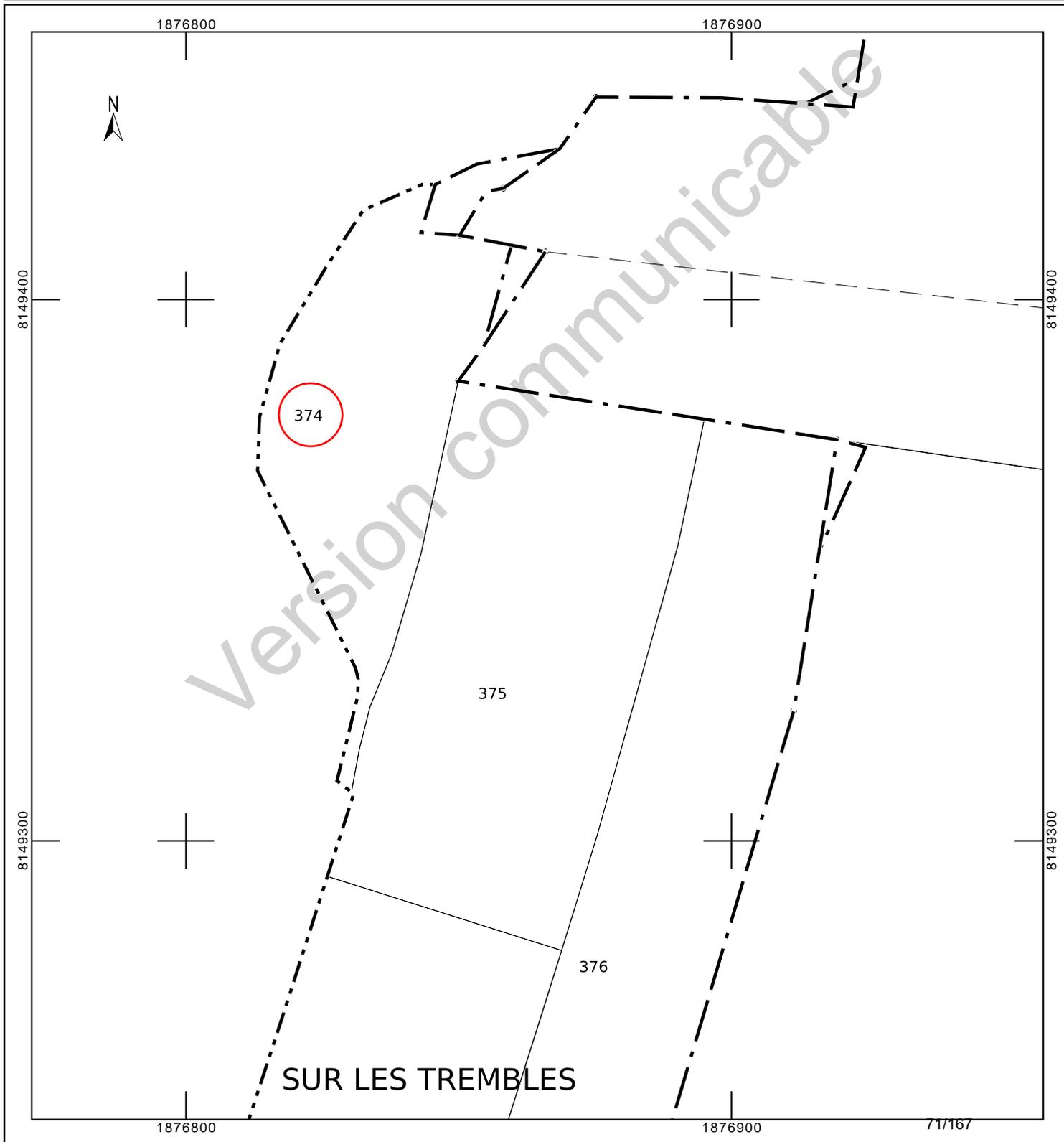
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN

JEAN-BAPTISTE

CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS

Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 374
pour une contenance cadastrale de 24a 50ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 24a 50ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 24a 50ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	2450	100.00 m	Sans limitation
2	2450	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

DIVISION EN VOLUMES

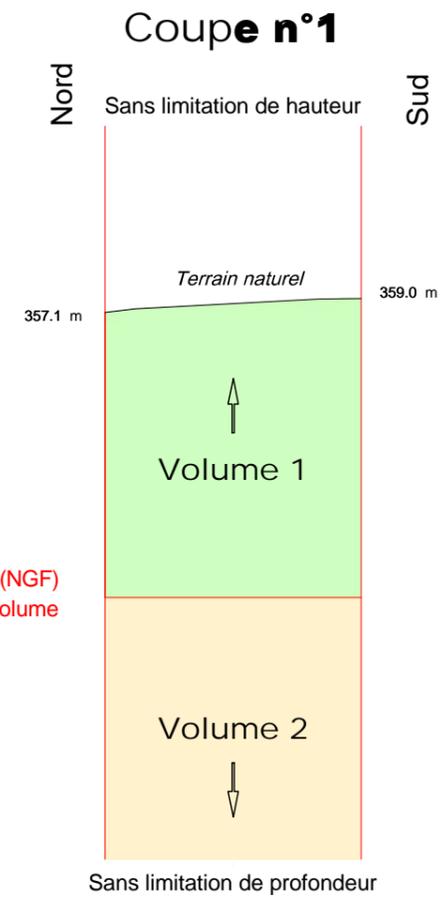
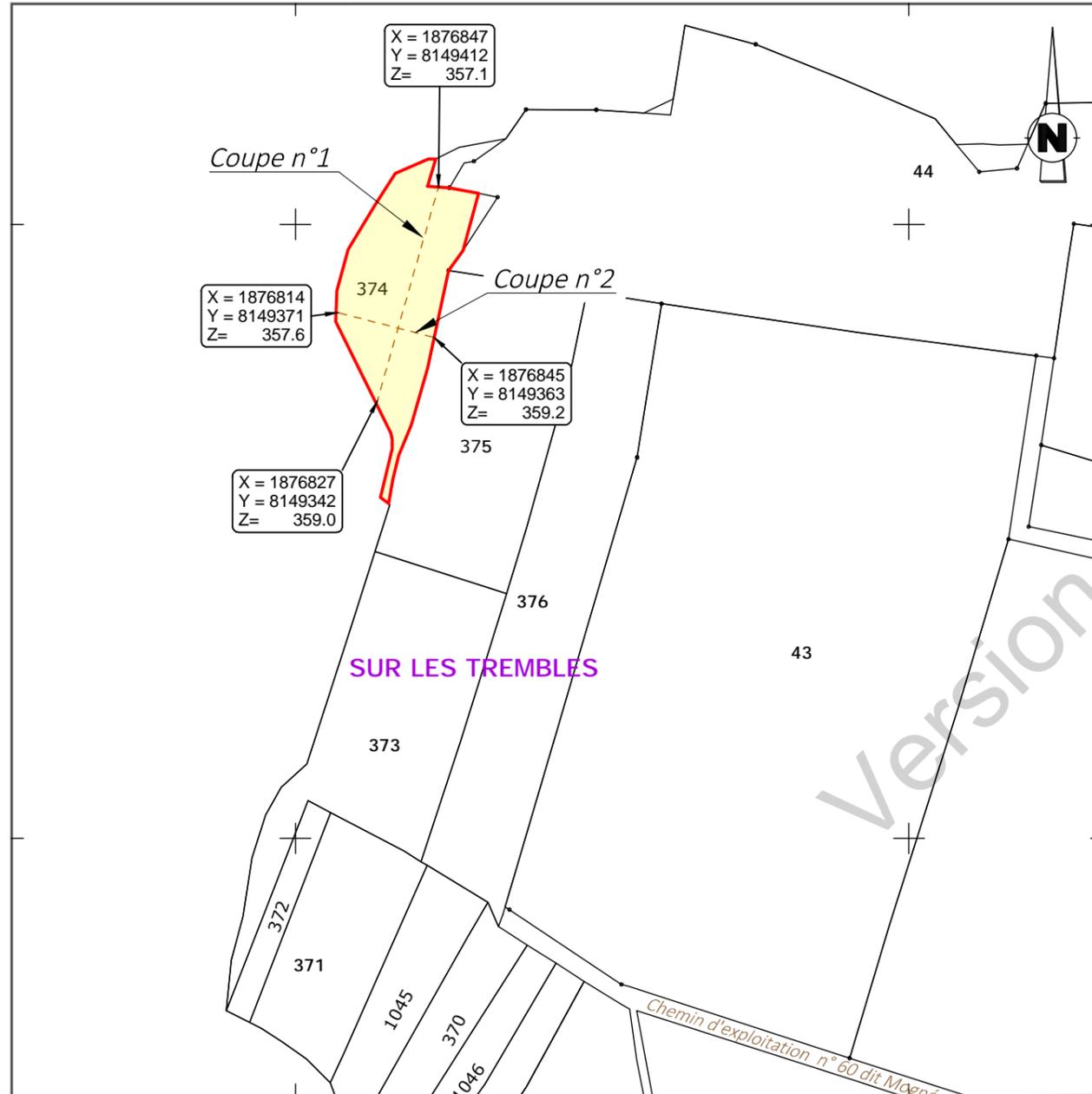
Parcelle cadastrée Section D n° 374

Lieudit : Sur les Trembles

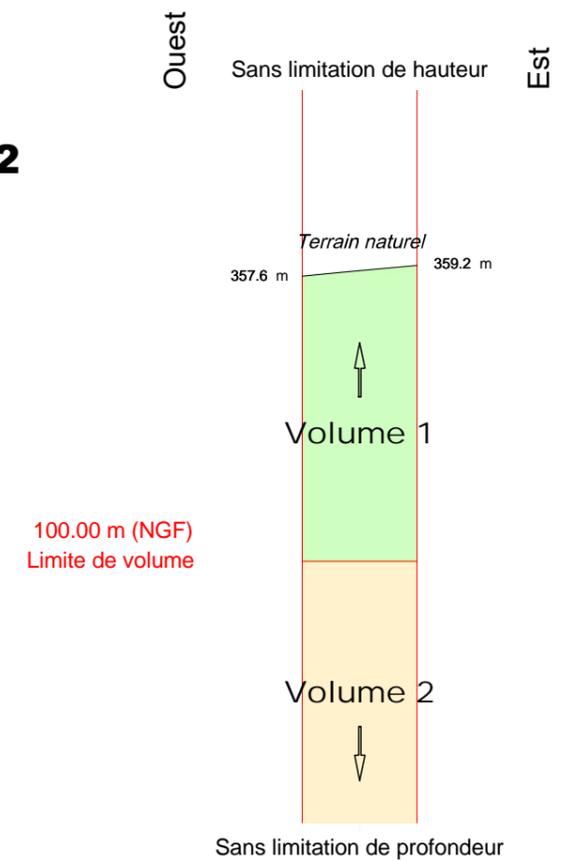
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg N° V23_0008		HERREYE & JULIEN Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucouil@herreye-julien.fr
		Le 25/05/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_375

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	375	Bois	SUR LES TREMBLES	0,4430

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,4430	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

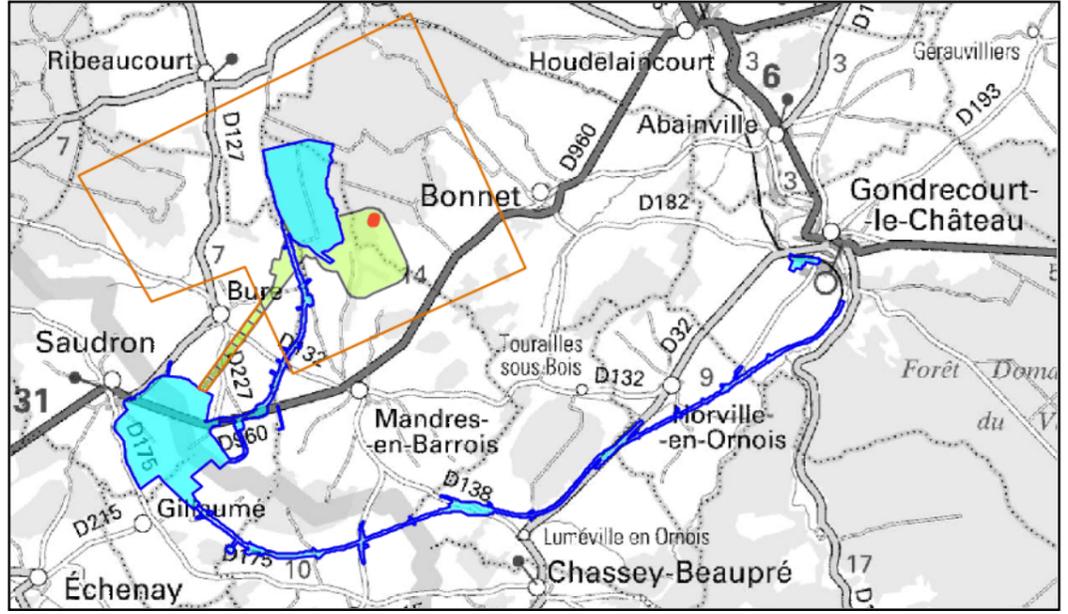
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,4430	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,4430	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE_(Propriétaire)
Madame	COLETTE MARIETTE	MEUNIER	CO-PROPRIETAIRE
Monsieur	JEAN CLAUDE	MEUNIER	CO-PROPRIETAIRE
Monsieur	MARCEL	MEUNIER	CO-PROPRIETAIRE
Monsieur	MICHEL NOEL	MEUNIER	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 375
Libelle :



Légende :

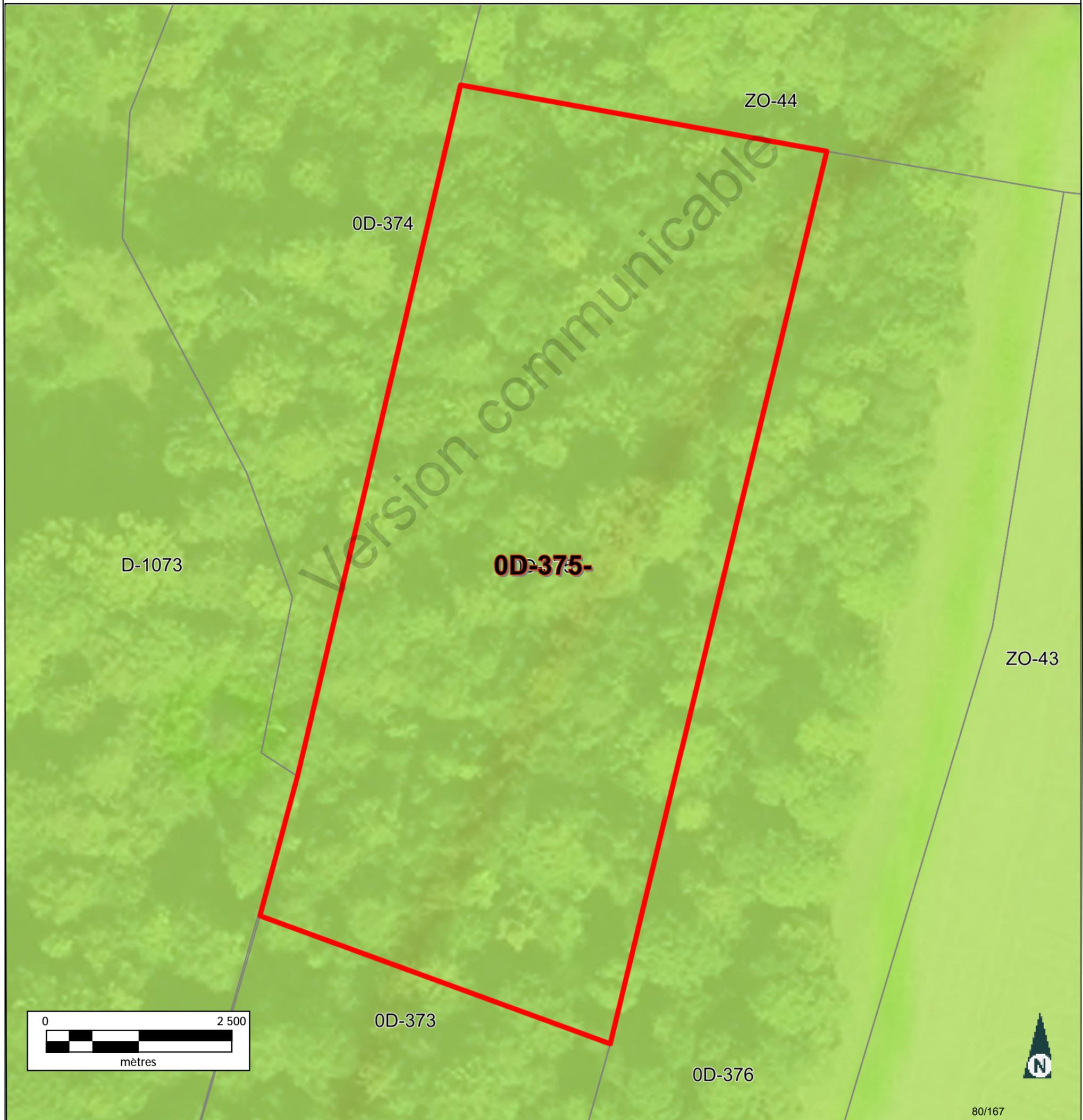
- ▭ Limite départementale
- ▭ Limite communale

Projet Cigéo

- ▭ Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- ▭ Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- ▭ Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- ▭ Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- ▭ Cadastre
- ▭ **Entité cadastrale** (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 375

Référence cadastrale de la parcelle

000 D 375

Contenance cadastrale

4 430 mètres carrés

Adresse

SUR LES TREMBLES**55130 BONNET**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

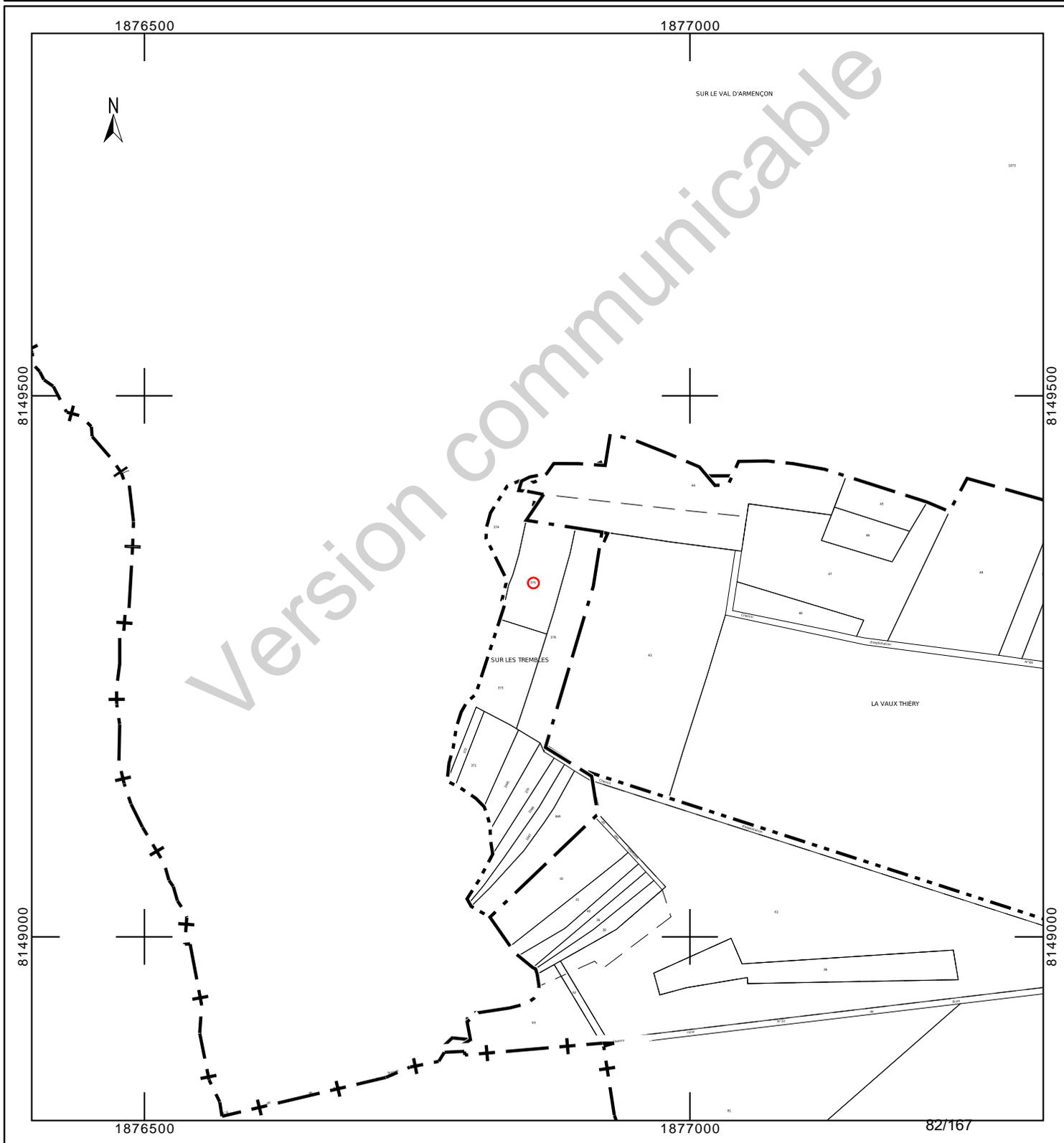
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 - fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : D
Feuille : 000 D 03

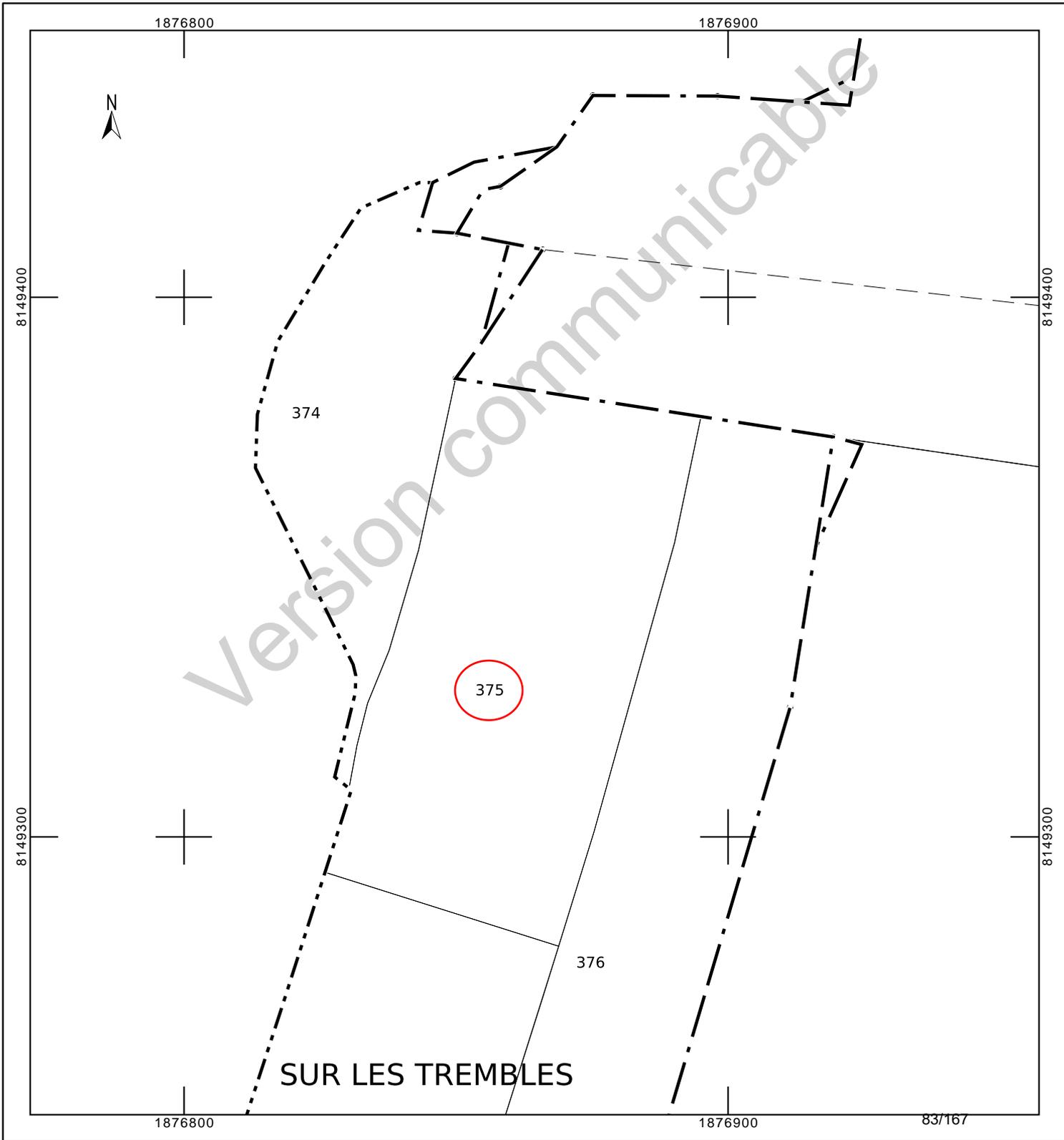
Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 375
pour une contenance cadastrale de 44a 30ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 44a 30ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 44a 30ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	4430	100.00 m	Sans limitation
2	4430	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

DIVISION EN VOLUMES

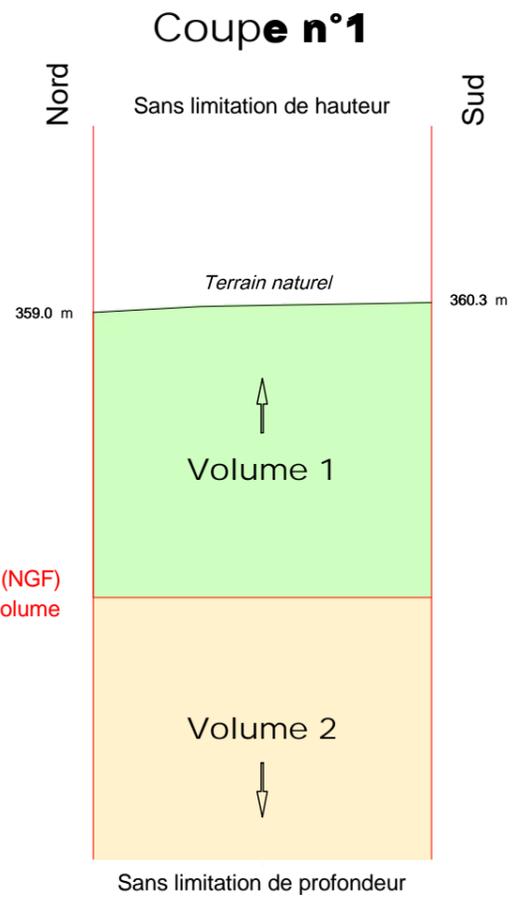
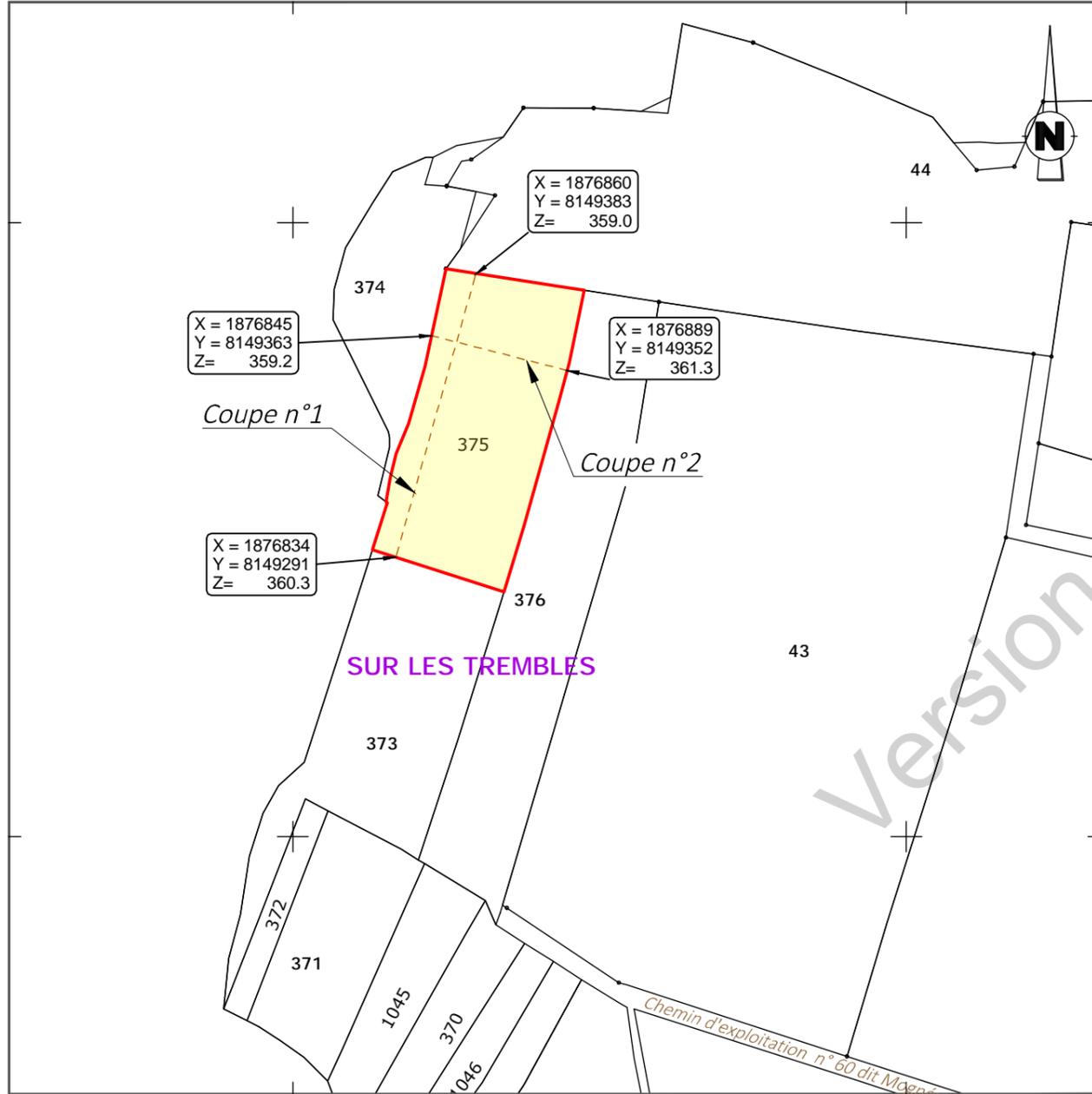
Parcelle cadastrée Section D n° 375

Lieudit : Sur les Trembles

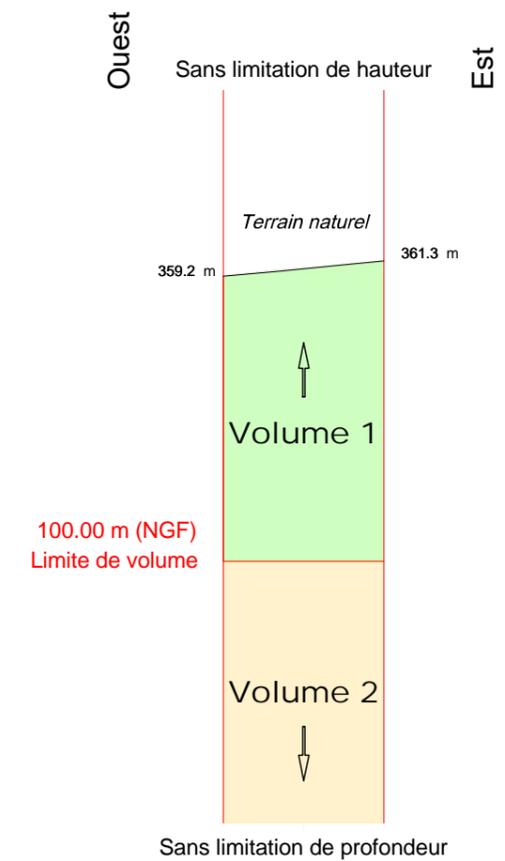
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_376

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	376	Bois	SUR LES TREMBLES	0,6050

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,6050	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

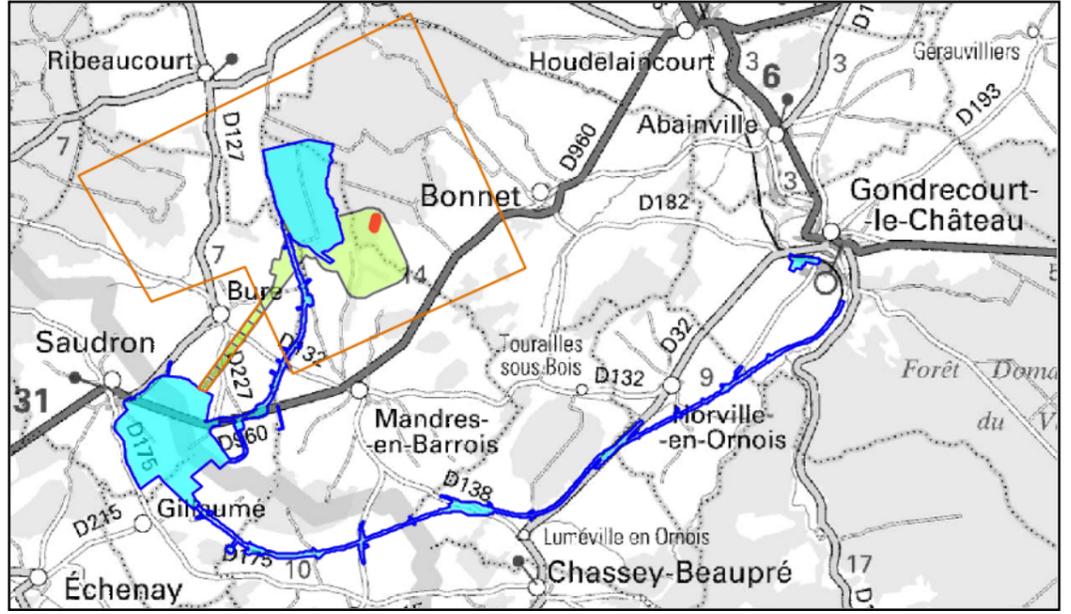
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,6050	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,6050	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	CHRISTIAN	RAGUET	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	LINE MICHELINE CHRISTINE	RAGUET	CO-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 376
Libelle :



Légende :

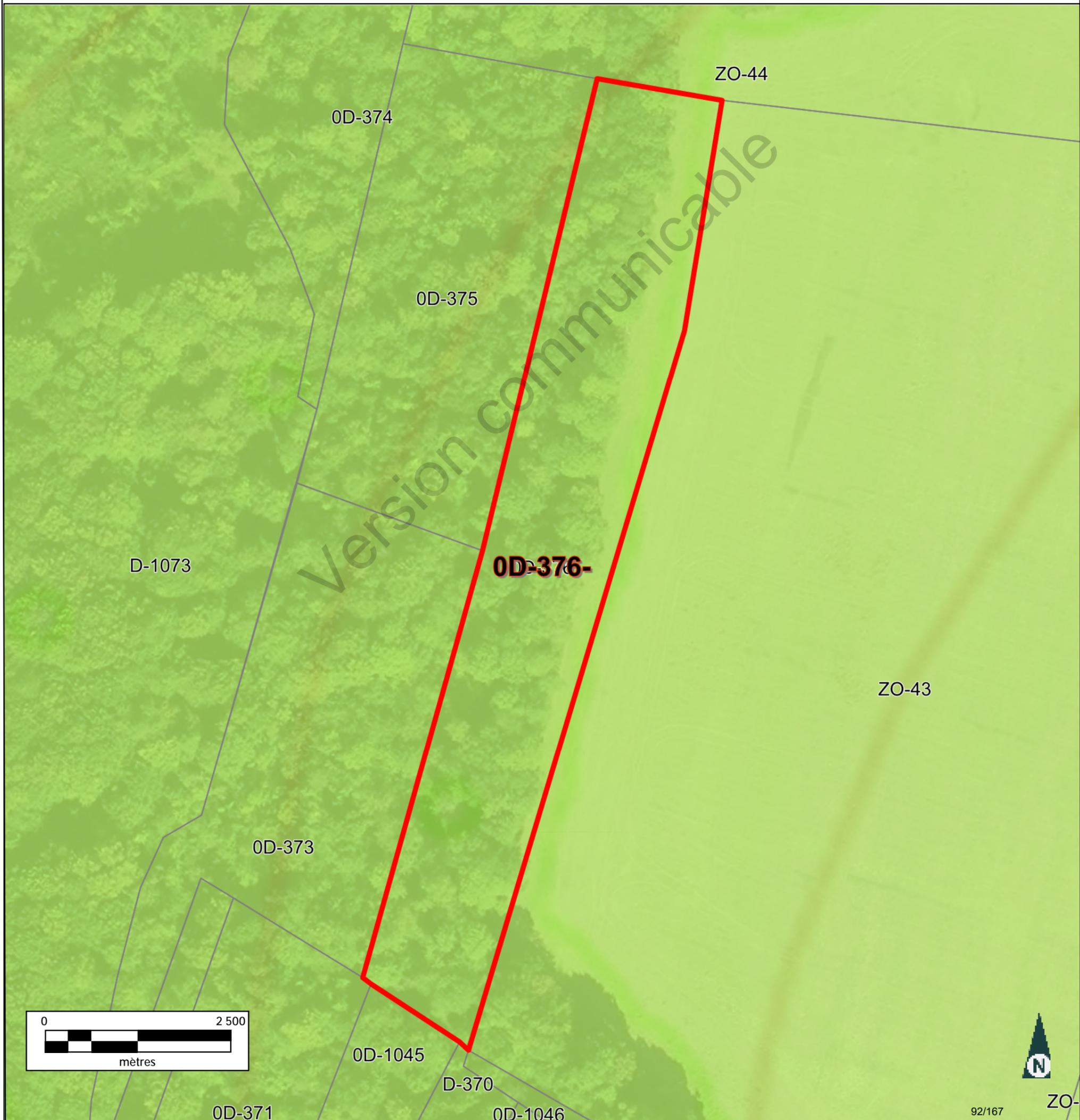
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 376

Référence cadastrale de la parcelle

000 D 376

Contenance cadastrale

6 050 mètres carrés

Adresse

SUR LES TREMBLES**55130 BONNET**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

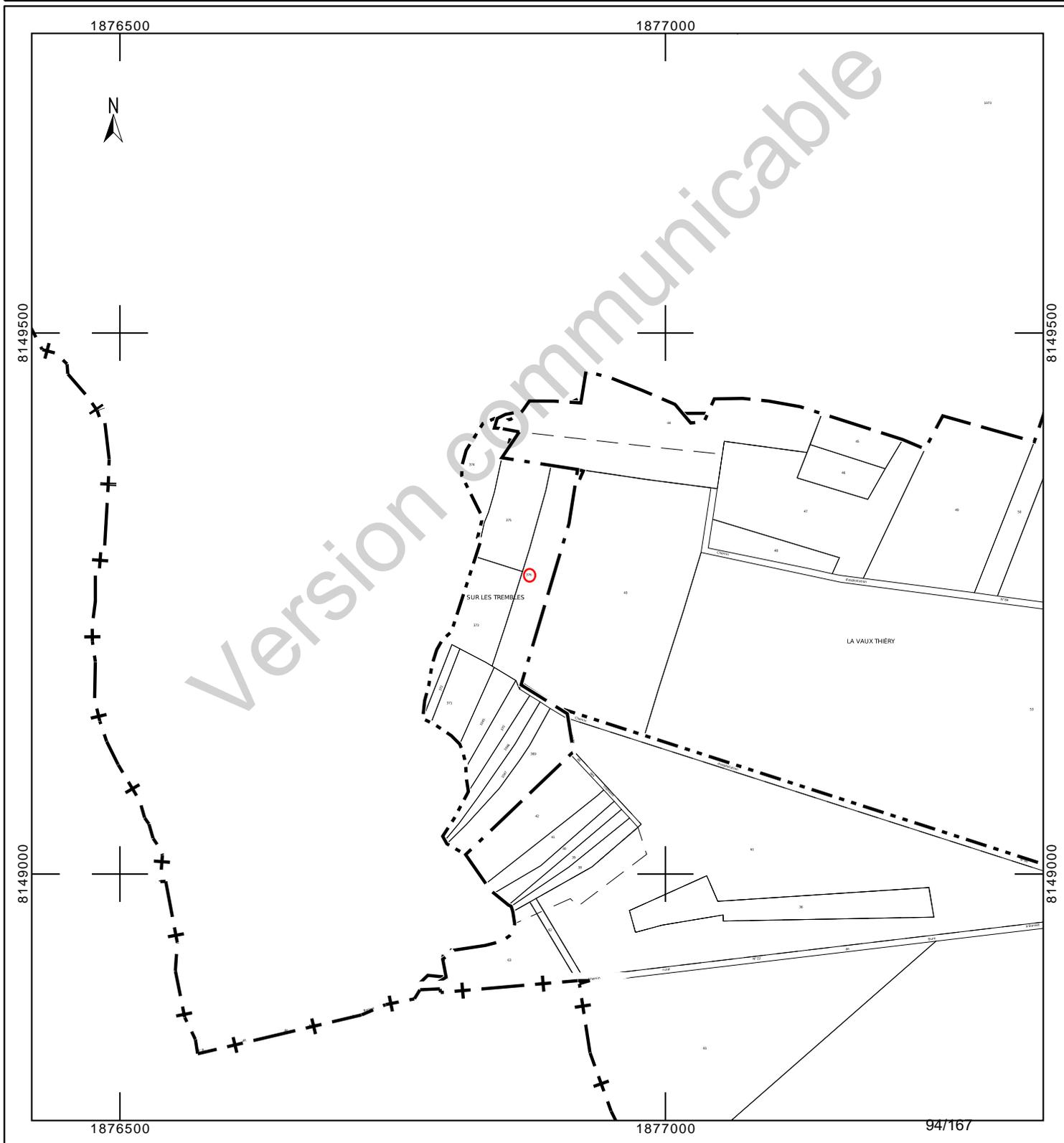
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

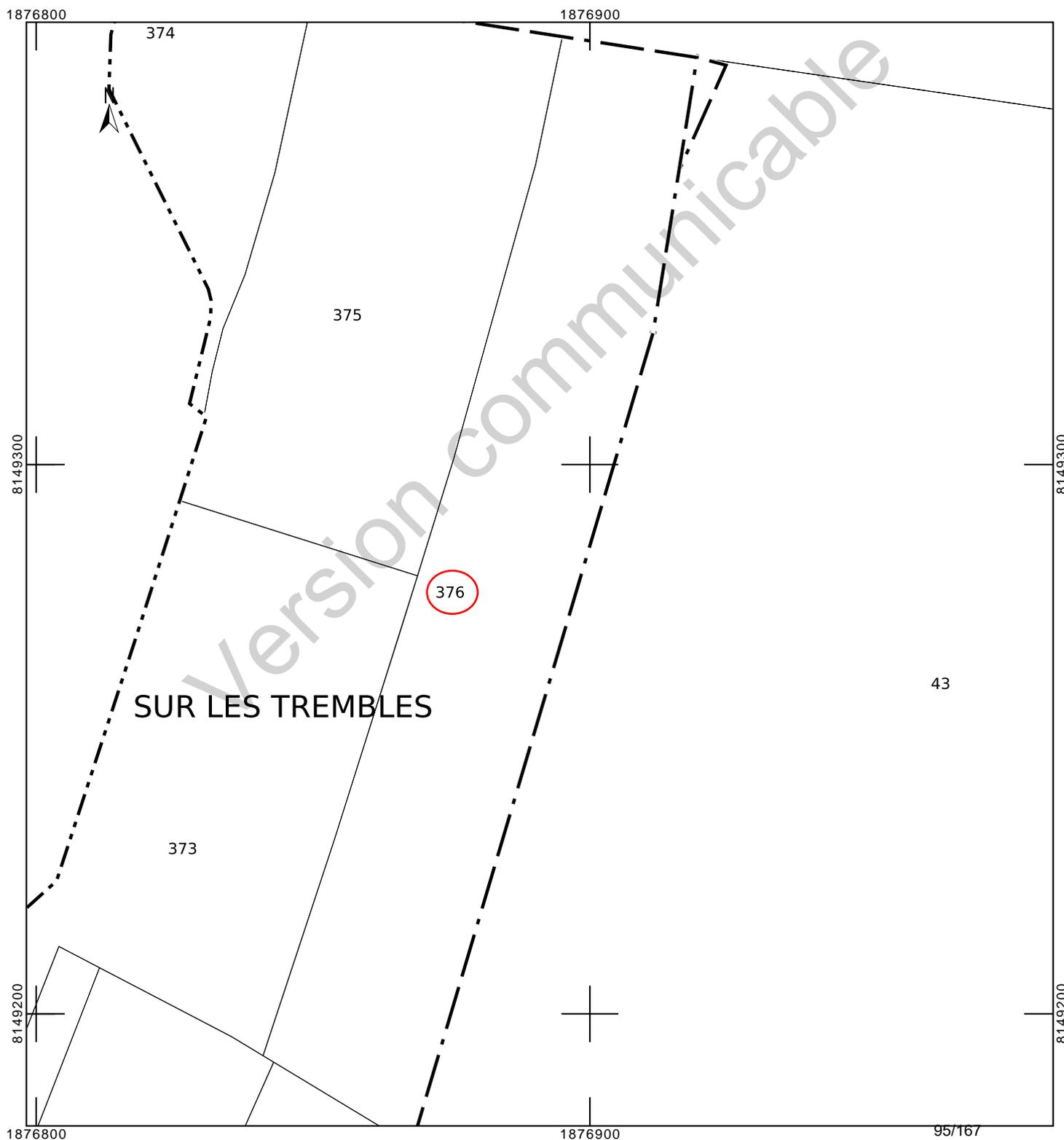
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucouil@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 376
pour une contenance cadastrale de 60a 50ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 60a 50ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 60a 50ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	6050	100.00 m	Sans limitation
2	6050	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

DIVISION EN VOLUMES

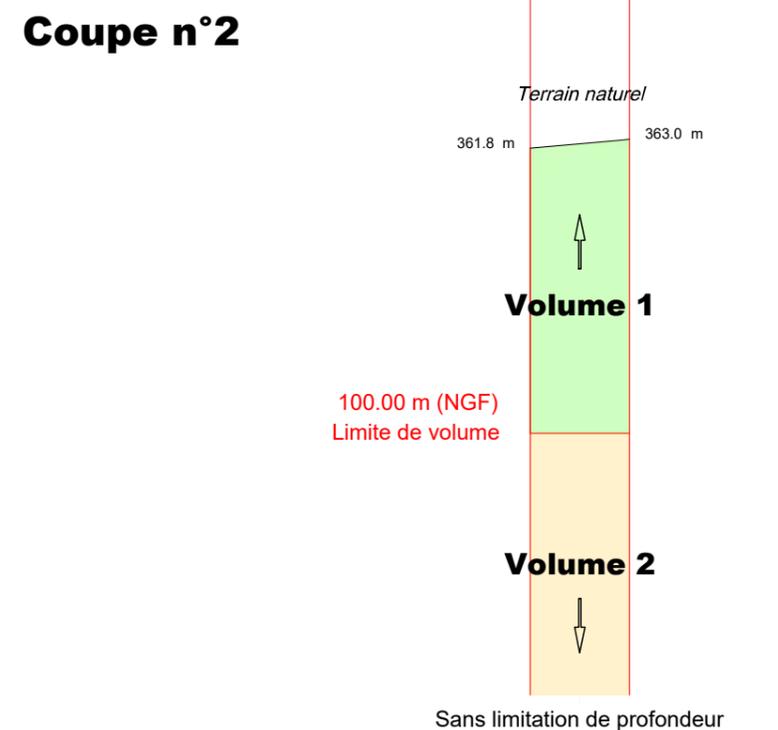
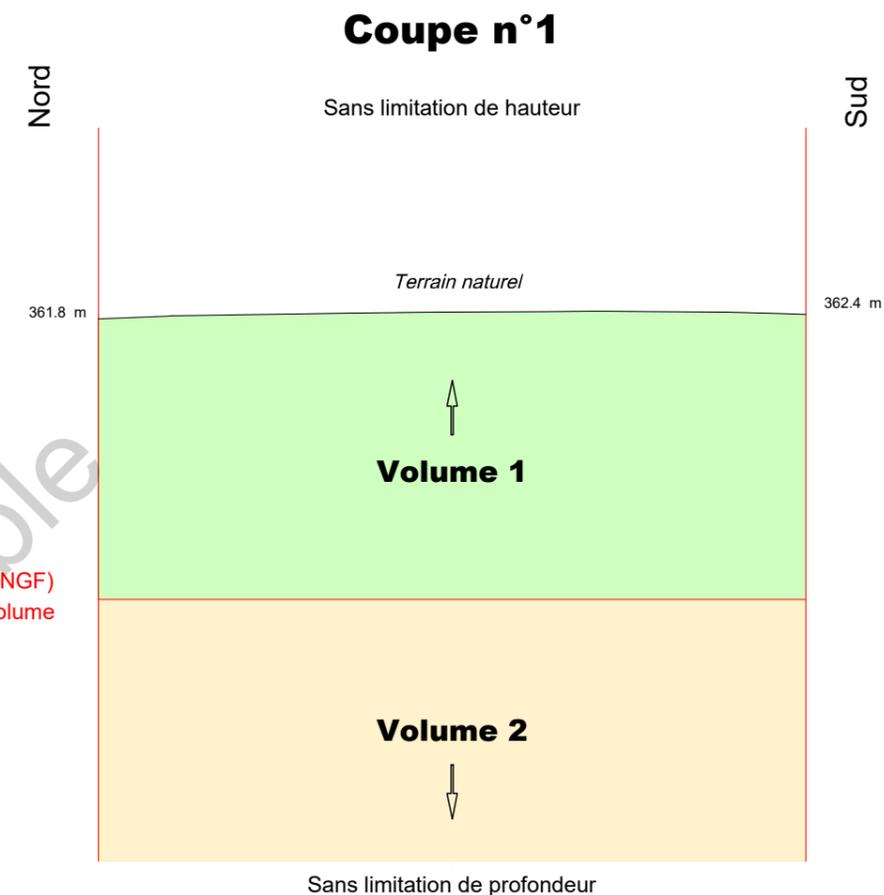
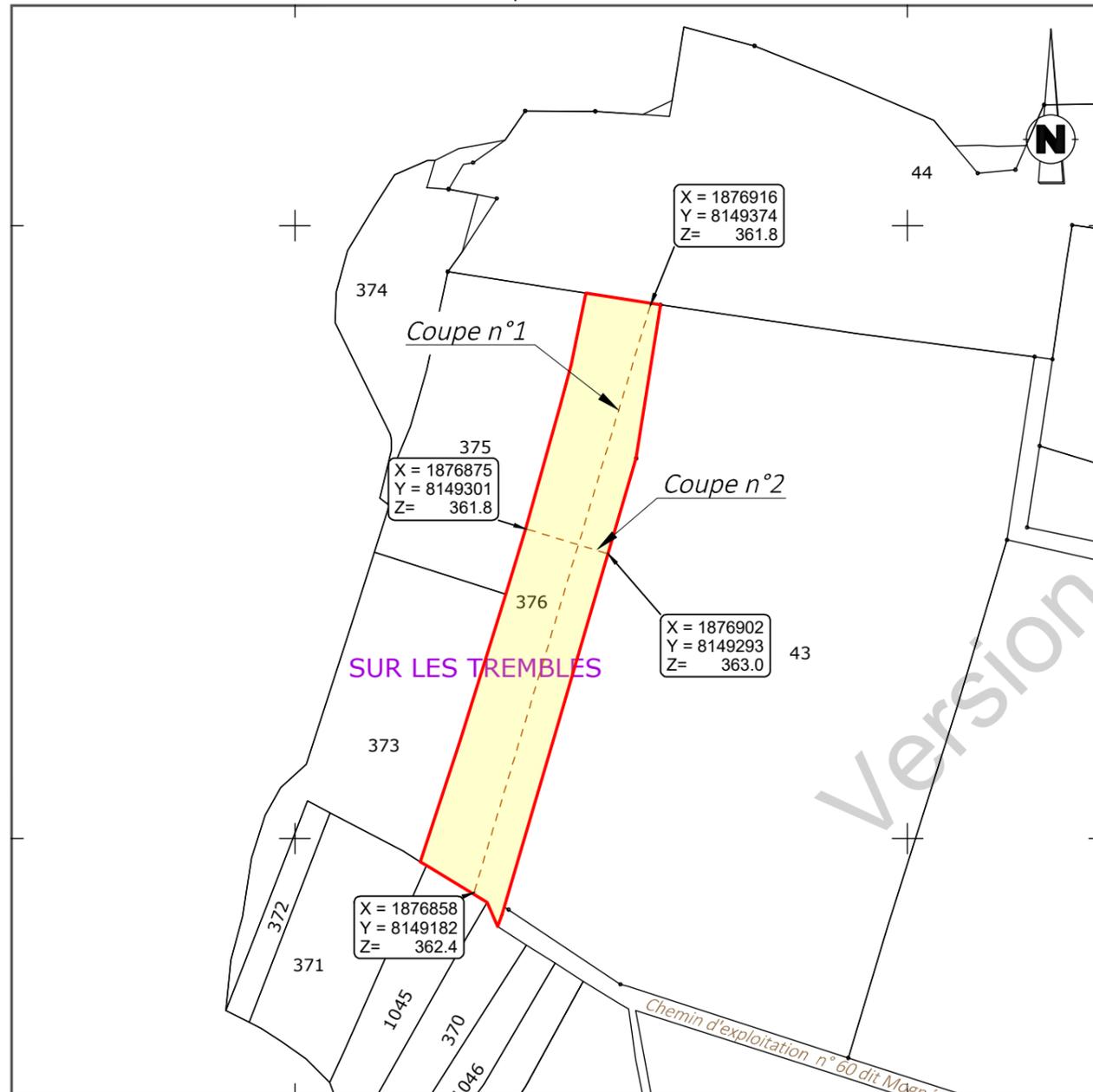
Parcelle cadastrée Section D n° 376

Lieudit : Sur les Trembles

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_1045
--

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	1045	Bois	SUR LES TREMBLES	0,1619

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1619	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

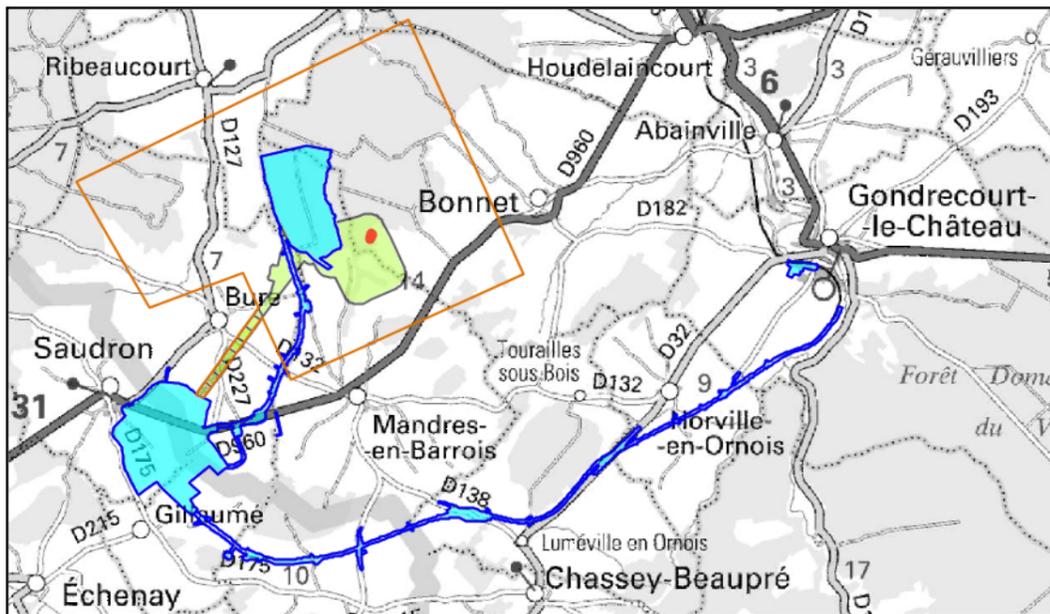
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1619	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1619	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	VINCENT GEORGES	OTT RICHARD	PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 1045
Libelle :



Légende :

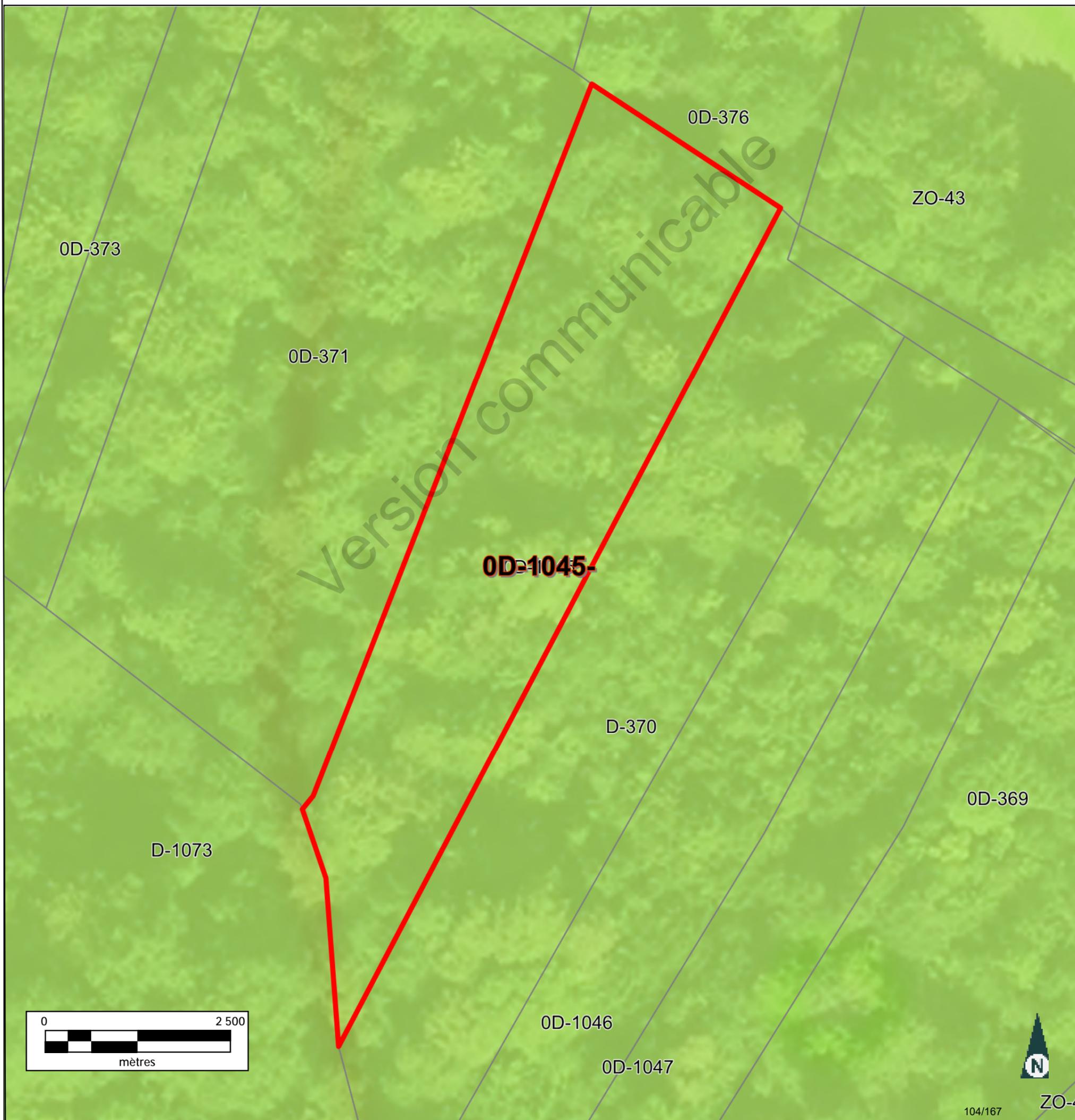
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 1045

Référence cadastrale de la parcelle

000 D 1045

Contenance cadastrale

1 619 mètres carrés

Adresse

**SUR LES TREMBLES
55130 BONNET**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

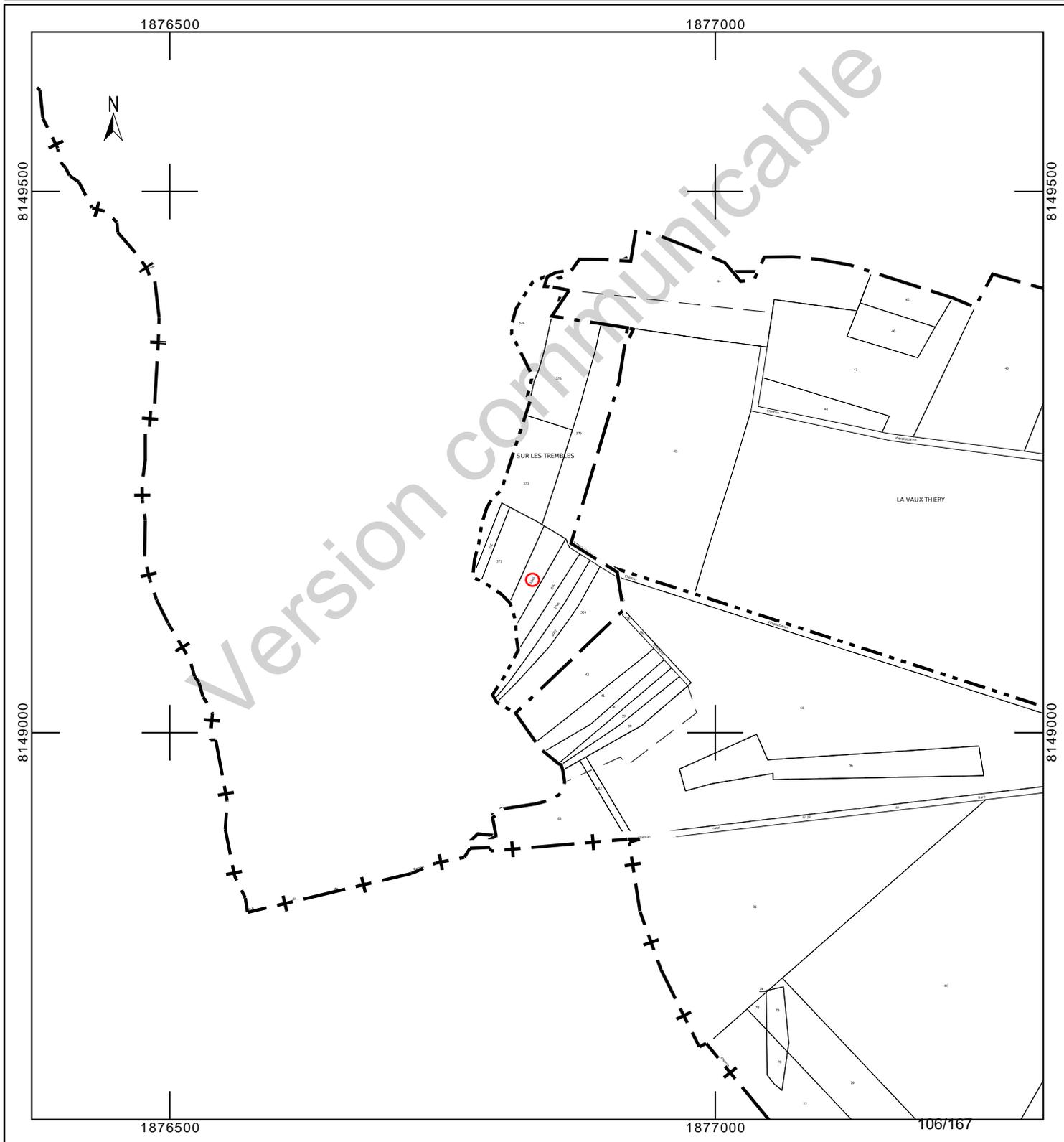
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

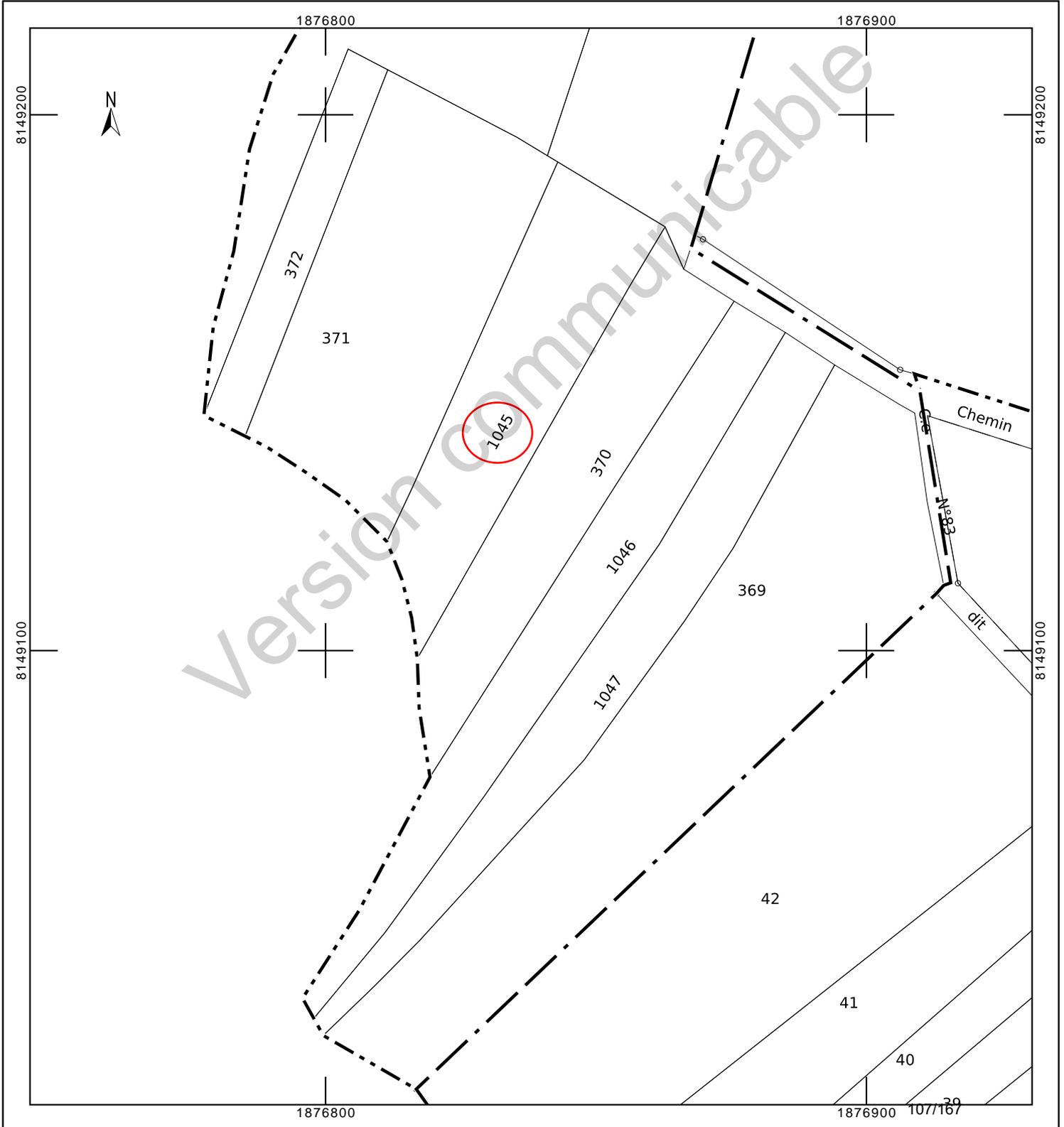
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 1045
pour une contenance cadastrale de 16a 19ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 19ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 19ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1619	100.00 m	Sans limitation
2	1619	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

Parcelle cadastrée Section D n° 1045

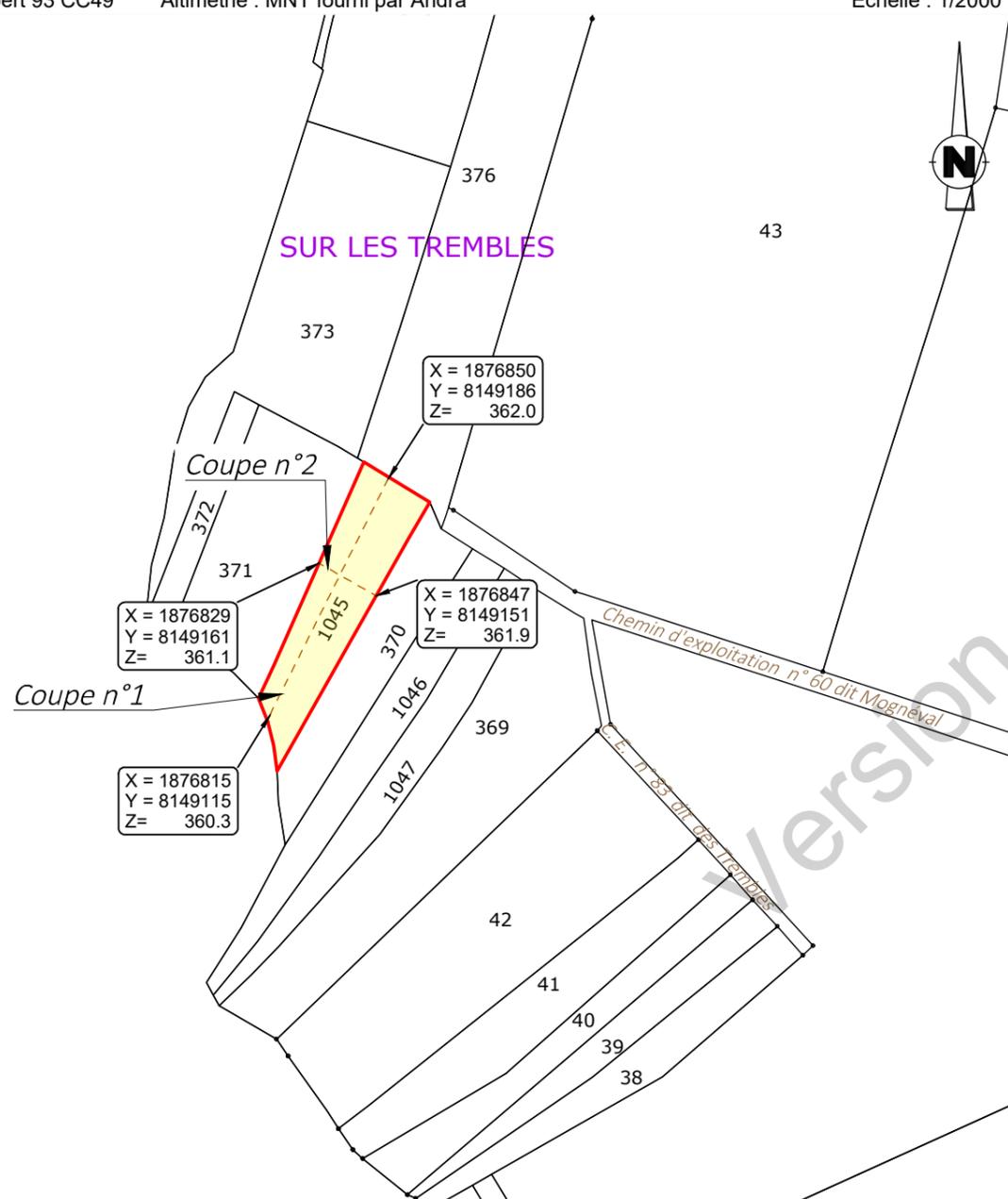
Lieudit : Sur les Trembles

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra

Echelle : 1/2000

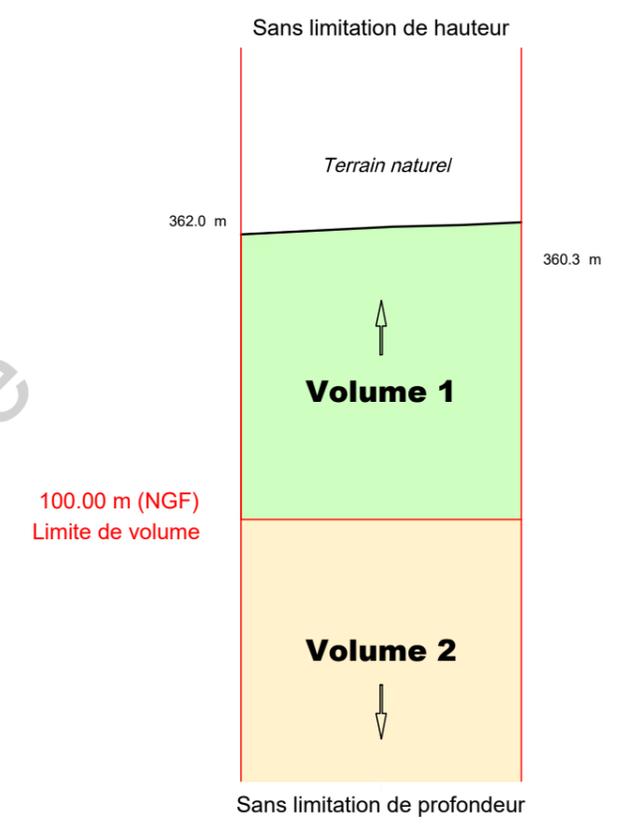


DIVISION EN VOLUMES

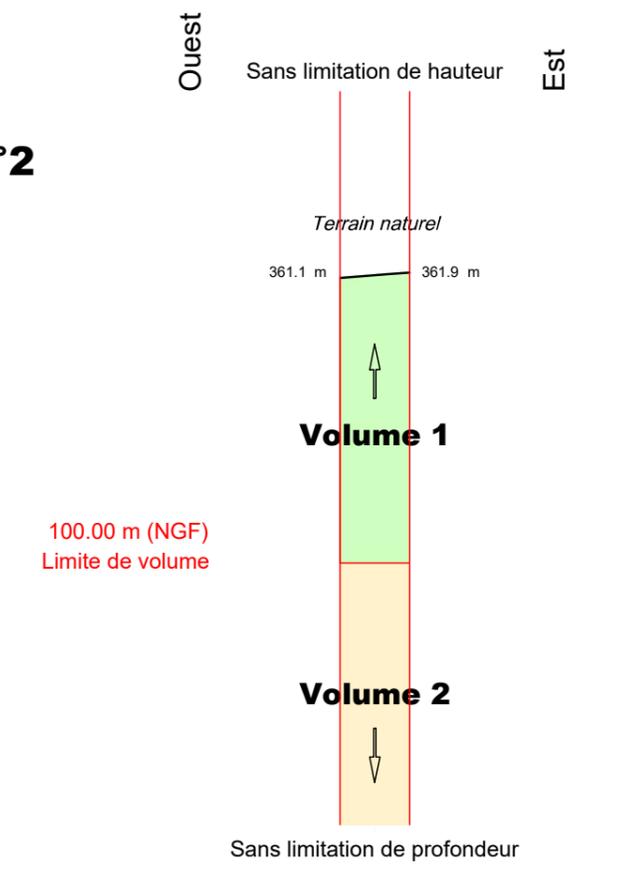
Nord

Sud

Coupe n°1



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg N° V23_0008	<p>HERREYE & JULIEN Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucou@herreye-julien.fr</p>

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_1046
--

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	1046	Bois	SUR LES TREMBLES	0,1619

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1619	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

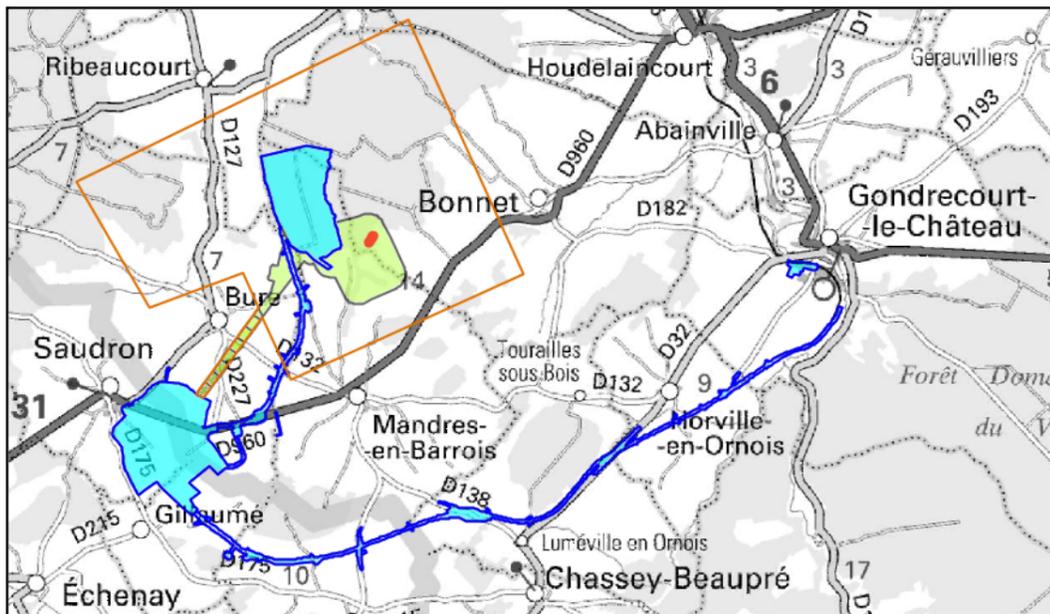
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1619	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1619	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE _(Propriétaire)	DE
Monsieur	MICHEL PAUL	PIERRE LAFROGNE	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	SYLVETTE ANDREE	LAFROGNE	CO-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 1046
Libelle :



Légende :

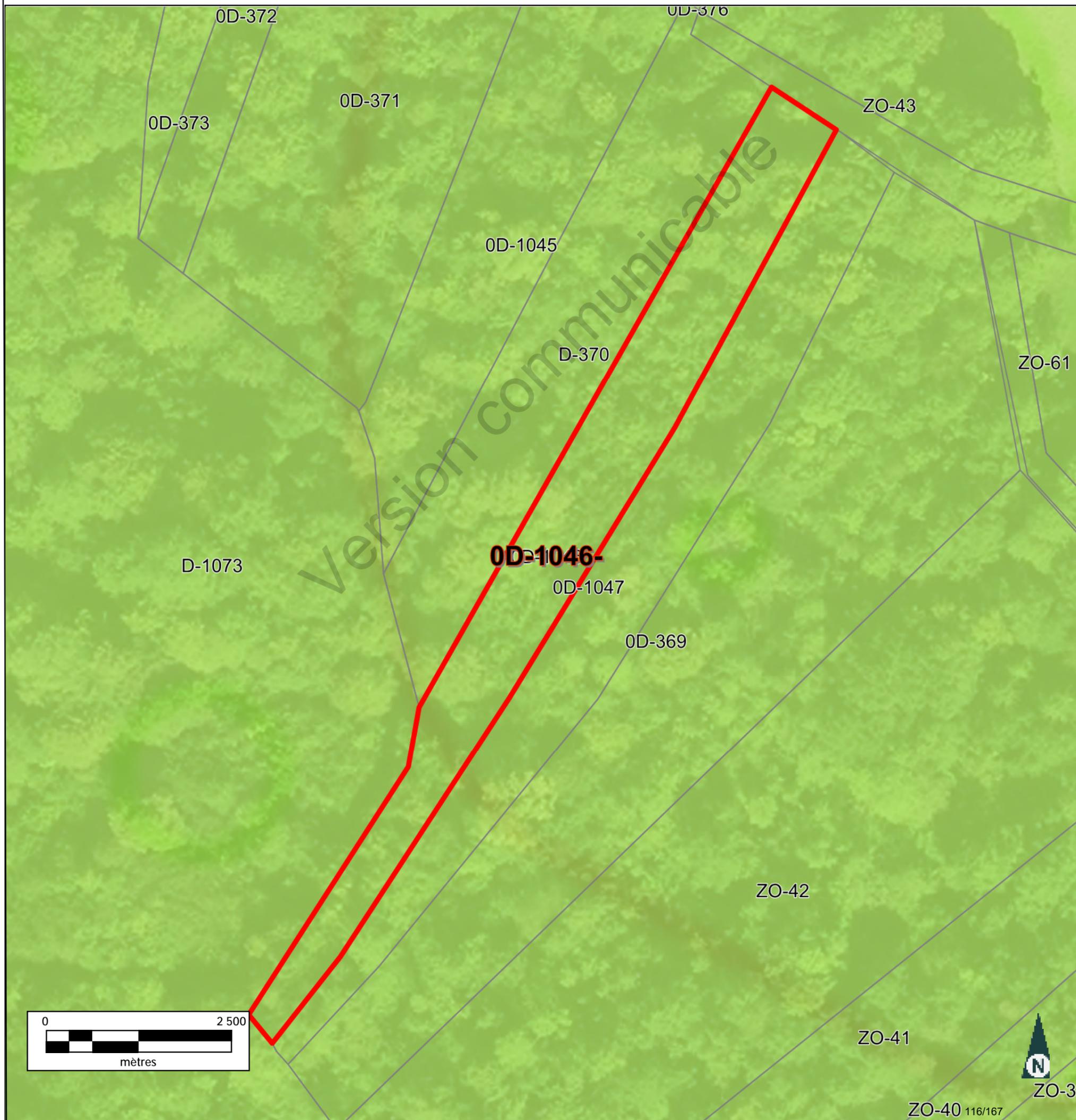
Limite départementale
 Limite communale

Projet Cigéo

Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
 Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 Cadastre
 Entité cadastrale
(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 1046

Référence cadastrale de la parcelle

000 D 1046

Contenance cadastrale

1 619 mètres carrés

Adresse

**SUR LES TREMBLES
55130 BONNET**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

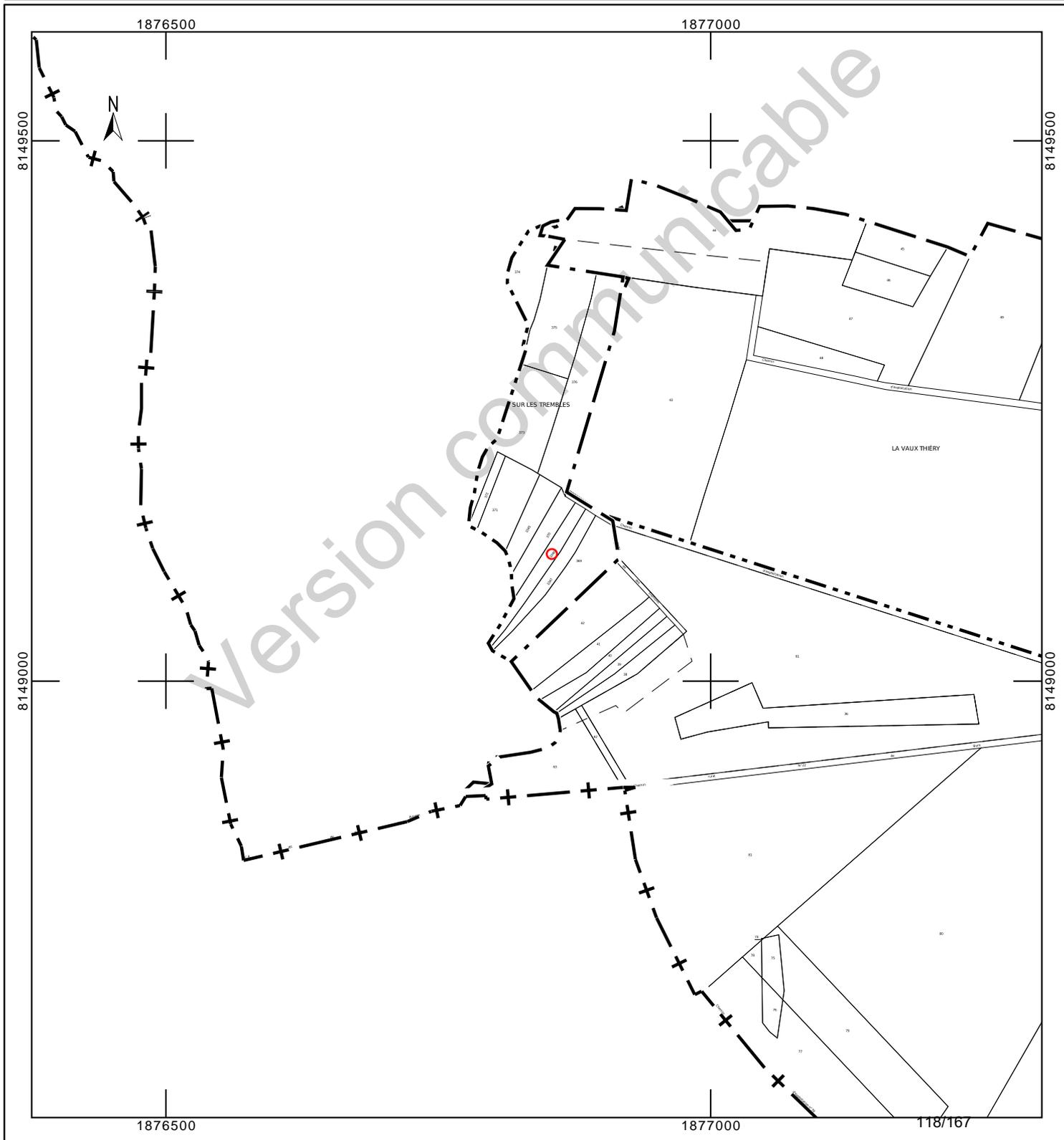
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

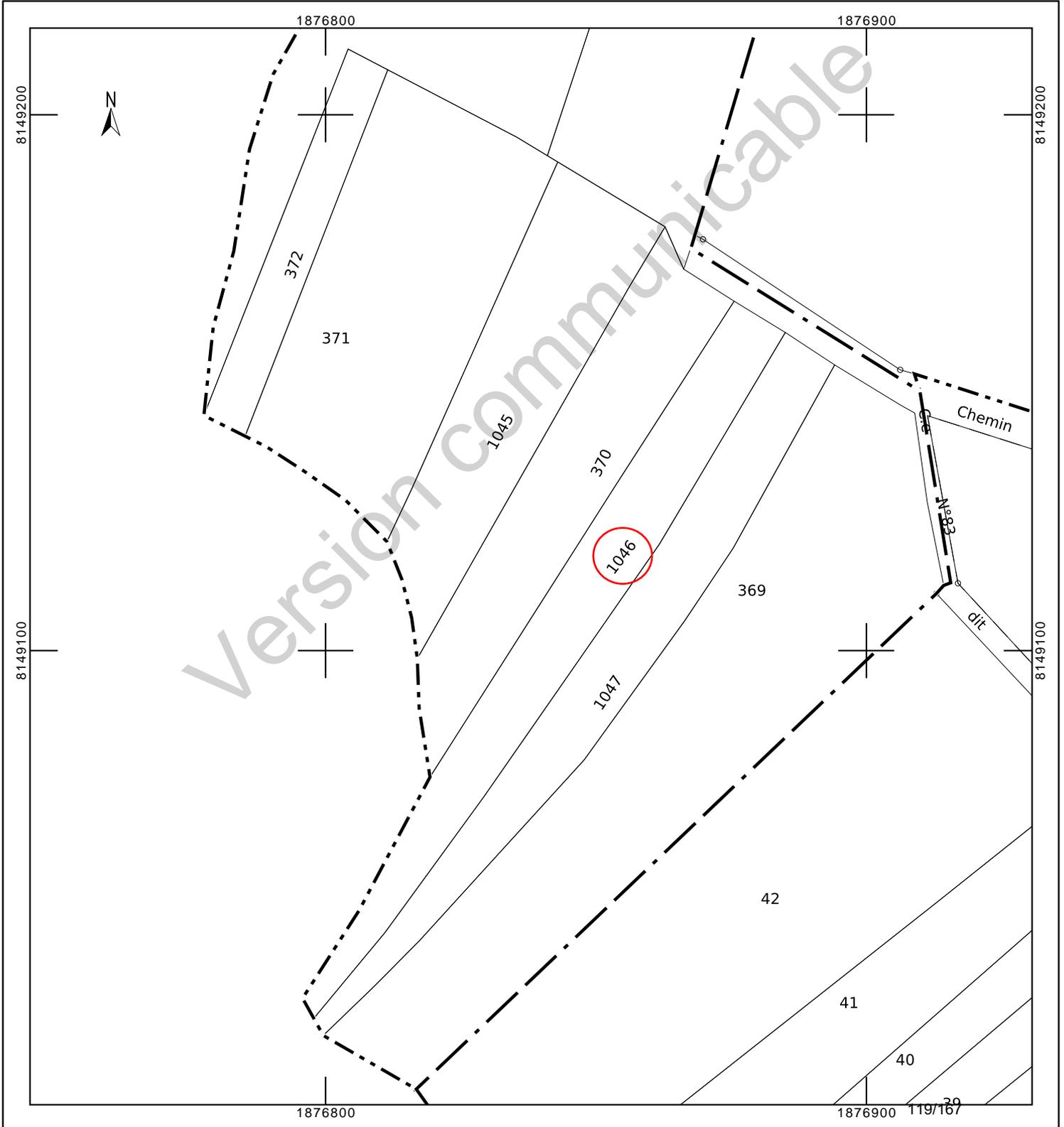
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucouil@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 1046
pour une contenance cadastrale de 16a 19ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 19ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 19ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1619	100.00 m	Sans limitation
2	1619	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

Parcelle cadastrée Section D n° 1046

Lieudit : Sur les Trembles

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

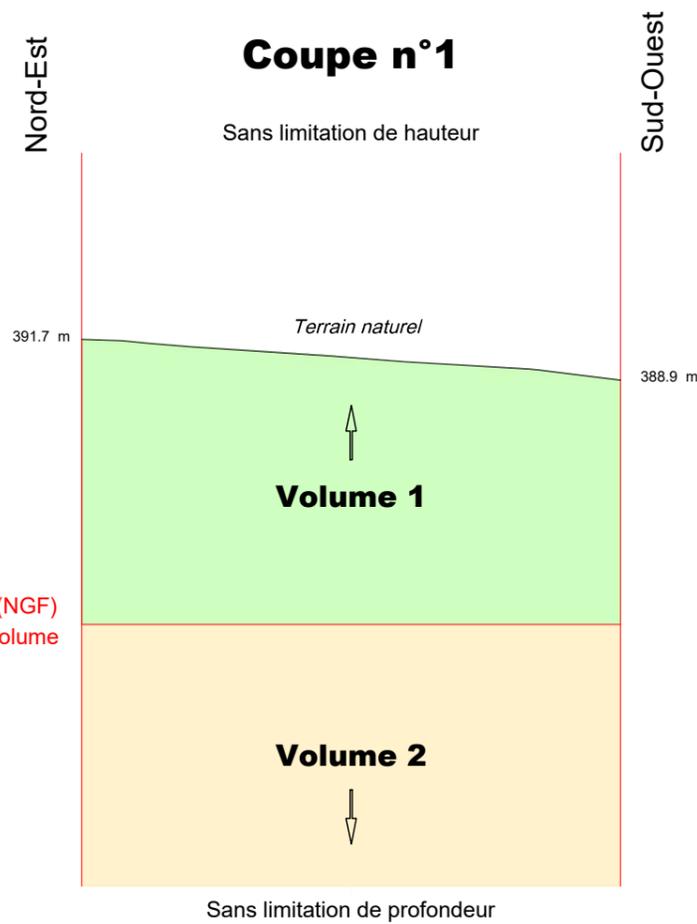
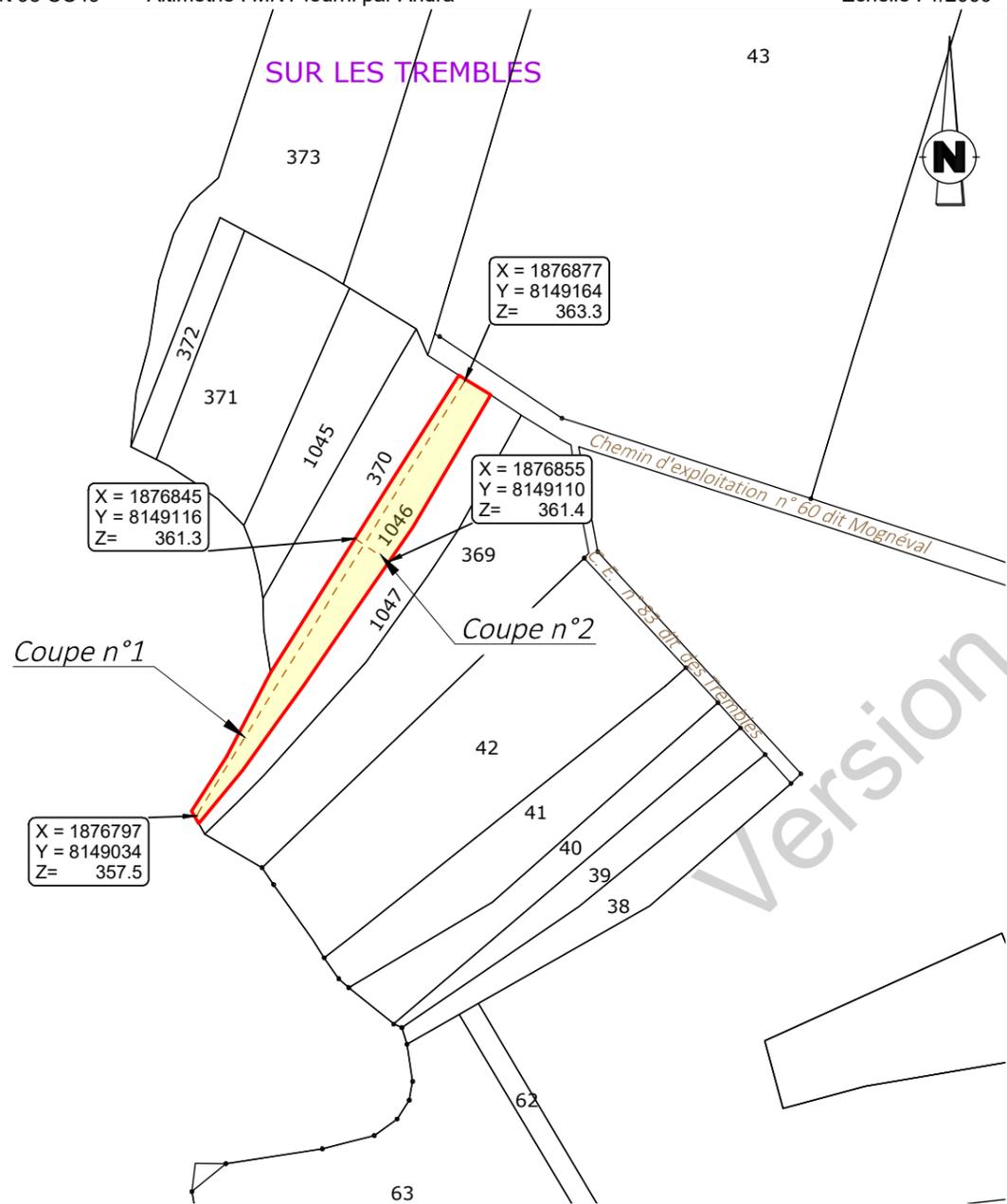
Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49

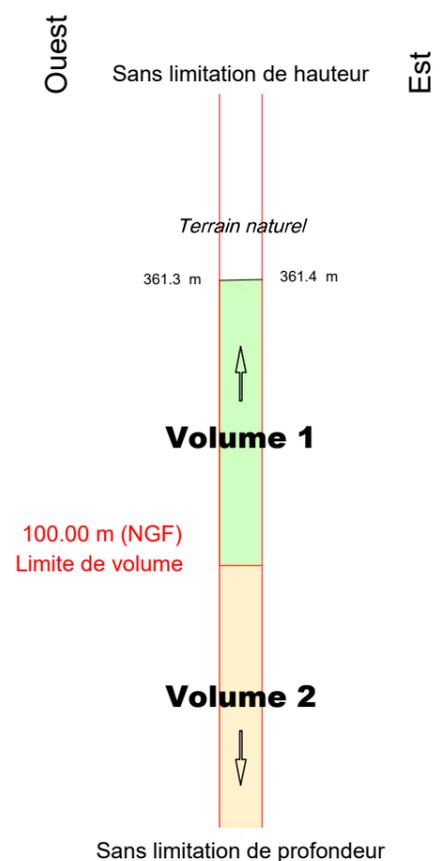
Altimétrie : MNT fourni par Andra

Echelle : 1/2000

DIVISION EN VOLUMES



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg N° V23_0008	 GÉOMÈTRE-EXPERT <small>CONSEILIER VOLONTAIRE SARANTIN & BUREAU D'ÉTUDES</small>	HERREYE & JULIEN Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucoul@herreye-julien.fr
		Le 25/05/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_OD_1047
--

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	OD	1047	Bois	SUR LES TREMBLES	0,1619

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1619	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

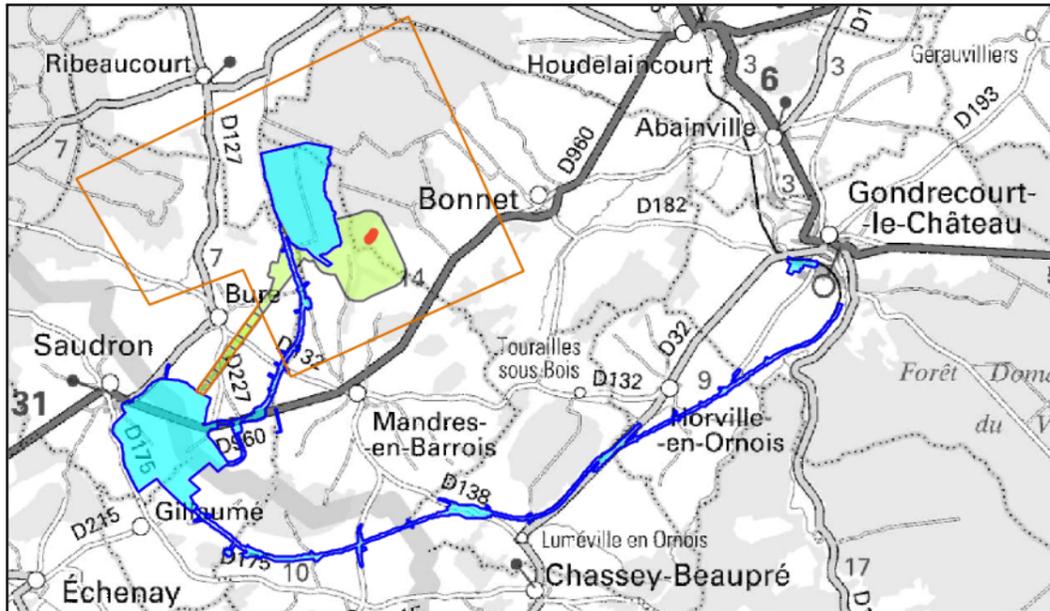
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1619	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1619	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Madame	DENISE	BRUNSEAUX	CO-PROPRIETAIRE	
Monsieur	JULIEN ALBERT	BRUNSEAUX	CO-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : 0D Parcelle : 1047
Libelle :



Légende :

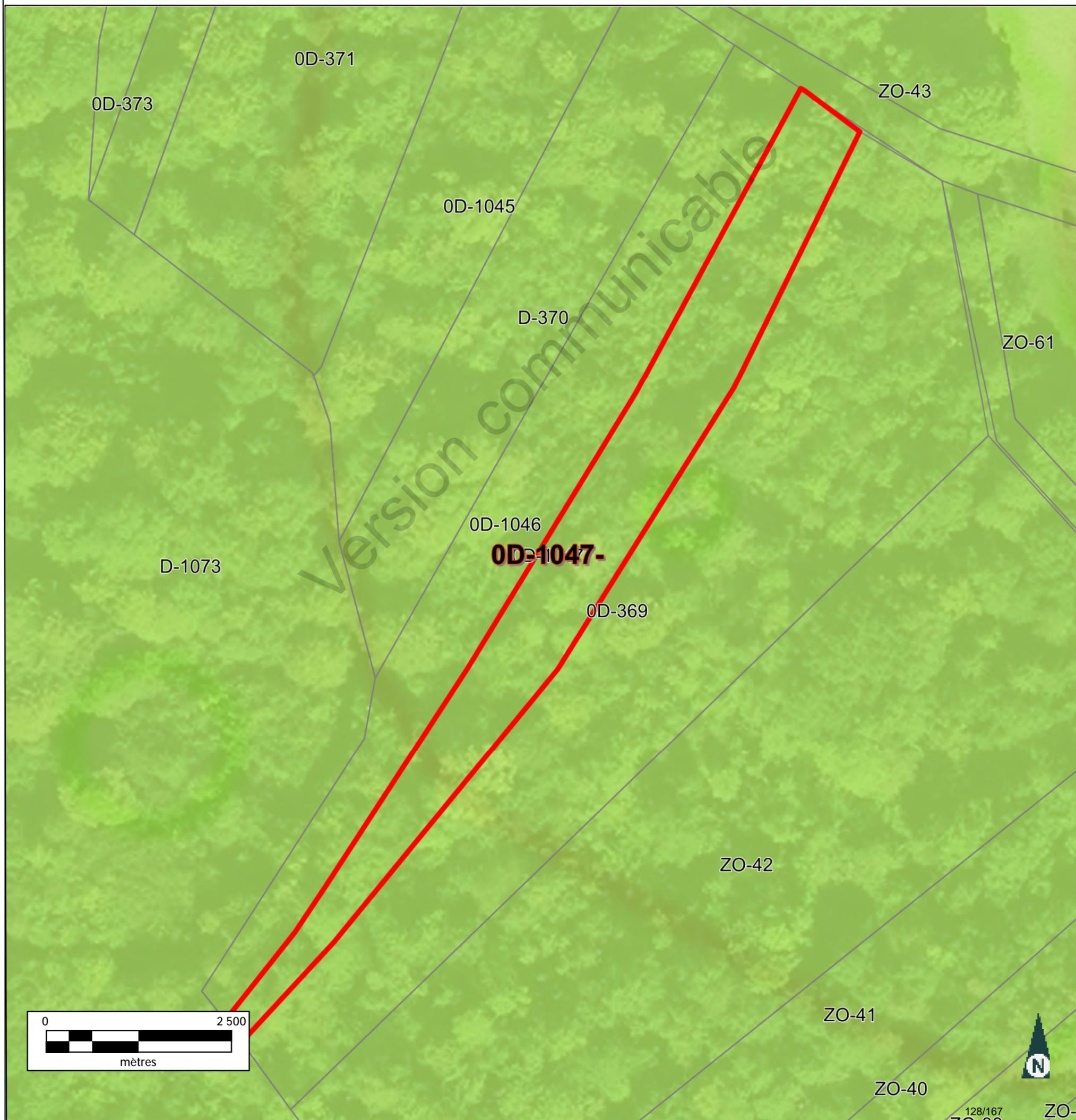
▭ Limite départementale
▭ Limite communale

Projet Cigéo

▭ Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
▭ Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

▭ Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
▭ Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
▭ Cadastre
▭ Entité cadastrale
(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BONNET (55).

Références de la parcelle 000 D 1047

Référence cadastrale de la parcelle

000 D 1047

Contenance cadastrale

1 619 mètres carrés

Adresse

**SUR LES TREMBLES
55130 BONNET**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

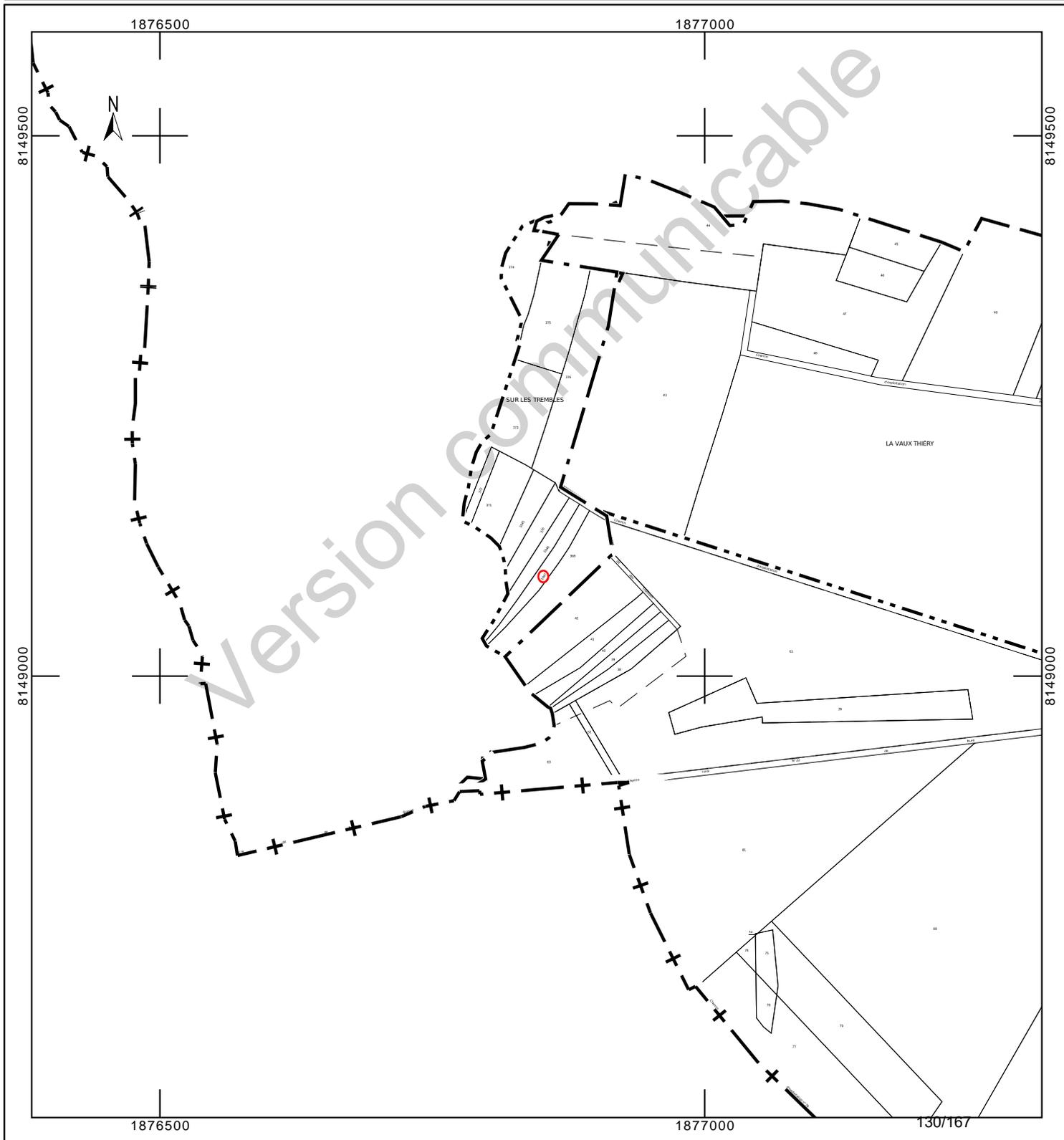
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
BONNET

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

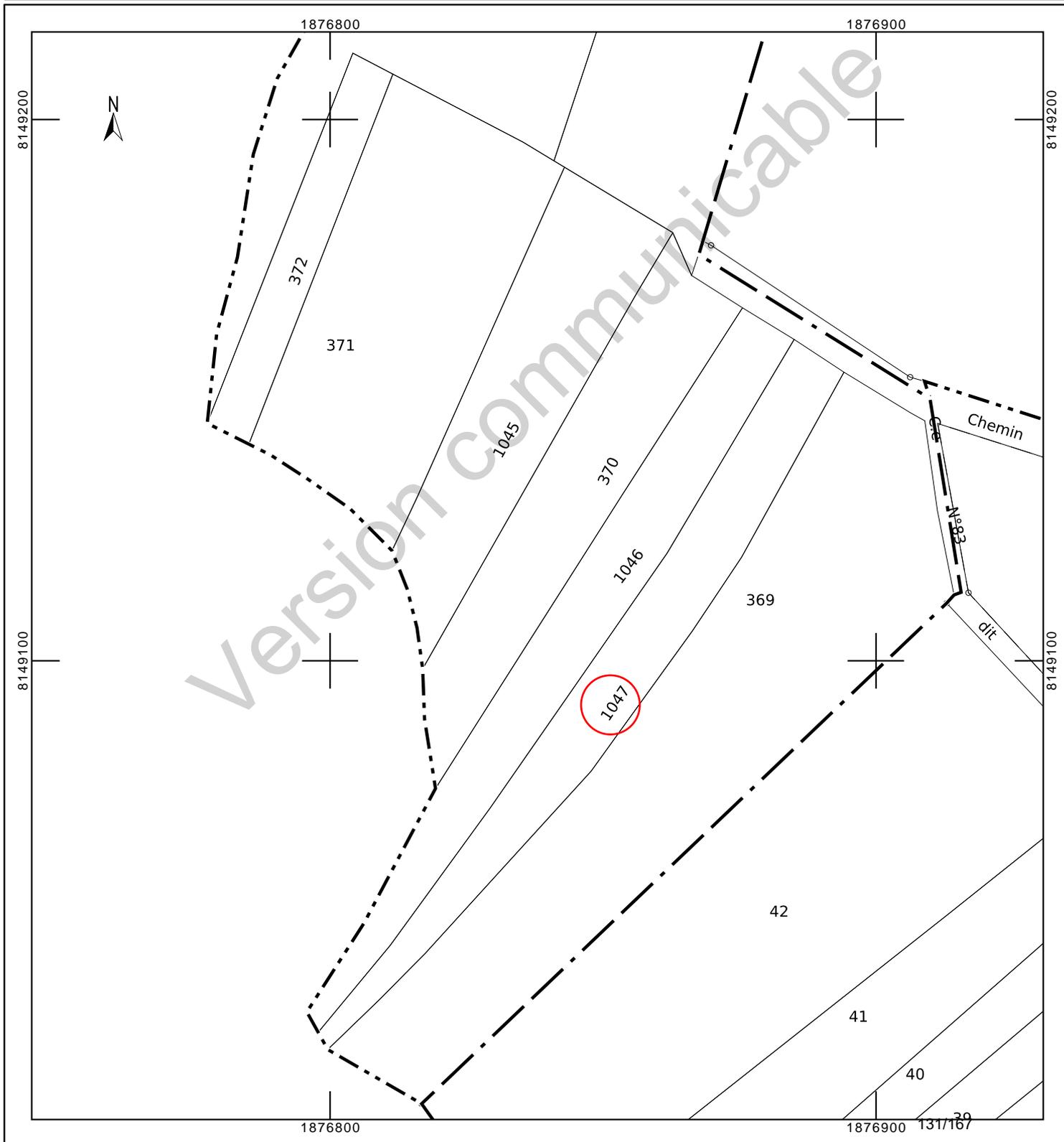
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucouil@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Bonnet
Section D n° 1047
pour une contenance cadastrale de 16a 19ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 19ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 19ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1619	100.00 m	Sans limitation
2	1619	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

Parcelle cadastrée Section D n° 1047

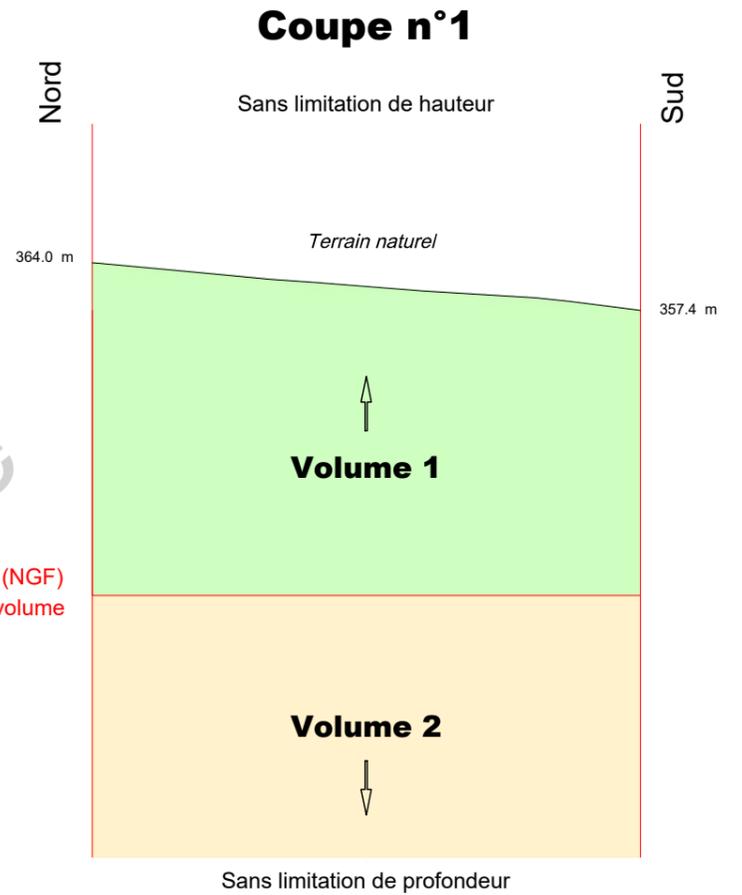
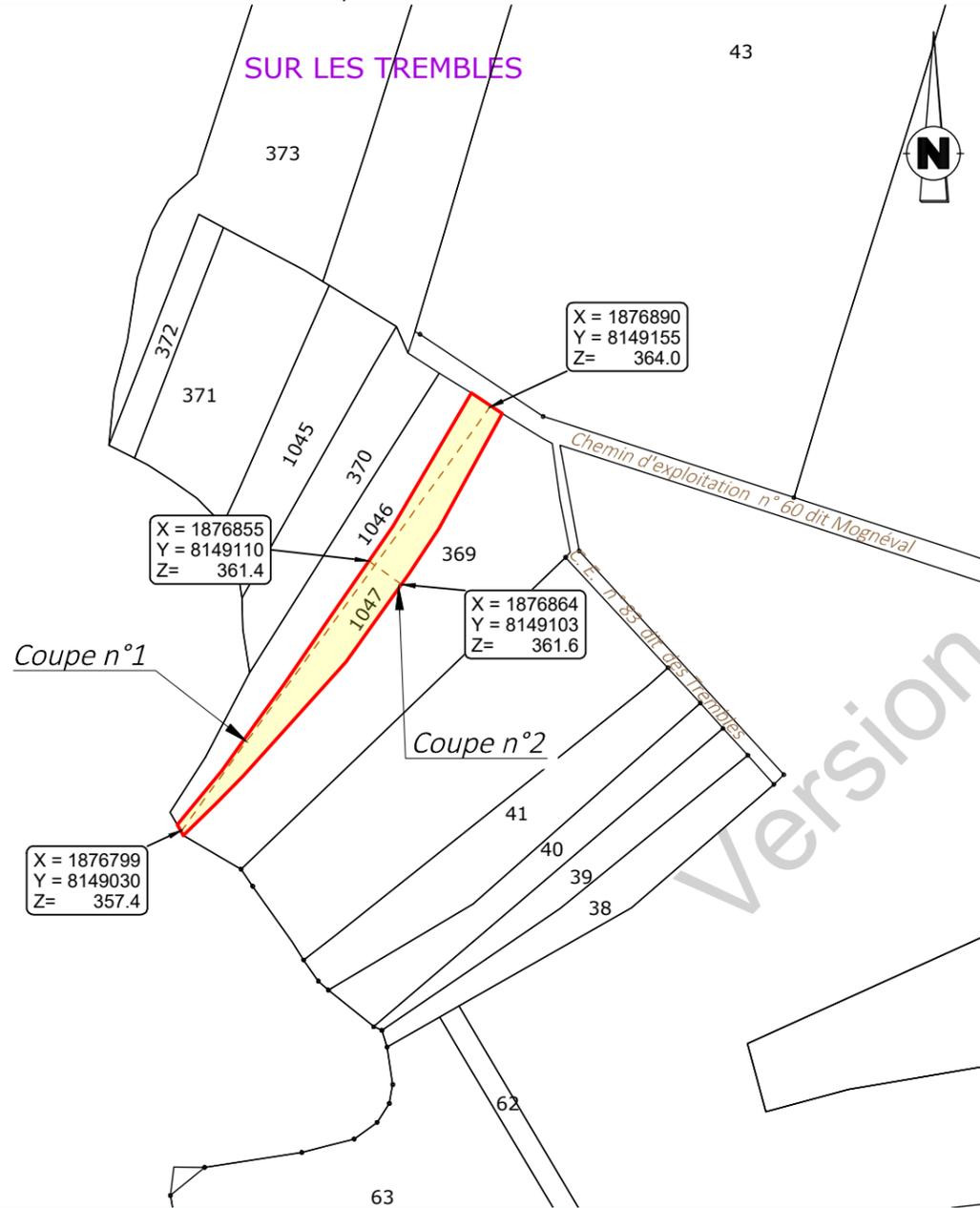
Lieudit : Sur les Trembles

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

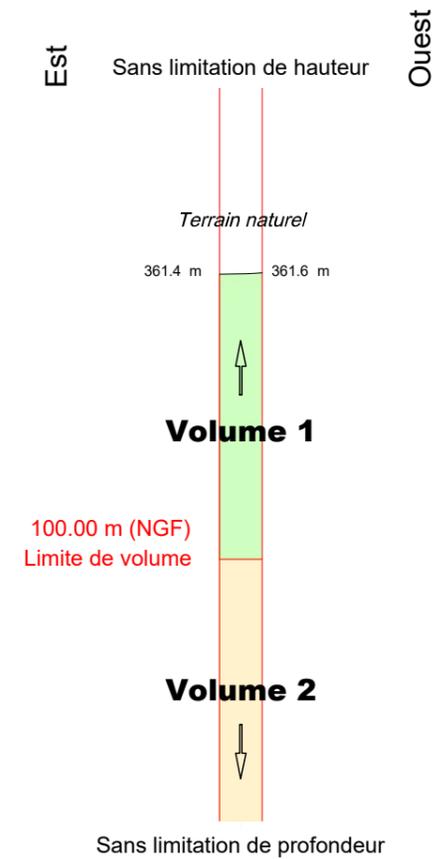
Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

DIVISION EN VOLUMES

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

L'emprise au sol de chaque volume correspond au périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg N° V23_0008	<p>HERREYE & JULIEN Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucoul@herreye-julien.fr</p>

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_0D_Ch. d'expt n° 83

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	0D		Ch. Terre		Ch. d'expt n° 83	0,0054

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,0054	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,0054	Totale	Oui	A	Oui	100	0,0054	0,0000

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE BONNET	215500596		Monsieur le Maire	PHILIPPE	ANDRE	MAIRIE 35 GRANDE RUE	55130	BONNET

Version communicable

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s _____

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À _____, le _____

Signature(s) (1) :

- du (ou des) propriétaire(s) (2)
- du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- accepte le présent document d'arpentage
- rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À _____, le _____

L _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Numéro d'ordre du document

Date de réception du document

département		

commune		

préfixe	section	feuille
_____	_____	_____

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

Document établi pour (2) :

- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- lotissement
- expropriation
- aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

propriétaire(s) après modification

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : _____

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".

(2) Cocher la case correspondante.

Commune : 055059
Bonnet

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : D3
Feuille(s) : 03
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/5000
Echelle d'édition : 1/625
Date de l'édition : 14/10/2019

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

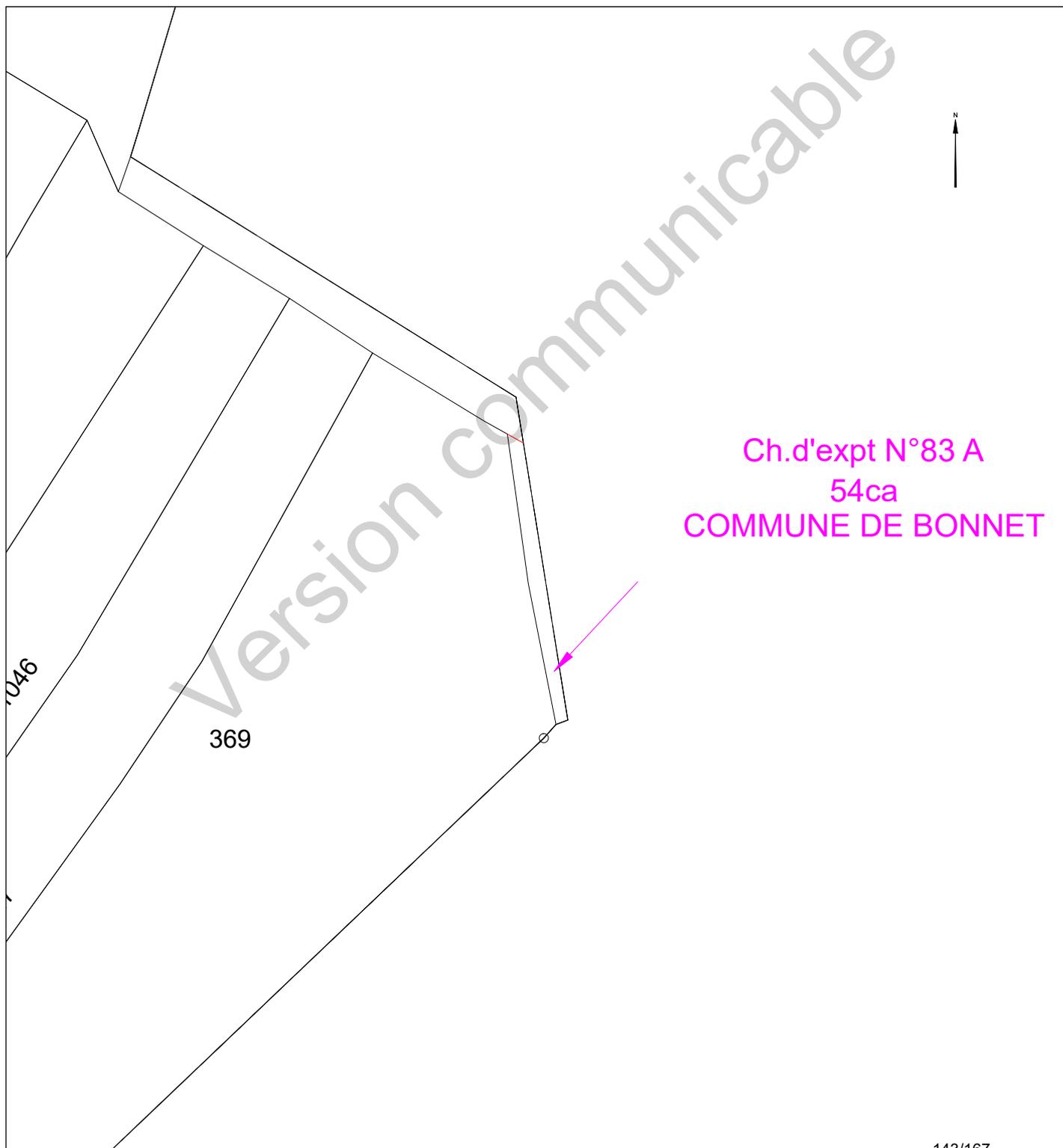
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : 15/09/2023.....effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .SCHILTIGHEIM..... , le 15/09/2023.....

Document dressé par
RIS.....
à .SCHILTIGHEIM.....
Date 15/09/2023.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Novembre 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de BONNET
Section D - Chemin d'exploitation n° 83 des Trembles - Partie A
pour une contenance cadastrale de .

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1		100 m	Sans limitation
2		Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 16 novembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

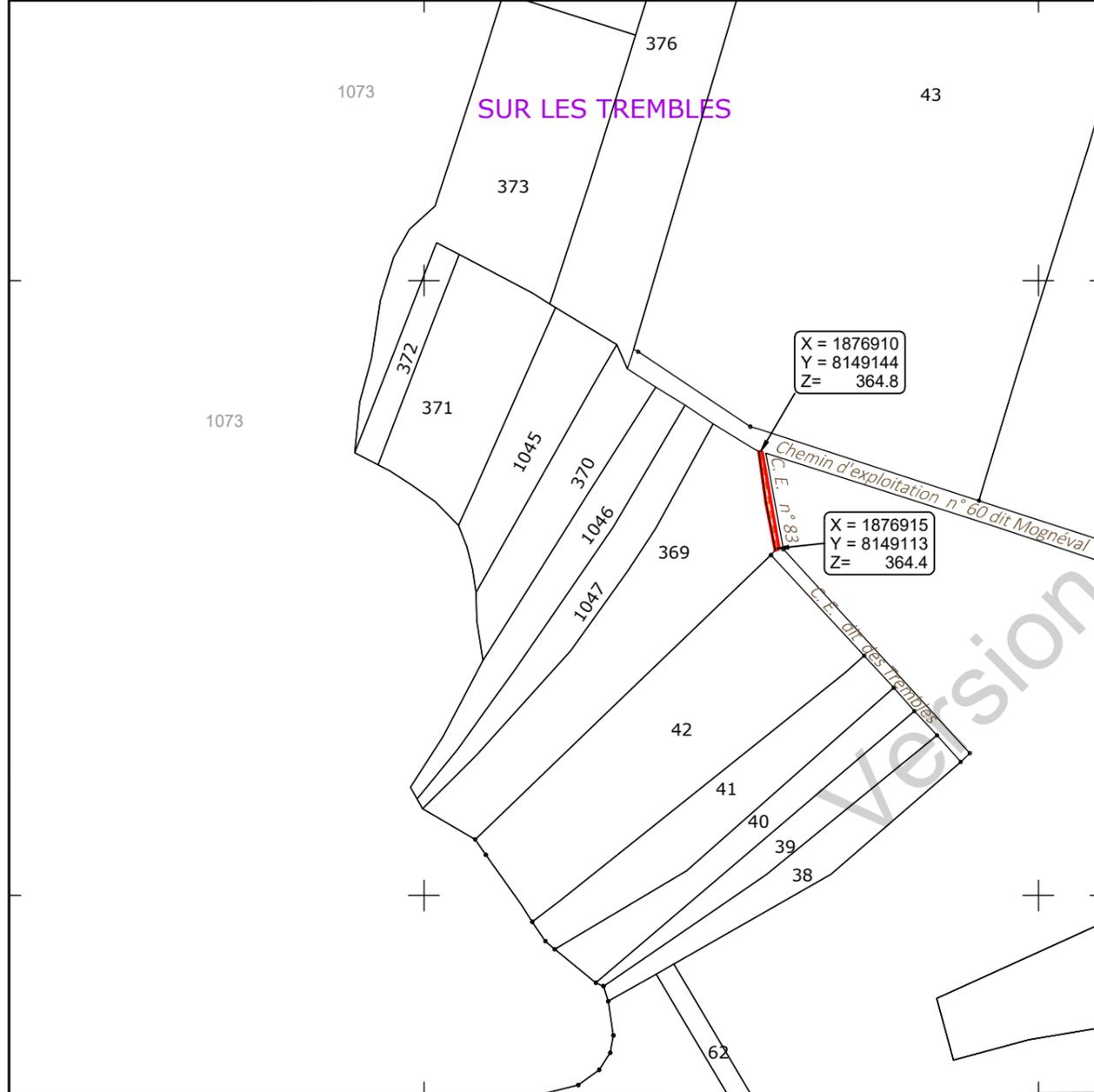
DIVISION EN VOLUMES

Section D - Chemin d'exploitation des Trembles
Partie A

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

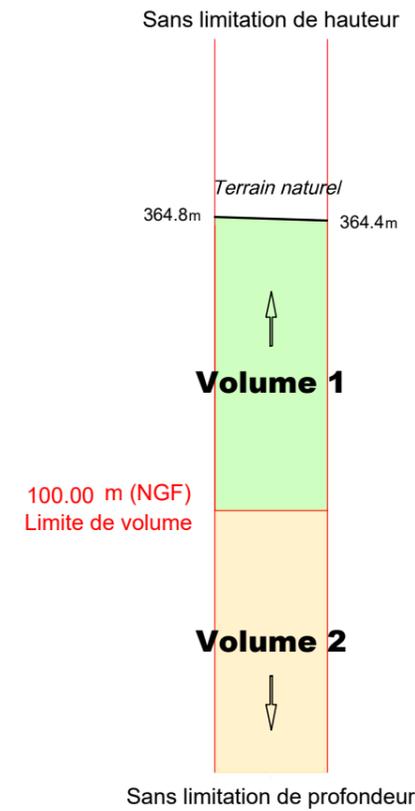
Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Ouest

Profil en long



Est

Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limite Est du chemin

Limite définie par un document de division parcellaire :

- limites Nord et Sud

V23_0008_Volumes-.dwg	N° V23_0008		HERREYE & JULIEN
			Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucouil@herreye-julien.fr
Le 12/09/2023			

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_0D_Ch. rural du Bois le Marquis

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	0D		Ch. Terre		Ch. rural du Bois le Marquis	0,2916

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,2916	Partielle	Oui	A	0,1598	0,1318

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,2916	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0	0,0000	0,0000

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE BONNET	215500596		Monsieur le Maire	PHILIPPE	ANDRE	MAIRIE 35 GRANDE RUE	55130	BONNET

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET
Section : Parcelle :
Libelle : Ch. rural du Bois le Marquis

Légende :

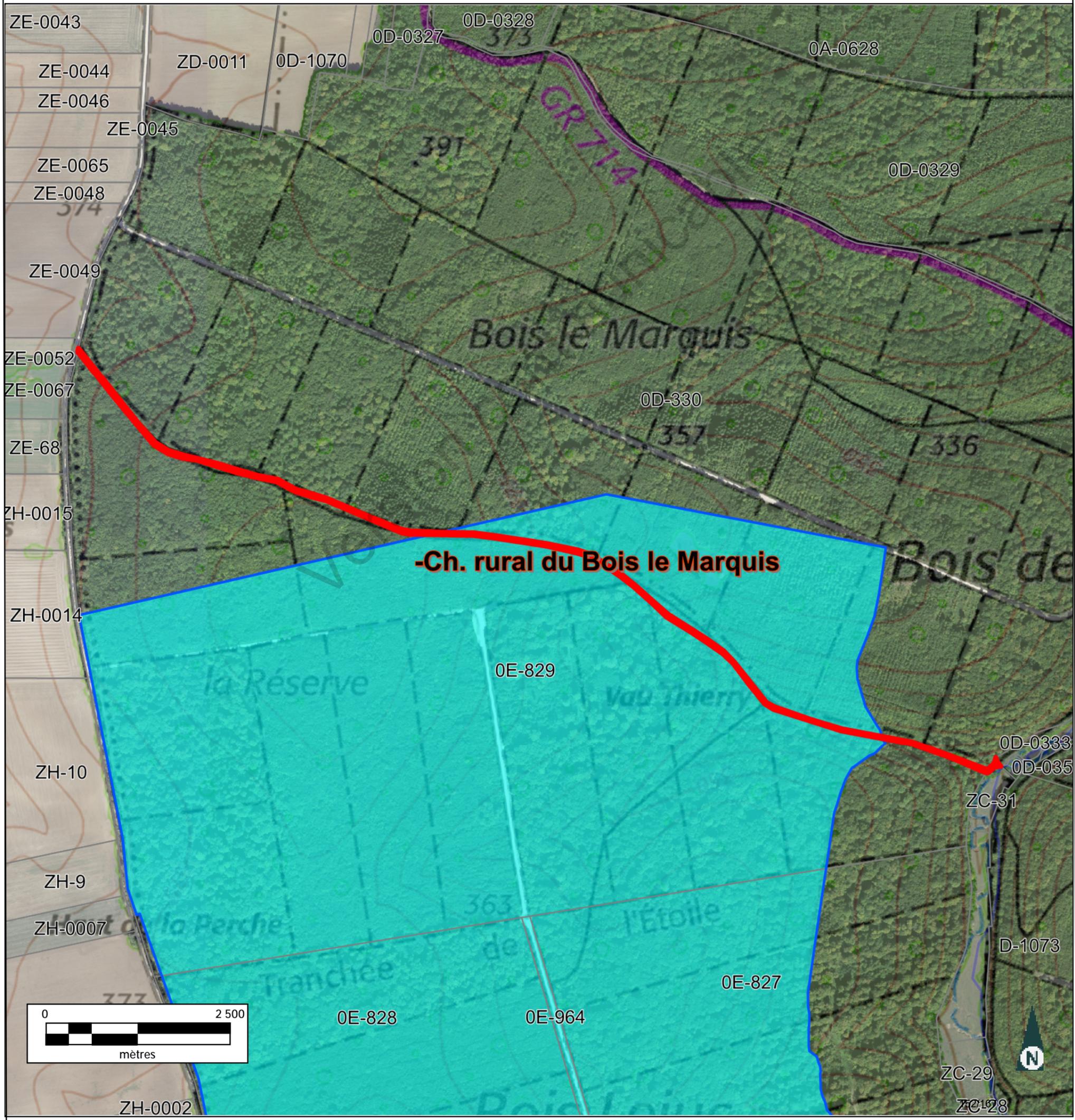
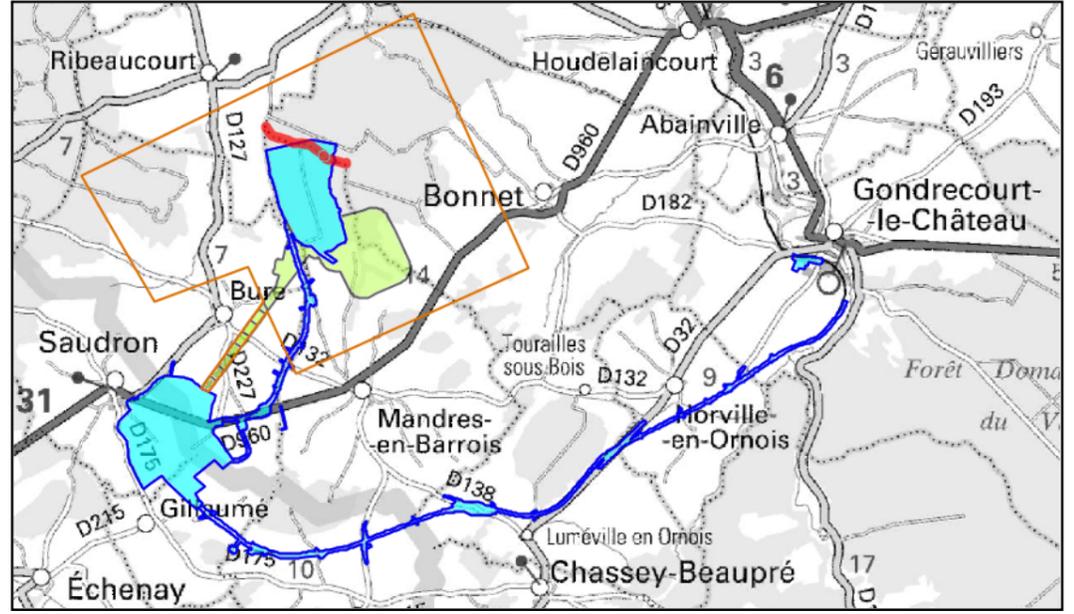
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- Entité cadastrale (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENT OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s _____

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À _____, le _____

Signature(s) (1) :

- du (ou des) propriétaire(s) (2)
- du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- accepte le présent document d'arpentage
- rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À _____, le _____

L. _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Numéro d'ordre du document

Date de réception du document

département		
commune		
préfixe	section	feuille

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

Document établi pour (2) :

- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- lotissement
- expropriation
- aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

propriétaire(s) après modification

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : _____

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Commune : 055059
Bonnet

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : D3
Feuille(s) : 03
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/5000
Echelle d'édition : 1/10000
Date de l'édition : 14/10/2019

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : 07/09/2023.....effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .SCHILTIGHEIM..... , le 07/09/2023.....

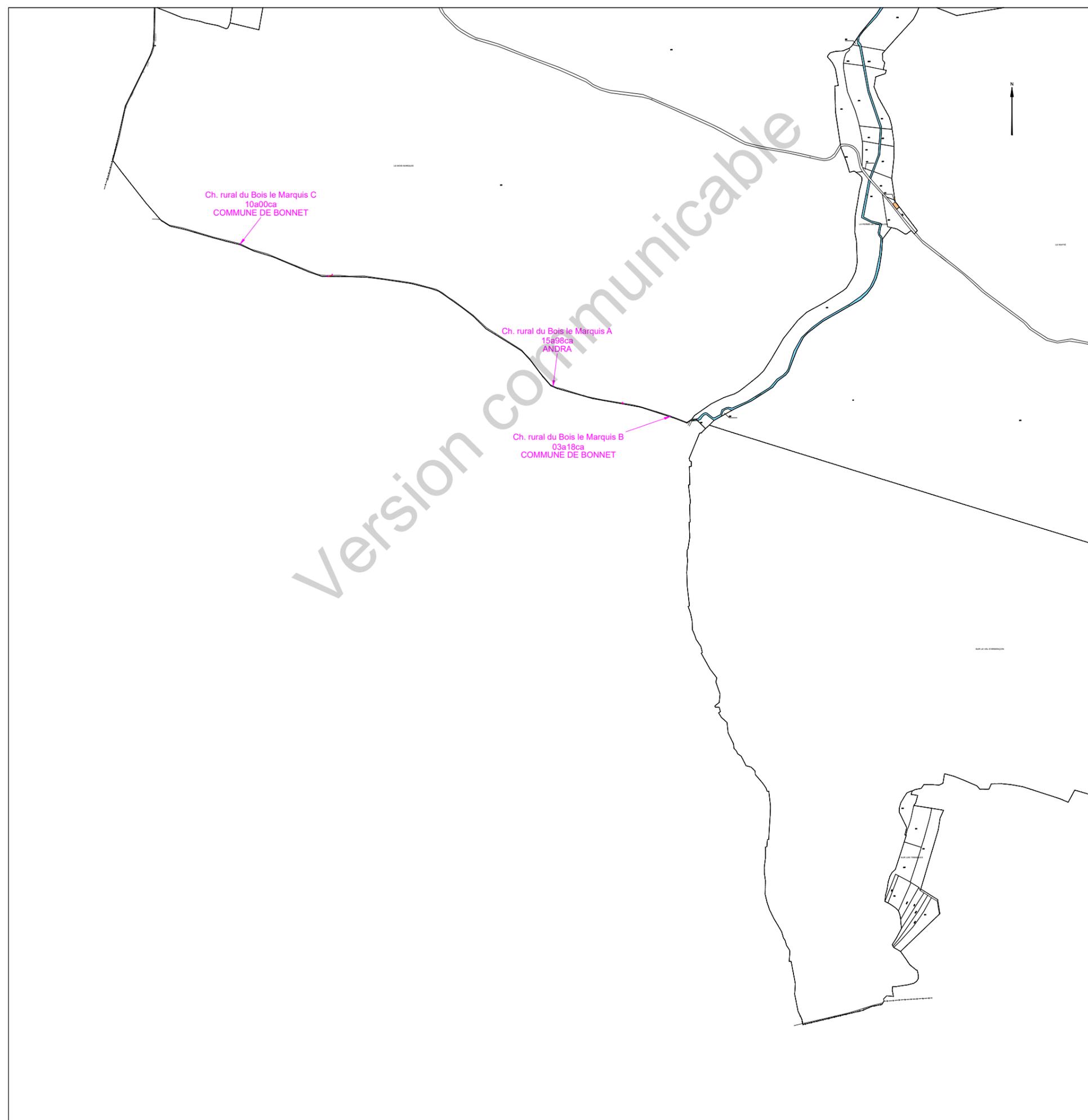
Document dressé par
RIS.....

à .SCHILTIGHEIM.....

Date 07/09/2023.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Etat parcellaire du projet Cigéo

55 - BONNET

Entité cadastrale : BONNET_000_0D_Ch. rural de Mogneval

1 - Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	BONNET	55059	000	0D		Ch. Terre		Ch. rural de Mogneval	0,0210

2 - Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,0210	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	0,0210	0,0000

3 - Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,0210	Partielle	Oui	A	Oui	100	0,0210	0,0000

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE BONNET	215500596		Monsieur le Maire	PHILIPPE	ANDRE	MAIRIE 35 GRANDE RUE	55130	BONNET

Version communicable

Dpt : 55 Commune : BONNET

ABS : 000

Section :

Parcelle :

Libelle : Ch. rural de Mogneval

Légende :

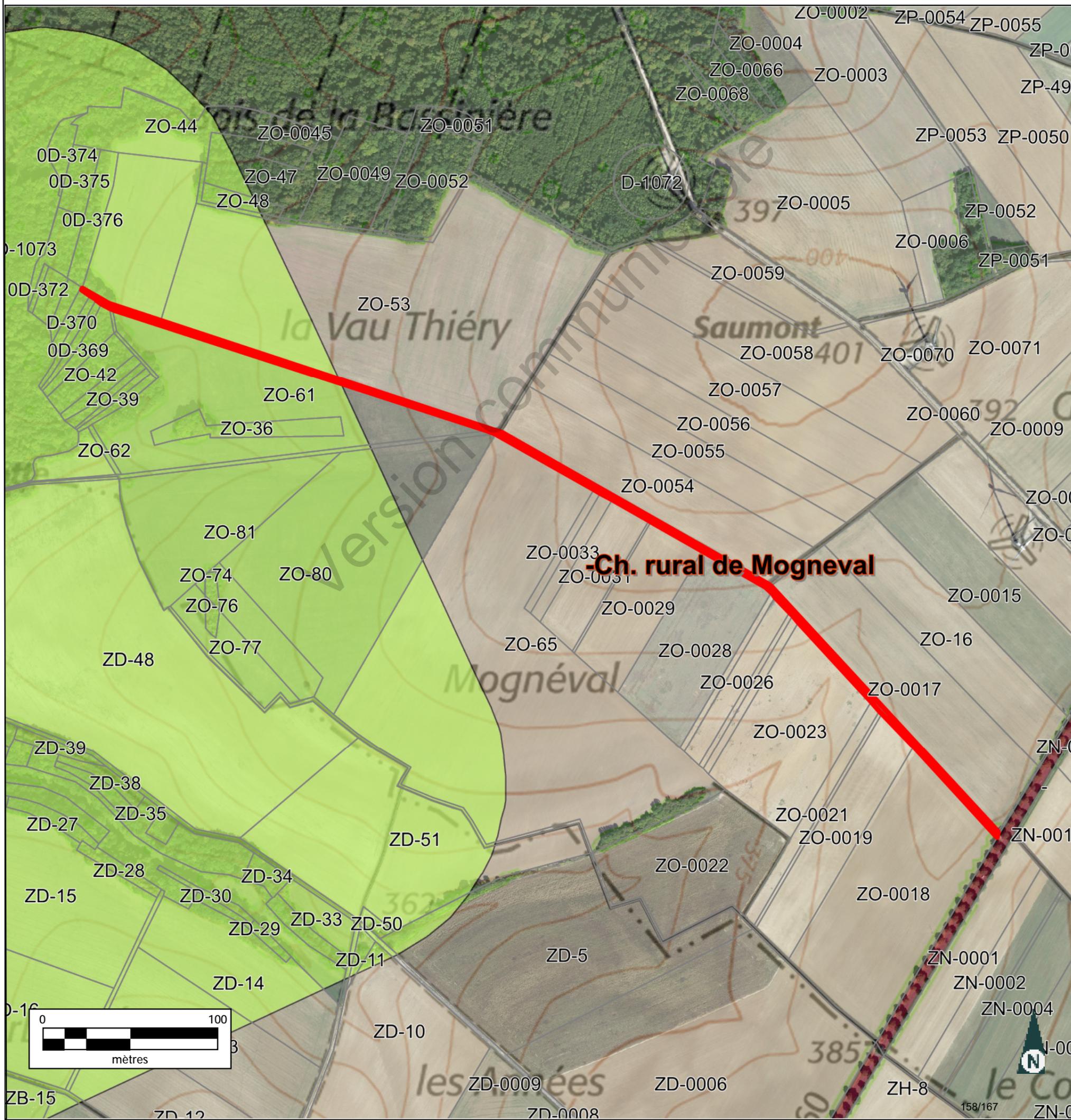
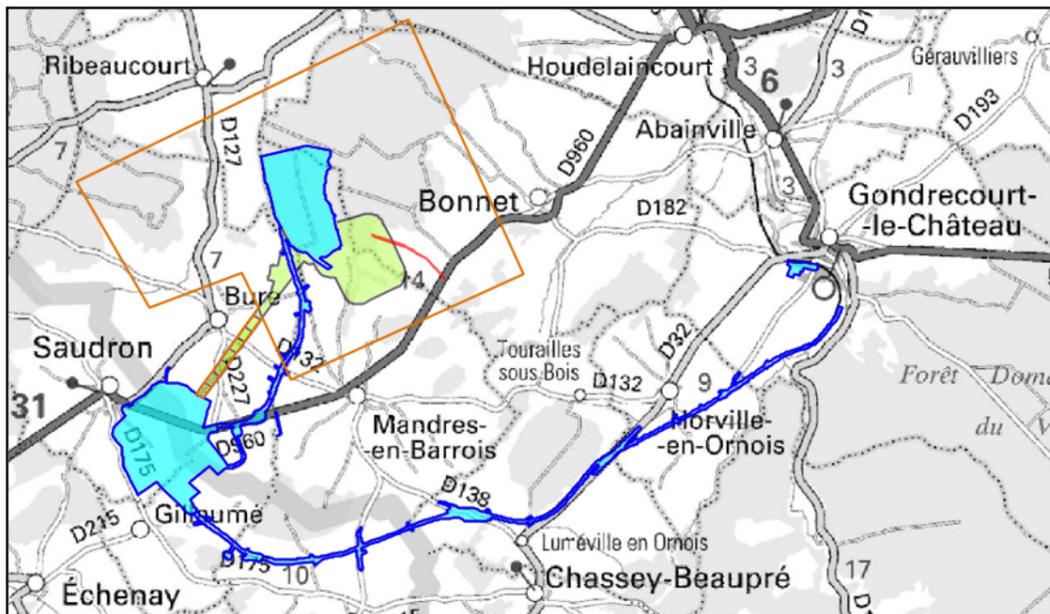
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- Entité cadastrale (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENT OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s _____

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À _____, le _____

Signature(s) (1) :

- du (ou des) propriétaire(s) (2)
- du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- accepte le présent document d'arpentage
- rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service _____ À _____, le _____
L _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Numéro d'ordre du document

Date de réception du document

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

département		

commune		

préfixe	section	feuille
_____	_____	_____

Document établi pour (2) :

- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- lotissement
- expropriation
- aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

propriétaire(s) après modification

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : _____

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Commune : 055059
Bonnet

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

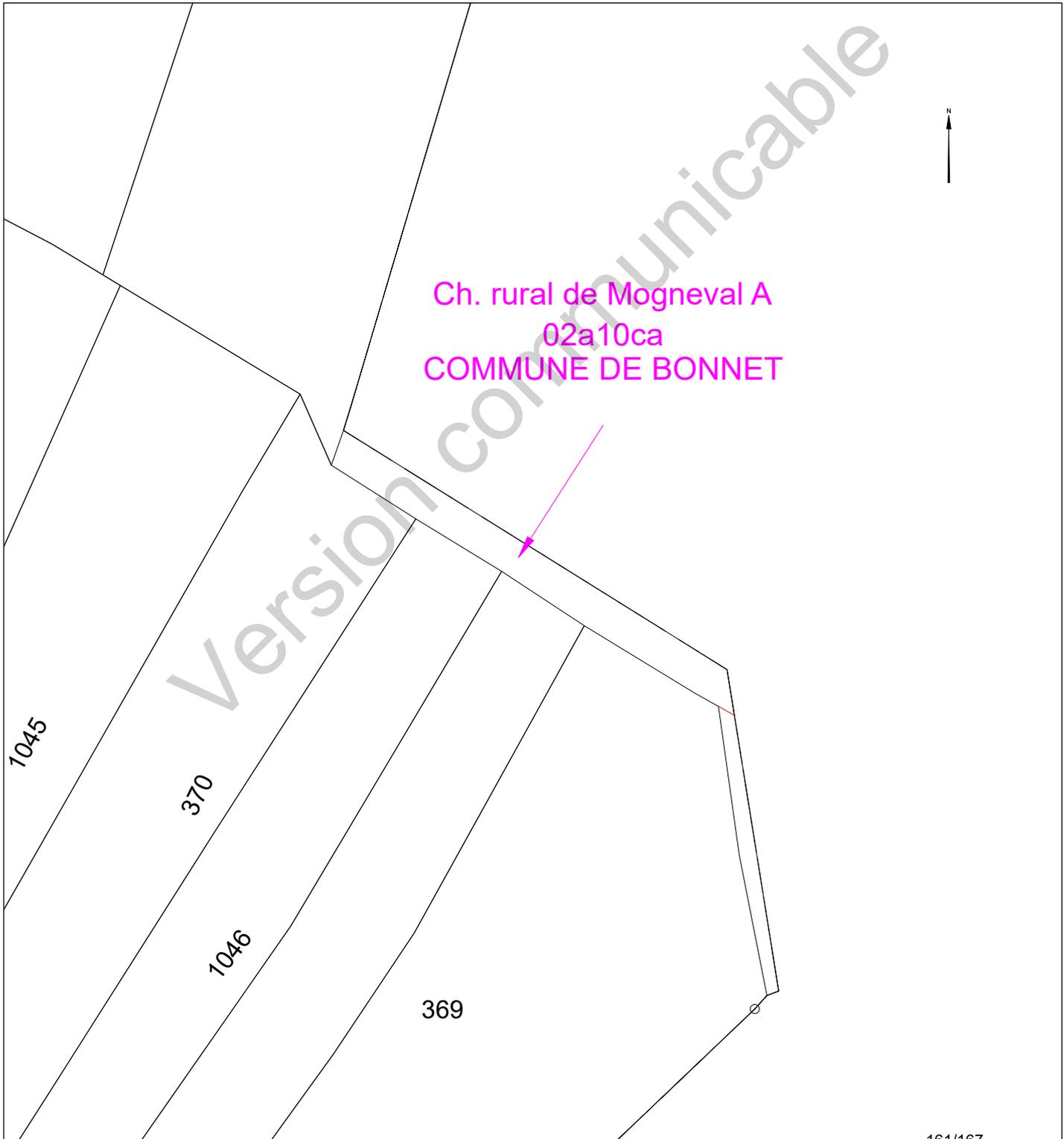
Section : D3
Feuille(s) : 03
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/5000
Echelle d'édition : 1/625
Date de l'édition : 14/10/2019

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : 15/09/2023.....effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.
A .SCHILTIGHEIM..... , le 15/09/2023.....

Document dressé par
RIS.....
à .SCHILTIGHEIM.....
Date 15/09/2023.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



COMMUNE DE BONNET

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Novembre 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN

JEAN-BAPTISTE

CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS

Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de BONNET
Section D - Chemin rural de Mognéval - Partie A
pour une contenance cadastrale de 2a 10ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 2a 10ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 2a 10ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	210	100 m	Sans limitation
2	210	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 16 novembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de BONNET

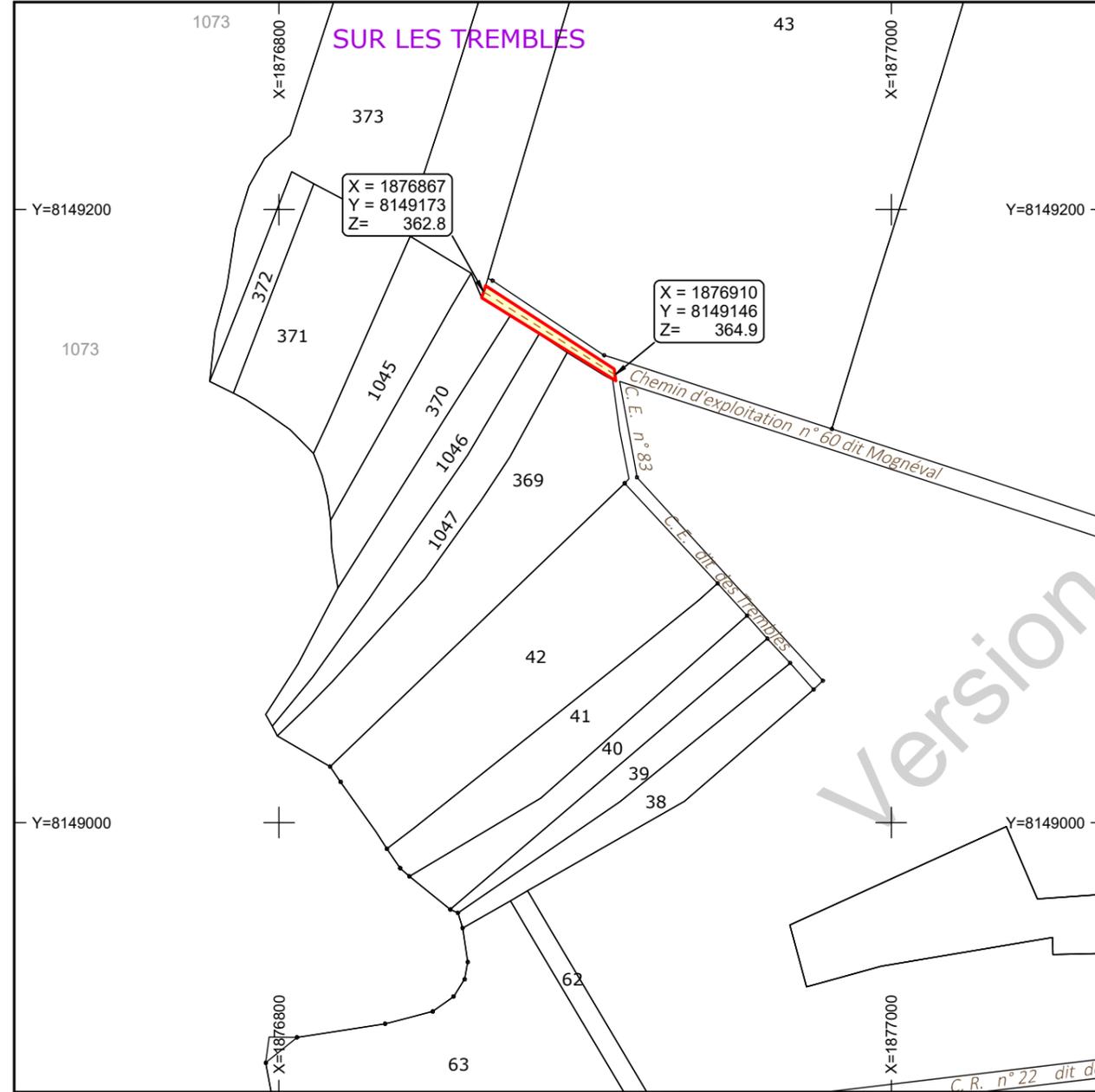
DIVISION EN VOLUMES

Section D - Chemin rural de Mognéval
Partie A

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

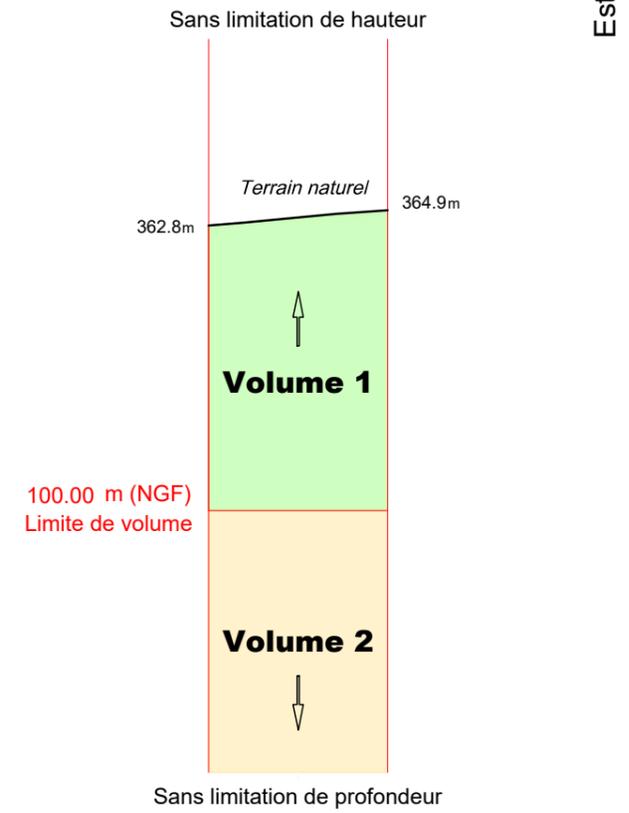
Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Ouest

Profil en long



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limite Nord du chemin

Limite définie par un document de division parcellaire :

- limite est

V23_0008_Volumes-.dwg N° V23_0008	 GÉOMÈTRE-EXPERT CONSEILLER VALORISER GARANTIR & BUREAU D'ÉTUDES	HERREYE & JULIEN Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucouil@herreye-julien.fr
		Le 12/09/2023

Version communicable

Version communicable

Version communicable



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr

